

SOMMAIRE

EDITORIAL

ARTICLES

- L. Quéré**.....p. 6
La valeur opératoire des catégories
- P. Poutignat et J. Streiff-Fenart**.....p. 22
Catégorisation raciale et gestion de la co-présence dans les situations « mixtes »
- F. Brock**.....p. 33
Catégories, positions et discours nationalistes basques
- R. Akers-Porini et P. Rouchy**p. 51
Résoudre un dilemme pour parler du racisme
- C. Rinaudo**.....p. 72
Qu'est-ce qu'un problème social ? Les apports théoriques de la sociologie anglo-saxonne

NOTES DE LECTURE

- V. Erlich**.....p. 88
Passeron (Jean-Claude). - *Le raisonnement sociologique*. L'espace non-poppérien du raisonnement naturel. Paris, Nathan, 1991, 408 p.

PUBLICATIONS DES MEMBRES DU S.O.L.I.I.S

- P. Poutignat et J. Streiff-Fenart**.....p. 94
Théories de l'ethnicité, Paris, P.U.F, Le sociologue, 1995
- T. Blöss et A. Frickey**.....p. 94
La femme dans la société française, Paris, P.U.F, Que sais-je ?, 1995

Présentation

Le S.O.L.I.I.S entreprend la publication régulière de cahiers dont le titre : *Notes & Travaux Sociologiques*, signale le projet éditorial et pédagogique. Il s'agit d'offrir un outil permettant aux doctorants et aux jeunes chercheurs de s'exercer à l'écriture d'articles scientifiques et d'offrir aux chercheurs confirmés la possibilité de publier en *pre-print* leurs travaux.

Les cahiers du S.O.L.I.I.S visent à constituer un support de publication qui, tout en étant largement ouvert à tous ceux qui désirent faire connaître leurs travaux, veillera à satisfaire aux critères de qualité et aux normes techniques de l'édition scientifique.

D'une manière générale, N.T.S s'efforcera de jouer un rôle actif dans la promotion d'approches et de thèmes nouveaux, tant par la détection de travaux peu connus de jeunes chercheurs (thèses, rapports, etc.) que par l'accueil dans ses pages de recherches novatrices dans le champ des sciences sociales.

J. Streiff-Fenart

Editorial

La première livraison des Cahiers est consacrée, pour reprendre le titre de Louis Quéré, à la "valeur opératoire des catégories". Elle engage à une discussion sur les activités de catégorisation sociale produites par le sens commun ou issues des opérations de codification sociale. Elle poursuit ainsi un débat entamé dans le séminaire de l'équipe du Solliis durant l'année 1994-1995 dont l'ambition était de confronter les logiques de raisonnement sociologique mettant en évidence des "structures objectives" sous-jacentes aux opérations classificatoires, avec un autre point de vue théorique qui pose "un fond commun" de connaissances, de croyances et de valeurs, disponibles pour tous et mobilisables par tous pour identifier, catégoriser et construire "la réalité sociale". La question qui nous préoccupait alors était d'interroger ces "arrières-fonds" sur le plan des discours produits.

Les articles qui suivent, pour différents qu'ils soient dans leurs thèmes et même dans leurs méthodes d'approche, illustrent tous à leur manière, dans les objets qu'ils traitent, le rôle des catégories dans la construction sociale de la réalité. Ils nourrissent tous le projet de contribuer à clarifier et à préciser les discussions amorcées à l'intérieur de l'équipe.

Le numéro s'ouvre sur une contribution de L. Quéré. Il s'attache d'abord à délimiter l'espace dans lequel s'inscrit la problématique de la catégorisation. La conception praxéologique de la catégorisation qu'il adopte est ensuite discutée à partir des résultats d'une recherche sur "la construction sociale" des événements publics. Si avec ce type d'objet la catégorisation est nécessairement abordée au plan du discours, celui-ci n'est pas réduit à sa fonction représentationnelle. Cette démarche éclaire ainsi des aspects importants du contenu opératoire (organisation des parcours interprétatifs)

et du caractère pragmatique (configuration d'un champ pratique) des catégorisations.

P. Poutignat et J. Streiff-Fenart pour leur part abordent l'étude de la catégorisation sous l'angle d'une réflexion sur la visibilité raciale comme propriété socialement organisée des situations propres à l'espace public. Inspirées d'une enquête sur les modes d'appropriation de l'espace universitaire et de la ville par les étudiants africains, leurs analyses portent sur l'utilisation routinière des catégories raciales comme catégories disponibles pour la connaissance ordinaire du monde social. Ils s'intéressent aux espaces "mixtes" (cafétaria et bus) et concluent que ce n'est pas le fait que des groupes ethniques ou raciaux s'y cotoient qui permet de comprendre analytiquement les relations sociales dans ces contextes, mais les attributions catégorielles fondées sur la marque raciale. Dans la mesure où celles-ci, comme ils le montrent, sont pertinentes pour la régulation de la co-présence dans un champ d'une perception mutuelle, la paire de catégorie Noirs-Blancs, présente à l'arrière-plan est toujours susceptible de venir à l'avant-scène. Ainsi l'intelligibilité des relations sociales en termes de groupes ethniques ou raciaux est un trait constituant des situations à analyser, plutôt qu'une ressource pour l'analyse.

F. Brock propose, à partir d'extraits d'un débat télévisé mettant aux prises des leaders de formations nationalistes basques, une étude des catégories politiques basques dont l'ambition est de saisir la différenciation en acte afin de restituer les propriétés formelles de sa réalisation. Ce faisant il rejette la démarche qui consisterait à construire une typologie des classes d'appartenance politique et à distribuer ces unités sur un champ de positions situées les unes par rapport aux autres. Selon sa propre démarche le positionnement politique est la résultante d'un travail interactionnel qui met en oeuvre des opérations dont la réalisation compétente repose sur l'utilisation de procédures de catégorisation. Celles-ci sont liées à des attentes d'arrière plan communes à tous les nationalistes basques et donnent forme à un type de discours : "parler au nom de".

Sur un terrain différent R. Akers-Porini et P. Rouchy ont choisi d'examiner les ajustements conversationnels liés à la présence de préférences contradictoires que la question du racisme lors d'entretiens fait peser sur le déroulement des échanges. Ils montrent qu'à travers leurs ajustements mutuels, interviewer et interviewé, en même temps qu'ils négocient les implications

de la question "est-ce que tu as déjà subi des comportements racistes ?", préservent les conditions d'une réciprocité des perspectives et réalisent la descriptibilité de leur interaction comme entretien où a été abordé le thème du racisme.

Pour conclure ce numéro, C. Rinaudo revient sur la question de l'accès des problèmes sociaux à l'attention publique abordée également par L. Quéré. Il propose d'examiner la question "qu'est-ce qu'un problème social ?". Pour cela il nous livre une synthèse des problématiques de la construction des problèmes sociaux telles qu'elles sont abordées dans la sociologie anglo-saxonne.

Les perspectives développées dans ces différentes contributions engagent à considérer que les catégories se construisent et se réalisent dans l'action. Toutes les conséquences à tirer de ces propositions n'ont pas, loin s'en faut, épuisé l'intérêt qu'il y a à poursuivre la discussion. Liée aux divisions du monde social, la question des catégories se pose à une sociologie qui ne sépare pas la réflexion critique sur ses démarches de leur mise en oeuvre.

La valeur opératoire des catégories

Par Louis Quéré

Directeur de recherche au CNRS
CEMS-EHESS, Paris.

“ Un objet n’est pas nommé selon l’espèce à laquelle il appartient, mais en fonction de telle ou telle propriété particulière dans l’ensemble d’un contenu intuitif. Le travail de l’esprit ne consiste pas à placer le contenu sous un autre contenu, il consiste à le spécifier en tant que tout concret mais indifférencié en détachant un moment caractéristique et en en faisant le point sur lequel se dirige l’attention. C’est cette concentration du regard qui permet au langage de “donner un nom” (Cassirer, 1972, p. 253).

Traditionnellement, l’enquête sur les catégories éclaire des problèmes de théorie de la connaissance : il s’agit de découvrir ce qui rend possible une connaissance d’objets ou une pensée conceptuelle, ou de rendre compte des principes et des procédés de l’activité cognitive. Cette enquête a été menée parallèlement dans plusieurs disciplines, en particulier en philosophie, en sociologie, en anthropologie et en psychologie cognitive. Dans son ensemble, elle a été dominée par une conception représentationnaliste de l’esprit et de la connaissance (il y a bien sûr des exceptions). Parmi ceux qui ont esquissé une approche plus praxéologique des catégories et de la catégorisation figurent les fondateurs du courant ethnométhodologique, H. Garfinkel et H. Sacks. Qu’est-ce qui différencie une telle approche par rapport aux précédentes ? Et quelles perspectives ouvre-t-elle à l’enquête sociologique sur les catégories ? Telles sont les deux questions que j’aimerais aborder. Dans un premier temps, je vais procéder à un double inventaire schématique : d’abord sur la terminologie et ensuite sur les orientations de la recherche sociologique sur les catégories. Dans un second temps, je présenterai brièvement les orientations d’une recherche sur les événements publics, qui permettent, me semble-t-il, d’éclairer le contenu opératoire des catégories.

Un double inventaire

La notion de catégorie est une notion particulièrement floue. Elle revêt des significations complètement différentes selon qu’on l’utilise au sens philosophique ou au sens commun du terme. Dans la tradition philosophique, l’enquête sur les catégories est une en-

quête sur les formes du jugement et sur les fondements conceptuels d'une connaissance d'objets. Ainsi, chez Aristote, la catégorie est-elle d'abord tout simplement un prédicat. Catégoriser c'est attribuer un prédicat à un sujet, et, par dérivation, la catégorisation a une dimension d'accusation publique. Mais cette attribution de prédicat ne se fait pas n'importe comment : elle est soumise à des contraintes et à des règles. Et c'est à l'exploration de ces contraintes et de ces règles qu'est consacrée l'enquête sur les catégories chez Aristote. Aristote nomme donc aussi catégories les types de prédicats entre lesquels un jugement catégoriel (de la forme x est y ou x est un y) doit nécessairement choisir : substance, quantité, qualité, relation, temps, lieu, position, état, activité ou passivité. En ce sens on peut dire que les catégories sont des schèmes de prédication ou encore des contraintes sur les opérations du jugement : comme le dit Benveniste dans son bel article de 1958, "Catégories de pensée et catégories de langue", elles sont "les propriétés qu'un penseur grec jugeait prédicables d'un objet, et par suite, comme la liste des concepts a priori qui, selon lui, organisent l'expérience".

La réflexion de Kant sur les catégories est en continuité avec cette problématique grecque, bien que la liste de catégories qu'il établit soit différente de celle d'Aristote : les catégories sont pour lui des concepts a priori de l'entendement. Dans ce cadre l'enquête sur les catégories continue à être étroitement liée à l'analyse logique. Ce lien a été maintenu à l'époque moderne par la philosophie analytique, qui aborde la question des catégories en termes d'explicitation des limites de la signification ou en termes de repérage des erreurs de catégorie (chez Wittgenstein et

chez Ryle par exemple).

En sociologie, cette notion philosophique de catégorie a été reprise par Durkheim et Mauss dans le cadre de leur sociologie de la connaissance : les catégories, disaient-ils, sont "les cadres permanents de la vie mentale" ; "elles expriment les conditions fondamentales de l'entente entre les esprits". Mais Durkheim a "sociologisé" le questionnement philosophique traditionnel, en conférant un fondement social aux catégories et en les considérant comme de "véritables institutions sociales". De plus, il a très vite glissé de la notion classique à une notion plus proche de l'usage commun : les catégories deviennent alors les concepts de base ou les notions essentielles de la pensée sociale et du discours social.

L'usage commun fait peu de différence entre les notions de catégorie et de concept, de catégorie et de classe, de catégorie et de mot. Catégoriser ce n'est plus seulement attribuer un prédicat à un sujet, mais subsumer un objet sous une classe d'appartenance, munie d'un nom. Cette confusion des termes s'explique assez facilement. Souvent ce qu'on appelle catégorie n'est en fait rien d'autre que l'extension d'un concept, c'est-à-dire la classe des objets auxquels le concept s'applique, ou la classe des objets qui spécifie sa référence. L'intension du concept est alors constituée par l'information qui permet de construire la classe des objets constituant son extension. En psychologie, on appelle concept l'intension proprement dite d'un concept et catégorie son extension. Et il n'est pas rare qu'on confonde le concept avec le signifié d'un mot. Certains enfin définissent le sens des mots en termes de catégorie (ce qui explique le succès de la théorie psychologique des catégories en sémantique lexicale). En effet, dans le triangle sémantique hérité

d'Aristote, les concepts font médiation entre les mots et les choses. Aux mots sont associés des concepts qui leur permettent de référer aux choses. Si on conçoit le sens des mots en termes de référence, on en vient tout naturellement à l'identifier à la classe d'objets qui constitue l'extension du concept. Ensuite, si l'on est plutôt réaliste, on envisagera les catégories comme des classes d'objets dans le monde (Rosch par exemple) ; si l'on est plutôt représentationnaliste, on concevra les catégories comme des entités psychologiques ou des structures mentales. Mais que l'on soit l'un ou l'autre, l'enquête sur les catégories relèvera d'une théorie du concept (formation, structure, organisation interne et externe, etc.), le concept étant considéré comme la composante de base de la pensée ou comme le support de la "représentation de la connaissance".

Il n'est pas rare non plus qu'on entende par catégorie une sous-classe dans la partition d'une variable. Ainsi la variable âge peut-elle être partitionnée en plusieurs sous-classes : nourrisson, enfant, adolescent, adulte, troisième âge, vieillard. La notion de valeur d'attribut recouvre la même idée : par exemple un attribut de couleur peut recevoir plusieurs valeurs (bleu, blanc, rouge, etc.), qu'on appellera aussi catégories. En explicitant l'articulation des attributs et de leurs valeurs dans des schèmes ou des "frames", les psychologues cognitifs rendent compte de ce qu'ils appellent la "représentation de la connaissance".

Pour compléter ce premier inventaire succinct, il convient d'évoquer une dernière problématique de la catégorisation, qui, elle, est d'inspiration structuraliste. Elle excède d'emblée le discours, le jugement prédicatif et la conceptualisation : catégoriser c'est structurer qualitativement un domaine

ou un espace, en y introduisant une discontinuité qui permet de distinguer et de grouper, de différencier et de déterminer des places ou des positions. Cette structuration implique l'introduction d'une forme ou d'une structure, c'est-à-dire d'une totalité organisée par un système de relations internes, satisfaisant à des "lois" formelles, entre des places ou des valeurs positionnelles. Les positions ne sont pas à proprement parler des catégories, car elles ne résultent pas d'un jugement attribuant un prédicat à un sujet ou subsumant un objet sous une classe d'appartenance, mais d'un processus de structuration qualitative de type morphogénétique. Et il y a une efficacité de la position différente de celle de la catégorie. Alors que la dernière autorise une gamme d'inférences très riches, la première a la capacité de fournir tacitement des identités, de spécifier des relations, de programmer des opérations et de définir des parcours d'action.

Il me semble qu'on ne peut pas espérer réduire ces multiples acceptions des termes catégorie et catégorisation à une seule. Il n'y a donc pas lieu de chercher à homogénéiser l'enquête sur les catégories. Si l'on doit prendre acte de cette hétérogénéité constitutive, il me paraît cependant plus problématique d'accepter l'assimilation que la psychologie cognitive tend à faire entre catégorie et extension d'un concept. Cette assimilation est ennuyeuse à plusieurs titres. Elle favorise une conception purement taxinomique des catégories et de la catégorisation : catégoriser c'est en fin de compte classer ou subsumer sous une classe. En outre, elle privilégie l'extension du concept par rapport à son intension et elle a une vue très réductrice de cette dernière (en termes de représentation ou d'information). Enfin, elle conduit à définir l'activité de pensée essentielle-

ment par sa capacité d'abstraction, de subsomption et d'inférence. Une approche praxéologique des catégories vise précisément à rétablir le primat de l'intension et à redéfinir celle-ci en termes opératoires d'actes de pensée plutôt qu'en termes représentationnels d'objets de pensée, et d'autre part à relativiser les notions d'abstraction et de subsomption par une définition plus pragmatique (*i.e.* en termes d'activité) des concepts et des catégories.

Le second inventaire que je me proposais de faire concerne l'enquête sociologique sur les catégories. Il me semble qu'on peut en dresser un tableau qui fasse ressortir les cinq composantes suivantes. De la première, qui est l'étude des classifications sociales, je ne dirai rien ou presque, car elle est la plus facile à définir. Disons qu'elle a pour objet général d'explorer la façon dont fonctionnent les classifications, "How classification works", pour reprendre le titre d'un livre récemment édité par M. Douglas (1992). La seconde correspond au programme de recherche de Durkheim et de Mauss sur l'origine sociale des catégories ("les catégories sont choses sociales"), et sur leur statut d'"institutions sociales". J'ai déjà rappelé le sens qu'ils donnaient à cette notion. L'explication que Durkheim propose de l'ancrage social des catégories ne nous convainc sans doute plus aujourd'hui. Cependant le projet n'est pas insensé, et nous disposons pour le développer de ressources dont Durkheim n'avait pas idée.

Je pense entre autres à deux exemples. Le premier est celui du temps. Durkheim se demandait comment le temps est pensé. Il constatait qu'il était mesuré par différents dispositifs comme les calendriers, les fêtes, etc. Ce qui l'intéressait surtout c'était de savoir en quoi la catégorie de temps avait une origine sociale ou exprimait "des

choses sociales" ("c'est le rythme de la vie sociale qui est à la base de la catégorie de temps"). Notons que cette approche du temps restait complètement en dehors de toute problématique de l'action. En fait l'étude de la catégorie de temps a été approfondie depuis Durkheim par différents courants philosophiques (pragmatisme, phénoménologie, herméneutique). Elle a aussi été reprise en sociologie, non plus dans une perspective de sociologie de la connaissance, mais dans le cadre d'une théorie de l'action et d'une théorie de l'intersubjectivité. G. H. Mead par exemple a développé une théorie de la constitution intersubjective du temps et de l'espace. Pour lui, le problème n'était pas tant de savoir comment le temps est pensé ou représenté, que de comprendre la structuration du temps dans et par l'action, et de saisir la place de ce processus de temporalisation (distinction et articulation des trois dimensions du passé, du présent et du futur) dans l'organisation de l'acte social. On retrouve une problématique du même genre chez Garfinkel lorsqu'il montre comment le temps est constitutif du sens d'un énoncé ou lorsqu'il décrit le processus de rétro-prospexion inhérent à toute composition de cours d'action.

Le second exemple est celui de la catégorie de causalité, dont Durkheim disait qu'elle avait pour élément essentiel le concept de "force efficace" et que "c'est la force collective qui a été le prototype du concept de force efficace". Ce point de vue a, en un certain sens, été corroboré par la réflexion d'un logicien contemporain important sur la causalité, G. H. Von Wright (1971). S'intéressant à l'explication causale en sciences humaines et à la structure logique des relations causales, Von Wright a soutenu, de façon tout à fait convaincante, que l'idée de relation

causale dépend du concept d'action. D'une part, nous n'aurions pas l'idée de causalité si nous n'étions pas en mesure d'intervenir sur le monde pour mettre en mouvement des systèmes dynamiques, dont les enchaînements internes conduisent à des états de choses définis, que nous cherchons à produire ; d'autre part, nous ne comprendrions pas la distinction entre cause et effet si nous ne savions pas faire la différence entre ce que nous faisons et ce que nous faisons advenir (produisons) en agissant, donc entre résultats et conséquences de l'action. C'est seulement à travers l'idée de faire quelque chose pour provoquer quelque autre chose que nous en venons à saisir les idées de cause et d'effet. Il suffit alors de comprendre l'action comme phénomène social pour être en mesure d'éclairer d'une nouvelle lumière la conviction de Durkheim.

La troisième composante du tableau correspond à des tentatives qui sont faites pour élucider le caractère d'"institution sociale" des catégories. Il faut ici entendre institution au sens fort : les catégories ont un pouvoir d'institution symbolique du réel et pas seulement une fonction d'encadrement de la pensée conceptuelle. Sans doute faut-il alors élargir la notion de catégorie dans la direction qu'ont indiquée Durkheim et Mauss, c'est-à-dire prendre en considération soit les concepts des entités de base de l'analyse sociale (action, événement, objet, etc.), soit les notions essentielles qui fournissent "l'assiette mentale de la société" (personne, famille, homme / femme, etc.) - encore que cette idée de "notion essentielle" soit un critère trop vague pour constituer une liste de catégories. Relève de cette problématique des catégories, l'approche proposée par Bourdieu dans son petit article "A propos de la famille comme

catégorie réalisée" (Bourdieu, 1993), où il définit les catégories comme des principes de construction de la réalité. Relève aussi de la même perspective l'étude du cas Agnès par Garfinkel. Mais l'analyse de Garfinkel est plus profonde que celle de Bourdieu. D'une part elle s'enquiert de la façon dont les membres de la société se rapportent aux catégories sexuelles de l'intérieur des structures de leur expérience - ce que Garfinkel décrit en reconstituant le point de vue du membre adulte de nos sociétés sur la partition homme / femme - ; d'autre part, elle répond à la question de Durkheim sur l'origine sociale des catégories en introduisant une description de l'ancrage des catégories dans le milieu de l'intersubjectivité : leur support n'est autre que le jeu des attentes, des attributions et des opérations réciproques des acteurs en tant qu'il règle la production et la réception de leurs comportements pratiques. Pour Bourdieu, cet ancrage ne suffit pas à rendre compte de la construction sociale des catégories ; il veut un fondement plus réaliste, la domination sociale et l'intervention de l'Etat par exemple, et ce qu'il reproche à l'ethnométhodologie c'est de ne pas partager son réalisme sociologique.

Je considère le programme de recherche de Sacks comme une composante à part entière dans ce tableau d'ensemble. Il couvre un autre domaine que la précédente. On peut considérer avec J. Coulter qu'il a pour but d'explorer la logique de la praxis ordinaire, en particulier un certain nombre d'aspects essentiels du raisonnement sociologique de sens commun, tel que mis en oeuvre dans la communication et dans l'organisation de cours d'action situés (Coulter, 1991). Je ne suis cependant pas sûr que ce programme soit complètement unifié. Ceci pour deux raisons. La première est qu'il n'y a

pas chez Sacks d'élucidation systématique de la notion de catégorie qu'il utilise. Très souvent, il utilise de façon équivalente les termes catégorie et classe, catégoriser et classifier. A d'autres moments, il est plus proche de la définition classique de la notion : catégoriser c'est alors sélectionner un prédicat ou un descripteur pour un sujet, et la catégorie est soit un attribut, susceptible éventuellement de revêtir plusieurs valeurs, soit une variable susceptible d'être partitionnée (âge, sexe...), soit encore une sous-catégorie correspondant à la partition d'une telle variable. La seconde raison est qu'il poursuit en même temps la résolution de plusieurs problèmes distincts. Partant du "problème de la sélection" et de la cosélection des dispositifs et des catégories (pour se présenter, s'identifier, référer à quelqu'un, construire une relation, etc.), il soulève aussitôt le problème de leur organisation interne, à la fois au niveau des variables et des sous-classes, ou des attributs et de leurs valeurs, ainsi que celui de leur articulation. Il tente aussi de rendre compte de la manière dont la sélection d'une variable, d'une sous-classe, ou éventuellement d'un mot, ouvre des parcours interprétatifs et pragmatiques possibles. Enfin, Sacks a le sentiment que le passage par l'étude des catégories peut éclairer de façon essentielle la structuration du savoir social, ou encore les fondements de l'observabilité et de la descriptibilité des phénomènes.

La dernière composante correspond à l'approche structurale de la catégorisation, telle que définie plus haut. Elle paraît particulièrement appropriée à l'élucidation de l'organisation des activités pratiques, puisqu'elle saisit la catégorisation en-deça de l'attribution discursive de prédicats ou de la subsumption réflexive d'objets, de personnes ou d'événements sous des caté-

gories d'appartenance. On la trouve esquissée par Goodenough, chez qui Sacks dit avoir trouvé son inspiration. Constatant que nous disposons toujours d'une multiplicité d'identités ou de catégories - il semblait considérer les deux termes comme synonymes - entre lesquelles choisir pour construire une relation avec quelqu'un, Goodenough s'est interrogé sur la manière dont se faisait la sélection de l'une ou de l'autre. Mais il n'a pas vraiment apporté de réponse à ce problème, et Sacks s'est référé à Goodenough en disant qu'il avait trouvé une solution à "son" problème (en fait, le problème qu'il avait en tête n'était pas vraiment celui de Goodenough, car celui-ci ne concevait pas les catégories comme des classes d'appartenance mais comme des collections de droits et d'obligations ; néanmoins il y a apporté un éclairage important, en distinguant dans cette sélection la dimension de la pertinence ou de l'adéquation et celle de la correction). A vrai dire, cet aspect structural de la catégorisation n'a pas été beaucoup exploré depuis Goodenough en sciences sociales ; il mériterait d'être repensé à nouveaux frais (à l'aide peut-être des théories récentes dans le domaine du structuralisme morphogénétique, de l'auto-organisation ou de l'autopoïèse).

Cependant l'idée d'une sélection des identités ou des catégories est plus problématique qu'il n'y paraît au premier abord. On peut en effet se demander si, lorsqu'ils ont à construire une relation sociale, dans une interaction par exemple, les acteurs effectuent vraiment un choix et disposent véritablement d'alternatives possibles entre lesquelles choisir. D'une part, leurs identités (corrélatives) leur sont données par le type d'activité dans lequel ils s'engagent (il y a un primat de l'action, et des relations qui lui sont inhérentes, sur les

sujets d'action), et ils n'ont pas tant à choisir leurs identités qu'à actualiser, par différents ajustements réciproques, une structure d'activité conjointe, qui spécifie leur relation et ses termes. D'autre part, souvent ce n'est qu'après-coup que l'on s'aperçoit que l'on a opéré une sélection parmi des possibles : dans le feu de l'action on n'a pas réellement entrevu plusieurs possibilités. Il faut donc ici comme ailleurs résister à la tentation de l'"intellectualisme", qui consiste à projeter sur l'organisation de la pratique des entités et des processus qui relèvent de la rationalisation discursive de l'action, en pensant que ce sont ces processus et ces entités qui opèrent dans l'expérience, ou qui jouent une influence ou un rôle causal dans l'accomplissement de l'action.

Pour conclure ce double inventaire, je voudrais faire une remarque générale sur ce qui me semble constituer un biais essentiel présent dans la plupart des recherches sur la catégorisation : il consiste à donner le primat, dans la pensée ou l'activité cognitive, aux opérations d'abstraction, de subsomption et d'inférence. Certes l'existence de telles opérations n'est pas contestable. Mais elles ne représentent qu'une partie, sans doute secondaire, de la pensée en acte. Je pense que ce biais est lié à une conception représentationnaliste des concepts et des catégories, mais aussi du langage et de la connaissance. Je tends à croire que cette conception n'est pas appropriée à une problématique de l'organisation endogène des activités pratiques, car elle n'est pas homogène au domaine de la pratique.

Or il y a, à mes yeux, une théorie des catégories et des concepts homogène à ce domaine, qui est une théorie praxéologique : c'est celle du schématisme chez Kant, auquel font écho cer-

taines analyses du pragmatisme américain (chez Dewey et Mead notamment). Dans cette perspective, catégories et concepts sont des méthodes, des procédés ou des formules pour des opérations de configuration, de détermination ou d'individuation des phénomènes - opérations qui se passent complètement de l'abstraction, de la subsomption ou de l'inférence (cf. à ce sujet Cassirer, 1972). Comme l'a bien vu A. Renaut, s'appuyant sur l'interprétation de Cassirer et de Philonenko, chez Kant "le concept comme schème n'est plus réellement une représentation, mais une activité". C'est ce que j'appelle une conception praxéologique des catégories, que j'oppose à une conception taxinomique (la catégorie comme classe, et la catégorisation comme subsomption sous une classe d'équivalence ou sous une "catégorie" au sens de la psychologie cognitive). En fait, il n'y a pas à choisir entre les deux conceptions, mais à rendre compte de la dualité constitutive des catégories et des concepts : ils sont à la fois des actes de pensée (valeur opératoire) et des objets de pensée (contenu analysable).

L'individuation des événements publics

J'ai tenté d'explorer plus empiriquement certaines dimensions de cette conception praxéologique de la catégorisation dans une étude de la "construction sociale" des événements publics (réalisée en commun avec M. Barthélémy). Il est évident qu'avec ce type d'objet, on aborde encore la catégorisation sur le plan du discours, et non pas sur celui de l'organisation des activités pratiques. Notons cependant qu'il permet d'éclairer des aspects importants du contenu opératoire (orga-

nisation de parcours interprétatifs) et du caractère pragmatique (configuration d'un champ pratique) des catégorisations. A cette première remarque préliminaire je dois en ajouter une seconde : je vais parler d'individuation et d'individualité des événements. J'entends par là le processus par lequel, face à une occurrence donnée, nous venons à lui conférer une identité et un sens déterminés, en répondant à des questions du genre : que s'est-il passé ? De quoi s'agit-il réellement ? Qu'est-ce qui est en jeu là-dedans ? On répond à de telles questions en identifiant l'événement comme étant d'une certaine sorte (catégorisation), en lui construisant un passé et un futur, en l'affiliant à un contexte causal, où il est à la fois effet et cause, en associant un certain degré de probabilité à son occurrence, en lui attribuant des enjeux, etc. Il est devenu habituel de réserver l'individualité aux personnes ; mais c'est à tort, car, formellement, l'individu "est le terme ultime d'une descente des descriptions les plus générales vers les plus particulières", terme ultime que l'on peut désigner par un nom propre, une description définie ou un déictique (Descombes). Par ailleurs, l'individualité d'un événement est nécessairement de sens commun : il n'y a pas autant d'identifications d'un événement qu'il y a de sujets qui le perçoivent, même si peuvent coexister plusieurs versions différentes de l'événement.

Voici d'abord les trois cas qui me serviront d'appui dans mon argumentation. Le premier est la profanation du cimetière israélite de Carpentras au printemps 1990. Le deuxième concerne le "problème des banlieues" tel qu'il s'est manifesté dans les incidents de Vaulx-en-Velin à l'automne 90. J'emprunte le troisième à un article de M. de Fornel, dans un numéro récent de Réseaux, sur

la catastrophe du Heysel.

Dans l'affaire Carpentras, il s'agissait de la profanation d'un cimetière juif, une profanation particulièrement spectaculaire puisqu'un cadavre avait été exhumé et empalé. Cette profanation avait été immédiatement interprétée comme un acte antisémite, par une prise de position du ministre de l'Intérieur de l'époque, Pierre Joxe, quelques heures après la découverte des tombes saccagées. Celui-ci disait quelque chose comme : "On sait qui sont les coupables". Il désignait par là non pas les auteurs réels du forfait, mais ceux à qui on pouvait en imputer la responsabilité. Il visait directement le mouvement lepéniste, qui, outre qu'il venait de faire une percée électorale inquiétante, avait favorisé la recrudescence du racisme et de l'antisémitisme dans l'opinion publique française. Cette identification de l'événement comme acte antisémite suscita une vive émotion collective, qui déboucha très rapidement sur l'organisation de manifestations importantes un peu partout en France.

Quelques mois plus tard, cette qualification fut (discrètement) remise en cause : en effet, leur enquête n'aboutissant pas à identifier de coupables dans les milieux de l'extrême-droite, les policiers avaient exploré d'autres pistes et plus ou moins acquis la conviction qu'il s'agissait sans doute d'un forfait commis par des jeunes des environs qui avaient l'habitude de se retrouver dans ce cimetière (qui est en fait un parc) pour s'y livrer à différentes activités ludiques, dont des jeux de rôles. Cette hypothèse, qui n'a jamais été confirmée publiquement, annulait donc l'identification de la profanation comme acte antisémite.

Ce qui m'intéresse dans ce cas c'est à la fois le processus à travers lequel se stabilise l'identité sociale d'un événe-

ment, la vulnérabilité de cette identité et la transformation qu'un événement subit lorsqu'il est porté sur la scène publique. C'est surtout ce dernier aspect que je veux souligner. Dans le présent exemple, il y a bien eu une telle transformation : à une identification de base comme profanation s'est superposée une autre identification, comme acte antisémite, qui a fait de l'événement un événement d'une autre sorte, relevant d'un nouveau cadre de l'expérience, pour reprendre les termes de Goffman. Mon hypothèse est que c'est dans une telle transformation que se joue la constitution d'un événement public. Lorsqu'un événement est porté sur la scène publique, cela peut simplement être de l'ordre d'une information : rendre public un événement c'est le porter à la connaissance de tous. Mais, dans l'idée d'événement public, il y a une signification plus forte : d'une part, le cadre en fonction duquel l'événement initial est réidentifié relève d'un registre discursif et pratique particulier, disons celui de l'action publique ; d'autre part, lorsqu'il est porté sur la scène publique, l'événement tend à être thématiqué, problématisé comme problème public demandant un certain traitement par l'action collective (Etat, opinion publique, mouvements sociaux, etc.). Une des choses intéressantes dans l'affaire Carpentras est que l'événement catégorisé comme acte antisémite a été à l'origine d'une mobilisation collective très forte. Ce qui amène à se demander comment une identification ou une catégorisation déterminée d'un événement peut structurer un champ pratique et susciter un passage à l'action collective.

Un autre exemple typique de constitution d'événement public par la réidentification d'un événement "primaire" (au sens où Goffman parle de cadres "primaires") est l'histoire du fou-

lard islamique. Il s'agissait au départ d'un événement purement local dans un lycée de la grande banlieue parisienne : accédant à la scène publique, il est devenu un événement public, non pas parce qu'il a été porté à la connaissance de tous, mais parce qu'il a été problématisé sur un certain registre, celui précisément de l'action publique. C'est ainsi qu'il a été crédité de la capacité de révéler l'existence en France d'une situation porteuse d'enjeux d'ordre sociétal, de poser des problèmes d'intérêt général touchant aux valeurs fondamentales de la société, aux principes sur lesquels les institutions démocratiques sont fondées, ces problèmes appelant un traitement en termes d'action collective. En d'autres termes, l'événement local est devenu un événement public à partir du moment où on lui a associé un problème public appelant un certain traitement par l'action collective, etc.

On retrouve le même type de processus dans le second cas que j'ai retenu : l'affaire de Vaulx-en-Verin en 1990. Cette ville avait déjà été, au début des années 80, le théâtre de troubles graves et de désordres révélateurs d'un "problème des banlieues". Une politique de réhabilitation des quartiers "chauds", habités par une population composée essentiellement d'immigrés, avait été menée à la fin des années 80 avec l'aide de l'Etat. Or voici qu'à l'automne 90, les troubles reprennent à la suite d'un accident de moto provoqué par un car de police : le jeune passager de la moto a été tué. Les jeunes du quartier accusent la police d'avoir provoqué volontairement la chute de la moto. Ils se mobilisent aussitôt et organisent des manifestations de rue accompagnées de pillages et de destructions d'édifices. Cette agitation violente dure tout un week-end.

Dans un premier temps, cette mobi-

lisation est interprétée comme une émeute. Mais les troubles durant plus longtemps que prévu on s'est demandé s'il n'y avait pas autre chose en jeu. En effet, si une émeute est une réaction spontanée exprimant l'émotion collective provoquée par un événement, une fois l'émotion exprimée, il n'y a pas de raison que les manifestations perdurent. On s'est donc demandé s'il ne s'agissait pas d'autre chose que d'une émeute. Est alors apparue une interprétation de l'événement comme action stratégique, comme agitation organisée par des manipulateurs ayant intérêt à semer le désordre dans le quartier. On a donc essayé d'identifier qui avait intérêt à créer une telle situation de désordre. On en est ainsi venu à accuser les "dealers" de manipuler les jeunes initialement choqués par l'accident de la moto et d'instrumentaliser leur colère à leur profit.

On voit ici comment on passe d'une identification à une autre d'un événement. Dans le cas présent, la réidentification passe par l'attribution d'un caractère anormal à la durée des manifestations, cette attribution se faisant sur l'arrière-plan d'une série d'attentes (non satisfaites) liées à la description de l'événement comme émeute. Le mécanisme est en gros le suivant : la description choisie ("émeute") permet d'attribuer un certain nombre de prédicats à l'événement et de former des attentes à son égard. Si la suite des événements contredit ces attentes, c'est qu'il s'agissait sans doute d'un phénomène d'une autre sorte. D'où une re-description plus ajustée aux propriétés manifestes de l'occurrence. Dans cette réidentification, la catégorie (le descripteur sélectionné) opère comme outil d'analyse : elle fournit une base pour conduire des investigations sur le phénomène, sur ses causes et ses effets, sur

son passé et son futur, etc.

En fait, la publicisation de l'événement s'est traduite par une seconde réidentification, correspondant à sa constitution en problème public. En effet, très rapidement on a vu dans cet événement une nouvelle expression du "malaise des banlieues". Plus précisément, il a fourni une occasion pour évaluer la politique de réhabilitation des banlieues à problème conduite dans les années précédentes. Voilà, dit-on, un quartier qui a bénéficié de cette politique : comment se fait-il que se produisent les mêmes incidents que ceux qui avaient suscité les actions de réhabilitation ? Celles-ci n'auraient-elles pas traité convenablement les problèmes ? D'où l'idée de chercher des failles dans l'action publique. On s'aperçoit alors par exemple qu'on n'a pas créé de lycée dans cette ville où la part des jeunes dans la population est très importante, qu'on n'a pas associé la police aux processus de réhabilitation et que les policiers n'ont pas un comportement approprié au type de population présent, ce qui explique le conflit larvé entre eux et les jeunes. En thématissant ainsi la situation, on fait émerger un nouveau problème public, qui appelle un surcroît de traitement par l'action publique. Si je récapitule le cas, on a donc une première description de ce qui se passe comme émeute ; l'événement est ensuite redécrit comme action stratégique. Puis, dans un troisième temps, il est thématissé comme problème public.

Le troisième cas est l'affaire du Heysel en 1985. On peut, pour l'analyser, se servir de la notion goffmanienne de cadre primaire de l'expérience : la rencontre sportive est un cadre d'expérience qui permet d'identifier ce qui se passe et de former un certain nombre d'attentes vis-à-vis de la situation. On s'attend par exemple à ce qu'il y ait

des joueurs et des supporters, mais aussi à ce que les uns et les autres adoptent un certain type de comportement, un comportement "normal" (au sens de conforme aux us et coutumes). Ce sont des attentes assez floues. Si les comportements manifestés par les uns ou les autres ne satisfont plus ces attentes de "normalité", on peut être amené à considérer qu'il s'agit d'un autre événement que celui qu'on avait d'emblée identifié. Le constat de comportements excédant les attentes de normalité peut conduire à une "rupture de cadre" : "Dans la mesure où le cadre d'une activité est supposé nous aider à faire front à tout ce que celle-ci nous réserve comme problèmes, à informer et réguler la plupart d'entre eux, on comprend que nous soyons bouleversés et dépités par des circonstances que nous ne pouvons ignorer mais que nous ne savons pas non plus traiter. En somme, nous subissons une rupture du cadre : nous ne savons ni l'appliquer ni le maîtriser" (Goffman, 1991, p. 340). Bref pour identifier ce qui se passe, il faut alors affilier les occurrences à un autre cadre. Dans le cas présent, la notion de catastrophe est utilisée pour répondre à la question "qu'est-ce qui se passe ?". Du coup l'identité des acteurs elle-même change. Il ne s'agit plus des acteurs normaux d'une rencontre sportive, mais des responsables et des victimes d'une catastrophe. En particulier, les supporters de Liverpool deviennent des "vandales", "une minorité de casseurs", etc. Enfin, dans un troisième moment, l'événement est thématisé comme problème à traiter par l'action publique : il est alors appréhendé sous l'aspect du hooliganisme, c'est-à-dire en tant que problème social récurrent dans certaines manifestations sportives.

Dans ces trois exemples il y a bien constitution d'un événement public, que j'explicité en termes de formation

d'un problème public, d'un problème à traiter par l'action publique. La question qui se pose alors est de définir le cadre où se fait cette réidentification des événements. C'est une question qui conduit directement à une analyse de l'espace public. Ne pouvant pas développer ce point ici, je me contenterai de souligner trois points qui me paraissent importants : d'abord préciser le concept d'"événement sous une description" ; ensuite présenter la notion de "contexte de description" en tant que reformulation de la notion de "cadre de l'expérience" ; enfin définir le pouvoir organisateur d'une description ou d'une catégorisation.

1. Pourquoi parler d'"événement sous une description" (qui est une expression consacrée de la philosophie analytique) ? Pour exprimer l'idée qu'une occurrence donnée n'est un événement précis et déterminé que "sous une description". En effet, une même occurrence peut constituer plusieurs événements différents : elle n'acquiert son individualité que "sous une description" déterminée, et la description choisie commande l'explication qui va être donnée de l'événement. De plus, une occurrence est constituée d'éléments hétérogènes, voire d'une succession de micro-occurrences. Or la sélection d'un descripteur effectue une synthèse de cet hétérogène et de cette pluralité ; elle regroupe différents éléments dans un même ensemble, les schématise et leur "colle" une étiquette. Une réalité complexe devient ainsi un événement unique et simple : une profanation, un acte antisémite, une émeute, etc.

Dans le premier exemple choisi, ce qui a eu lieu dans le cimetière a été défini sous deux descriptions différentes : une profanation et un acte antisémite. Selon que l'événement est saisi comme profanation ou comme acte antisémi-

te, on a deux événements différents bien que le support de ce qui est arrivé soit le même. Dans le deuxième exemple, les manifestations consécutives à l'accident de moto ont été décrites d'abord comme émeute, puis comme manipulation. Là encore une même occurrence constitue deux événements différents. Il faut donc analyser cette description qui donne son identité à l'événement. Ce peut être une phrase narrative, comme dans les titres des journaux relatant Carpentras : "Le cimetière israélite de Carpentras a été profané, des tombes ont été détruites, un cadavre a été exhumé, etc.". Une autre possibilité est de nominaliser l'événement. On parlera alors de profanation du cimetière de Carpentras ou d'acte antisémite. Le propre de cette description est de présenter l'événement comme étant d'une certaine sorte en lui affectant un descripteur.

2. La notion de "contexte de description" est empruntée à P. Ricoeur. Elle a à peu près le même sens que la notion de cadre d'expérience chez Goffman, mais elle fait une plus grande place à la dimension langagière de la description. Un "contexte de description" est ce qui permet d'identifier ce qui se passe. L'action de lever le bras peut constituer une action totalement différente selon qu'elle se déroule dans une assemblée ou dans la rue. Dans l'assemblée, si le contexte est celui d'une discussion, ce peut être pour demander la parole, si c'est celui d'un vote, pour y participer. Si le geste de lever le bras a lieu dans la rue, ce peut être pour faire signe à un ami ou pour appeler un taxi etc. Un "contexte de description" est ce qui permet de considérer un tel geste comme une action d'une certaine sorte. Il est essentiellement d'ordre institutionnel : il est fait d'us et de coutumes, de règles et de normes, d'habitudes d'action et de ri-

tuels, de signes et de jeux de langage. C'est le "contexte de description" mobilisé qui permet aussi de dire qu'une occurrence donnée est tel ou tel événement. Il convient toutefois de bien distinguer cette notion d'une autre notion de contexte de description. En effet, toute identification d'événement se fait dans un contexte déterminé, et c'est en fonction des circonstances qu'on est en mesure de sélectionner le "contexte de description" qui convient. On a alors plutôt affaire à un contexte de sélection d'un descripteur.

3. Enfin, dernier aspect, le choix d'une description ou d'un descripteur a un pouvoir organisateur extrêmement important qu'on peut caractériser principalement selon deux dimensions : celle de la "normalisation" et celle de la configuration d'un champ d'action. "Normaliser" un événement, au sens garfinkélien du terme, c'est d'une part en faire un événement dans un ordre social, c'est d'autre part réduire son caractère contingent en montrant qu'il y avait des chances qu'il se produise et des raisons qui l'ont produit. L'individuation d'un événement passe donc par une attribution de "valeurs de normalité" à une occurrence : on la considère comme un événement d'un certain type (typification) ; on la compare à des événements antérieurs ; on lui construit une texture de causes et d'effets ; on la munit d'un passé et d'un futur (temporalisation), etc. Or cette attribution de "valeurs de normalité" est entièrement commandée par la description sous laquelle l'événement est identifié. C'est celle-ci qui oriente et contraint le parcours interprétatif dont procèdent l'individualité et le sens de l'événement.

Ainsi si on catégorise un événement comme profanation par exemple, on lui construira un certain passé ; les événements antérieurs auxquels on pourra le

comparer seront d'un certain type. A partir des profanations du même genre qui se sont produites par le passé, on dégagera un certain type d'acteurs et des raisons d'agir typiques attribuables aux auteurs du forfait. On cherchera des causes d'un certain type, valables pour ce type d'acte, etc. Si par contre l'événement est redécrit comme acte antisémite, il sera "normalisé" à nouveaux frais ; et sa normalisation se fera selon un tout autre parcours interprétatif. En effet, ce qui peut expliquer un acte antisémite n'est pas du même ordre que ce qui peut expliquer une profanation. Les événements passés, les causes et les conséquences possibles, etc., ne sont pas du même ordre. Dans le cas de Carpentras l'explication de l'acte antisémite a consisté essentiellement à rappeler le contexte socio-politique de la France dans les mois précédents, en insistant sur le développement de l'antisémitisme en relation avec la montée électorale de l'extrême droite. La description ou la catégorie choisie structure ainsi le domaine dans lequel pourra se développer l'analyse de l'événement. On peut aussi dire qu'elle organise l'analysabilité de l'événement : elle ouvre et délimite un champ de connaissance et d'investigation, oriente une recherche auparavant erratique et mal cohérente.

Je voudrais, pour clôturer ce point, souligner une conséquence importante de cette manière de raisonner. Quand on explique un événement en le faisant dépendre causalement d'événements ou de situations qui l'ont précédé, on tend à supposer que l'explanans est antérieur à l'explanandum, qu'il est par exemple un événement passé, et surtout qu'il est un phénomène en soi, totalement indépendant de ce qu'il explique. Cette idée d'indépendance est inhérente à la notion même de relation causale : il ne peut y avoir de relation

causale, qui est nécessairement contingente, qu'entre deux objets indépendants. Or, si c'est la description sous laquelle un événement est identifié qui ouvre et délimite le champ de sa connaissance possible, alors la relation entre l'explanandum et son explanans n'est pas une relation contingente mais une relation conceptuelle ou interne (c'est-à-dire d'appartenance réciproque ou d'interdépendance). Dans ce cas l'explication causale de l'événement masque une relation conceptuelle entre l'événement et sa cause, entre l'événement et ses effets, alors qu'elle est rendue possible par cette relation.

Il en va de même pour l'attribution d'un passé causal à l'événement. Ce passé n'est pas une réalité en soi, indépendante de l'événement présent dont elle est le passé. Car la sélection de ce passé est elle-même déterminée par la catégorie sous laquelle l'événement a été appréhendé. Ce qui est premier c'est donc l'événement émergent, qui appelle une découverte dans le passé des événements susceptibles de l'expliquer, cette découverte étant orientée et contrainte par la description de l'événement. C'est ce qu'a bien expliqué G. H. Mead, dans sa Philosophie du présent : le passé est nécessairement relatif au présent de l'événement. C'est aussi un point de vue partagé par H. Arendt (1953) : " Le sens réel de tout événement transcende les "causes" passées qu'on peut lui assigner (...), mais qui plus est, ce passé lui-même n'émerge qu'à la faveur de l'événement (...). L'événement éclaire son propre passé ; il ne peut jamais en être déduit".

La deuxième dimension de ce pouvoir organisateur de la description ou de la catégorie est sa capacité d'ouvrir et de délimiter non plus un champ de connaissance mais un champ d'ac-

tion. Cette capacité se fonde sur deux éléments. Le premier est la composante pragmatique de toute individualité. C'est un principe qui a été formulé par Peirce, selon lequel l'individu, au sens formel du terme, se définit essentiellement par une capacité d'action et de réaction : il n'est pas tant une unité atomique que quelque chose qui réagit par rapport à d'autres choses et agit sur elles. Le second élément relève des potentialités inhérentes à l'événement : comme l'écrit Arendt, "chaque événement révèle un paysage inattendu d'actions, de passions et de nouvelles potentialités dont l'ensemble dépasse la somme totale de toutes les volontés et la signification de toutes les origines"; mais "c'est dans l'action qu'on fait tout naturellement fond sur la nouvelle situation créée par l'événement, autrement dit qu'on le considère comme un commencement" (ibid., p. 76).

Comment la description de l'événement peut-elle ainsi ouvrir et délimiter un champ d'action ? Essentiellement en spécifiant la capacité d'action de l'événement et la capacité de réaction de ceux qu'il affecte. Un événement ne concerne et n'affecte quelqu'un que "sous une description". C'est donc la description qui définit qui est affecté par l'événement et selon quelle modalité. Mais c'est elle aussi qui délimite le type de réponse à apporter à l'événement ou le type de traitement à appliquer à la situation qu'il révèle. Par exemple, une profanation constitue une offense faite aux morts, et elle affecte une certaine communauté de croyance et de pratique. Elle appelle donc un certain type de réponse : réparer rituellement et matériellement l'offense commise (remise en ordre du cimetière, prières, cérémonies, etc.).

Le même événement décrit comme acte antisémite concerne une communauté différente, beaucoup plus large :

c'est la communauté nationale toute entière qui est affectée, car ce sont les valeurs censées fonder la société et les institutions démocratiques qui apparaissent mises en cause par l'événement. Les réactions et les actions à entreprendre sont aussi différentes : à la réparation rituelle d'une offense se substituent l'expression d'une indignation générale, le partage d'une émotion collective, la mobilisation publique contre ce type d'action, la sanction des auteurs du crime, etc. On peut même aller plus loin dans l'analyse et reprendre la notion de "relevance programmatique" que Sacks attribuait à la catégorie : la description de l'événement définit une sorte de programme d'action, dégage des orientations d'action et configure un système d'action à actualiser (avec des rôles à endosser, des raisons d'agir, etc.).

Conclusion

En quoi ce genre d'analyse peut-il faire avancer l'étude sociologique de la catégorisation ? J'ai surtout voulu éviter d'introduire une conception classificatoire, pour faire émerger le plus clairement possible une valeur opératoire des catégories, qui ne passe pas par la subsomption des objets ou des événements sous des catégories d'appartenance. J'ai traité la catégorisation comme une des formes possibles de la description sous laquelle une action ou un événement est identifié. Dans mon esprit, la sélection d'une description ne permet pas d'abord une montée en généralité (détermination d'un objet particulier par sa subsomption sous un universel) mais une descente en singularité. La catégorisation, qui consiste à sélectionner un descripteur ou une description, est le point de départ et le cadre d'une individuation ; elle ouvre et

délimite le champ de connaissance et d'enquête, et le champ pratique dans lesquels une individualité prend forme.

Un deuxième point intéressant est l'éclairage qu'on obtient sur la valeur prescriptive des catégories. C'est un aspect qu'a bien analysé Bourdieu dans l'article mentionné supra. En fait il ne dit pas autre chose que ce que disait Garfinkel dans le traitement du cas Agnès. La catégorie "femme naturelle-normale" n'est pas simplement une catégorie descriptive mais une catégorie prescriptive : elle définit "une réalité à être". La catégorie doit être réalisée. Et c'est elle qui guide normativement la réalisation pratique de cet être-femme. C'est cette idée que Bourdieu reprend lorsqu'il considère la famille comme "catégorie réalisée". Cependant l'analyse esquissée ci-dessus fait ressortir un autre aspect de la valeur prescriptive des catégories : celles-ci définissent des contraintes sur les opérations d'individuation, de détermination et de configuration des phénomènes. Comme dit Dewey, elles sont des "formules pour des opérations possibles".

Un troisième point est que les catégories ne sont pas simplement des ressources cognitives ou linguistiques. Elles ont une teneur de signification beaucoup plus importante. Par exemple la notion d'acte antisémite a un contenu sémantique qui excède la définition qu'on peut donner de l'expression. Pour en rendre compte, on peut recourir aux outils analytiques proposés par R. Koselleck. Pour identifier un événement et lui donner sens, on doit, ai-je soutenu, sélectionner un "contexte de description". Mais il convient d'enrichir cette notion pour tenir compte du fait que la matrice de réception d'un événement a aussi une structure temporelle et qu'en particulier, elle est faite d'une certaine articulation d'un "champ d'expérience" et d'un "horizon d'at-

tente". Pour Koselleck, cette articulation est incorporée dans le langage lui-même, en particulier, dans la structure sémantique des concepts sociaux et politiques. C'est bien le cas du concept d'"acte antisémite". On peut dire de quiconque, dans notre société, qu'il a appris ce concept et maîtrise son usage, qu'il a assimilé le "champ d'expérience" et l'"horizon d'attente" que le concept articule. Le "champ d'expérience" c'est toute l'histoire de l'antisémitisme, c'est la mémoire de ce qui a été commis au nom de l'antisémitisme, ou le souvenir des luttes et des mouvements qui l'ont combattu, etc. L'"horizon d'attente" c'est le futur espéré, l'anticipation d'un monde possible, d'un état où ce genre d'idéologie et de pratique aura disparu, où les valeurs de tolérance, d'égalité, etc. seront pleinement acceptées. Lorsqu'on identifie un événement, c'est tout ce réseau de significations et de savoirs liés à la catégorie descriptive qui est mobilisé et qui constitue l'arrière-plan sur lequel l'événement identifié acquiert son individualité pour une collectivité déterminée à un moment donné. Ce qui implique, d'un point de vue analytique, qu'on explore plus avant la structure sémantique des catégories et la nature de leur capacité de libérer et de limiter "des expériences et des attentes" sociales et politiques (cf. Koselleck, 1990)¹.

Notes

1. Ce texte reprend et développe un exposé présenté à l'Université de Nice (SOLIS) le 10 Mai 1994.

Bibliographie

- Arendt Hannah, "Compréhension et politique", *Esprit*, Juin 1980 (1953), pp.66-79.
Bourdieu Pierre, "A propos de la famille

comme catégorie réalisée", *Actes de la recherche en sciences sociales*, 100, 1993, pp.32-36.

Cassirer Ernst, *La philosophie des formes symboliques*, I, Paris, Minuit, 1972.

Douglas Mary and Hull David, *How Classification Works*, Edinburgh University Press, 1992.

Goffman Erving, *Les cadres de l'expérience*, Paris, Minuit, 1991.

Koselleck Reinhart, *Le futur passé. Contribution à la sémantique des temps historiques*, Paris, Ed. de l'EHESS, 1990.

Ricoeur Paul, *Temps et récit*, Paris, Le Seuil, 1983.

Catégorisation raciale et gestion de la co-présence dans les situations « mixtes »

Par Philippe Poutignat

Ingénieur d'études au CNRS
S.O.L.I.I.S - Nice.

& Jocelyne Streiff-Fenart

Chargée de recherche au CNRS
S.O.L.I.I.S - Nice.

Des récits faits par des étudiants africains sur leurs expériences dans l'espace urbain sont ici l'occasion de s'interroger sur les propriétés socialement organisées de la visibilité raciale dans les espaces publics. En tant que "méthodologues pratiques", les étudiants africains assument l'omni-pertinence des appartenances catégorielles fondées sur la perceptibilité de la marque raciale dans l'espace public, et livrent la description procédurale des conduites propres à minimiser le risque, toujours présent, de leur mise en saillance.

Quoique leurs descriptions de "ce qui se passe" dans l'espace urbain et des réponses qu'ils y apportent en "faisant ce qu'ils ont à faire" s'apparentent à celles, plus générales, des relations entre "normaux" et "stigmatisés", des observations menées par ailleurs dans le cadre de l'université montrent que même dans les situations où la marque raciale ne représente pas un signe socialement discréditant, elle constitue néanmoins une indication scénique au moyen de laquelle les participants de l'espace public interprètent l'environnement et une ressource pour la coordination des actions mutuelles et la régulation des relations sociales.

« Je fais l'hypothèse qu'en s'intéressant à une situation ordinaire on se pose la question : "que se passe-t-il ici ?" Que la question soit formulée explicitement dans les moments de doute et de confusion, ou implicitement lorsque les circonstances ne menacent pas nos certitudes, elle est posée et ne trouve de réponse que dans la manière dont nous faisons ce que nous avons à faire. »

Erving Goffman

Les réflexions proposées ici sont inspirées par une enquête qui visait à étudier les modes d'appropriation de l'espace universitaire et de la ville par les étudiants africains¹. De façon récurrente les récits faits par les étudiants africains de leurs incursions dans l'espace urbain racontent leurs expériences de la tension propre aux situations sociales qu'il favorise et auxquelles se trouvent confrontés les individus, tels qu'eux-mêmes, marqués par une apparence raciale. Cette tension et, partant, la fréquence des récits qui l'évoquent, ne surprendront peut-être pas. En particulier si nous sommes prêts, pour normaliser ces scènes de la vie urbaine, à attribuer à suffisamment de nos contemporains suffisamment de préjugés. Or il ne manque certes pas d'électeurs lepenistes et, de plus, ne sommes nous pas à Nice ?

La sociologie pratique que déploie les récits des étudiants africains est moins substantielle, plus formelle et autrement intéressante. L'attention portée aux propriétés socialement organisées des situations dans lesquelles ils sont impliqués, afin d'en extraire des procédures applicables dans le détail de leurs conduites, et d'agir ainsi sur l'ordre visible et intelligible de ces mêmes situations et de leurs activités constituantes, en font, à la façon d'Agnès, et selon le mot de Garfinkel

des « méthodologues pratiques »².

La situation d'enquête, à l'évidence, sollicite de telles descriptions. Cette évidence ne doit cependant pas masquer qu'elles ne sont pas réservées aux enquêteurs et que pour les étudiants africains, de tels récits font partie d'un savoir portant sur le monde social « *d'abord comme le champ de (leurs) expériences actuelles et possibles et seulement dans un deuxième temps comme l'objet de (leurs) réflexions* »³. A ce titre ils comportent des morales pratiques et, s'ils sont instructifs, ils le sont d'abord pour eux-mêmes, en contribuant à diffuser des recettes « *auxquelles on accepte de faire confiance pour traiter avec les êtres et les choses, en vue d'obtenir les meilleurs résultats dans chaque situation en effectuant le minimum d'effort qui permet d'éviter les conséquences indésirables* »⁴.

Parmi ces récits figurent, de façon prééminente, des incidents qui ont pour cadre les transports en commun. L'anecdote suivante est à cet égard caractéristique, de même qu'elle illustre les points soulignés précédemment :

« *J'étais dans le bus (ça c'était quand je suis arrivé nouvellement), et, vers la rue F, il y a deux vieilles qui sont entrées, je me suis levé automatiquement pour céder la place. La vieille m'a dit : "non, non, ça va, je suis solide". Elle m'a dépassé et elle est allée demander la place à un jeune Français qui était derrière moi. Il a refusé de lui laisser la place en disant : "Une place vaut une place. Vous avez refusé une place devant, il n'y a pas de raison que je vous laisse la mienne". Donc, avec toutes ces histoires qu'on raconte comme ça, il y a de moins en moins parmi nous qui sont disposés à se lever pour laisser la place à une personne âgée* » (étudiant nigérien).

Le bus représente un espace parti-

culièrement propice aux incidents interraciaux, et son usage demande une gestion spécifique de la proximité et de la distance en fonction des anticipations que l'on peut faire sur les réactions des usagers. Un des premiers apprentissages de la pratique urbaine consiste à acquérir le discernement nécessaire pour éviter la situation gênante de voir se lever le passager à côté duquel on s'assoit : éviter de s'asseoir « à côté des vieilles personnes », ne s'asseoir que quand le banc est vide, ou quand il est occupé par d'autres personnes marquées par une apparence raciale (« des Noirs ou des Arabes »).

Si le bus est perçu par les étudiants africains comme un endroit particulièrement « dangereux », ce n'est pas parce que le racisme y est plus présent qu'ailleurs, mais parce qu'il délimite un espace dans lequel peuvent se manifester plus qu'ailleurs « les incidents gênants » provoqués par la présence d'un individu stigmatisé. La tension propre à ce type particulier de « situation mixte » n'est donc pas directement liée aux agressions racistes, dont l'occurrence est rare dans ces récits, mais au risque de voir surgir la dimension raciale comme une des interprétations possibles de l'interaction entre usagers de l'espace urbain, et avec lui l'embarras social que suscite les attaques contre la face d'une personne.

Ainsi, dans les propos qui suivent d'un étudiant ivoirien, la visibilité de la marque raciale, telle qu'elle se donne à « lire » dans les conduites d'évitement des passagers, est-elle rapportée aux propriétés du champ de perception mutuelle que constitue l'espace du bus :

« *Dans le bus, les choses sont faites de telle façon qu'on est très proches, on est plusieurs dans le car. Là quand quelqu'un veut pas rester à côté de vous, vous le sentez. C'est plus manifes-*

te. Dans la rue vous marchez, vous ne faites pas attention à ces petits détails. Dans le bus, vous voyez manifestement que les gens ils vous éviteront, y en plein qui ne vont jamais venir s'asseoir même si le siège est libre. Des fois personnellement je préfère rester debout pour ne pas provoquer cette situation »

Un tel champ de perception mutuelle est socialement organisé par les attentes génériques de tout espace public, à savoir celles qui relèvent de l'inattention civile, et par celles plus spécifiques du cadre social primaire du bus. Une de ces attentes veut que lorsqu'il y a plus de passagers que de places assises, une place qui se libère trouve immédiatement un nouvel occupant et que la seule règle à cet égard, en l'absence de motifs particuliers, est celle de la commodité. En vertu de cette attente, un siège qui reste inoccupé lorsque le bus est plein rend manifeste une stratégie générale d'évitement de l'occupant du siège voisin. Le problème que doivent gérer les passagers noirs d'un bus est d'éviter de rendre l'évitement visible, c'est à dire d'éviter à soi-même et aux autres le malaise qu'il susciterait en devenant visible.

Plusieurs techniques peuvent être mises en œuvre à cet effet comme il a été dit précédemment : rester debout ou s'asseoir auprès d'autres stigmatisés, par exemple. Une autre de ces techniques peut consister à exploiter un corollaire de la « règle de commodité » supposé connu de tous, afin de restituer à la situation une « normalité » possible : lorsqu'on a le choix entre une place à laquelle on ne peut accéder qu'en dérangeant quelqu'un et une place à laquelle on peut accéder sans déranger, on choisit la deuxième solution.

« Quand je m'assois c'est de manière à ce qu'il n'y ait pas de pro-

blèmes, que je ne sente pas que je suis plus ou moins mis à l'écart. Si par exemple il y a trois places, quand vous vous asseyez à côté de la fenêtre en laissant deux places apparentes où tout le monde vient et évite, là vous le sentez, vous sentez disons la distance qui se crée. Par contre si je vais, je m'assois au bord en bloquant plus ou moins le passage, je sens la chose autrement. On peut se dire : peut-être c'est parce que vous êtes mal assis, les gens ils préfèrent passer, continuer pour ne pas vous déranger. Si quelqu'un veut s'asseoir je laisse passer » (étudiant ivoirien).

Quoique les « problèmes » dont parle le locuteur soient rapportés aux sentiments qu'il éprouve dans la situation, sa description procédurale des conduites propres à les modifier, parce qu'elles agissent sur les données pratiques de la situation, ne laisse guère de place à un quelconque mentalisme : ce qu'il « ressent » est un trait réflexif des circonstances que ses mêmes sentiments permettent de décrire, or ces circonstances sont publiques, elles présupposent des attentes et des perceptions mutuelles. Aussi ses sentiments procèdent-ils de la prémisse que Sacks a formulé en ces termes :

« Pour les membres les activités sont observables. Ils voient des activités. Ils voient des personnes manifester qu'elles sont intimes. Ils voient des gens mentir et ainsi de suite »⁵.

Et de façon comparable dans ce cas : « vous sentez la distance qui se crée ». Comme l'atteste particulièrement la suite de l'extrait présenté plus haut, un tel sentiment est lié à ce qui « peut se dire », à une description rendue possible par une sorte de maxime de l'observateur : parmi plusieurs occurrences possibles, ce qui a lieu est ce qui est le plus économiquement explicable⁶. Mais ce qui justifie en définitive

le mieux le qualificatif de « méthodologie pratique » que nous avons employé plus haut, c'est surtout que la description de l'étudiant, orientée comme elle l'est par son motif pragmatique, revient à assumer la tâche qui pour Sacks doit découler de la prémisse selon laquelle les membres voient des activités : « *une tâche behavioriste en quelque sorte - trouver comment les gens arrivent à produire des actions dont il est certain que les autres peuvent les voir* »⁷.

A savoir ici : comment une place dans un bus n'est-elle pas seulement « libre », mais « laissée libre » ?

Si l'étudiant perçoit l'évitement, c'est en fonction d'une modification de la texture des pertinences de la situation qui cesse d'être régie par l'inattention civile et la règle de commodité, pour lesquelles la perception des catégories n'est pas supposée être conséquente, seules les positions d'usager quelconque ou d'obstacle « naturel » étant supposées compter. Cela revient à assumer comme un savoir mutuel, une procédure par laquelle les places se remplissent selon le seul critère de la commodité, sans que soit pertinente l'identification catégorielle des passagers. Dès lors une place qui ne trouve pas preneur signale l'échec de cette procédure : si la place n'est pas seulement libre, mais laissée libre, c'est parce qu'elle est située à côté d'une personne dont l'appartenance catégorielle est prise en compte, et devient par là même saillante dans le contexte. Le procédé retenu par l'étudiant (la « couverture » pour étendre quelque peu la notion de Goffman) revient à agir sur l'élément de la situation à portée — son propre choix de place — afin de constituer un obstacle — un attribut susceptible d'appartenir à un usager quelconque — et par là même de restaurer

une normalité possible.

Du point de vue de l'étudiant africain, le recours à ce procédé implique qu'il s'attend à ce que sa position d'usager quelconque soit *a priori* menacée. Autrement dit qu'il assume l'omni-pertinence des catégorisations raciales fondées sur l'appariement des catégories Noirs/Blancs comme propriété de la situation elle-même : celles-ci, à défaut de contre-mesures, sont susceptibles d'organiser l'intelligibilité des conduites parce que leur sont liés des attitudes, des croyances, des comportements typiques mutuellement connus et attendus des membres de ces catégories appareillées.

Dire qu'il s'agit là d'un trait de la situation implique qu'une personne qui s'assoit à côté de lui pourra être (c'est une possibilité) vue comme « sans préjugés ». Mais le souci des étudiants africains n'est pas de faire la part entre les personnes de ce point de vue, leur intérêt porte sur la situation elle-même, sur la façon de la gérer, afin que l'omni-pertinence des catégories Noirs/Blancs comme catégories que tout un chacun, de bonne foi, ne peut éviter de reconnaître, puisse néanmoins, situationnellement, être refoulée à l'arrière plan.

En regard de l'importance que nous venons d'attribuer à l'identification catégorielle, on pourra néanmoins noter qu'il n'y est pas fait référence dans les extraits présentés. Ainsi les recettes mises à jour pour gérer au mieux la saillance perceptive de l'évitement pourraient s'appliquer à toute gestion par un stigmatisé de la tension propre aux « situations mixtes » et cela quel que soit le stigmaté dans la longue liste de ceux inventoriés par Goffman. Pour ce dernier, d'ailleurs :

« les personnes stigmatisées se ressemblent suffisamment quant à leur situation dans l'existence pour justifier une analyse commune, fondée sur un

prélèvement au point de recoupement de ces domaines traditionnels des études sociales que sont les relations raciales et ethniques, la désorganisation de la société, la criminologie, la pathologie sociale et la déviance »⁸.

Ainsi les récits des étudiants africains peuvent ils être « prélevés » et contribuer à une sociologie formelle du stigmaté, c'est là d'ailleurs ce que nous avons fait. Pour autant, ils ne peuvent être réduits, sans reste, à tous ceux qui comme eux, mettent en rapport les catégories — analytiques — « normaux » - « stigmatisés ». Quoique données « en marge » (« étudiant nigérien ») et dans nos commentaires, les informations sur les catégories d'appartenance des locuteurs contribuent évidemment à leur intelligibilité, à tel point que ne pas les fournir reviendrait à chercher un effet de sens spécial, par exemple confirmer la justesse du point de vue exprimé dans la citation de Goffman, en laissant ouvert le champ des attributions possibles d'identité du locuteur. Mais de plus, qu'elles soient données en marge — parce qu'elles étaient elles-mêmes un trait contextuel de la situation d'entretien dont ont été tirés ces extraits — n'implique nullement que les catégories soient externes aux phénomènes en cause. Dans le monde intersubjectif dont parlent les récits des étudiants, il n'y a pas d'« évitement en général », tout évitement est évitement d'une personne et n'est intelligible, et au premier chef visible comme tel, qu'en fonction de la catégorie de cette personne. Parce que la visibilité des conduites met en jeu des catégories dont l'identification fait l'objet d'une connaissance mutuelle, mobilisée en fonction d'une pertinence situationnelle, le savoir social lié à ces catégories est lui-même un trait réflexif de ces situations. Dès lors, les considérations sur les « préjugés » des personnes, sur le ra-

cisme, et même sur le fait que ces scènes se passent à Nice, peuvent être réintroduites, mais comme des éléments de la connaissance courante qui, à travers le souci des étudiants africains de gérer la saillance des attributions raciales, avec leurs horizons de sens à la fois historiquement et localement constitués, sont en effet déterminants dans la situation.

Si comme nous l'avons dit, les incidents racistes mettant en jeu la violence physique sont rares, la violence verbale n'est jamais très loin de ces scènes que nous avons envisagées, où s'exerce la violence muette qui, selon les mots de Goffman, interdisent au stigmatisé d'être « une personne qui mérite une chance et un peu de répit ».

En dépit de la mise en œuvre systématique de ces diverses techniques de protection, le risque que représente l'émergence virtuelle de la caractéristique raciale comme trait significatif de l'interaction peut à tout moment s'actualiser. Cette anecdote, racontée par A., étudiant burkinabé, en fournit un exemple caractéristique :

« Un jour j'étais dans un bus avec un copain, j'avais oublié ma carte de réduction. Arrive un contrôleur. J'avais composté mon ticket. J'ai dit : "Je suis désolé, j'ai oublié ma carte de réduction". Il me dit : "Vous payez". J'ai dit : "Je suis désolé, je paye pas. Je rentre chez moi, je prends ma carte de réduction, je vais vous la montrer. J'ai pas fraudé". Il dit : "Non, non, non, vous vous croyez au Cap-Vert, ou quoi?". J'ai dit : "Je ne vous permets pas de tenir des propos comme ça. J'ai pas ma carte de réduction. Ce que vous pouvez faire, c'est me donner une contravention. Avec la contravention, j'irai m'expliquer avec le ticket, et vous marquez sur le ticket qu'il s'agit bien de ce ticket". Il me dit : "Vos papiers". J'ai dit : "Les raisons qui font que je n'ai pas ma

carte de réduction sont les mêmes que celles qui font que je n'ai pas mes papiers. D'abord, vous n'avez pas le droit de me demander mes papiers". Là, il m'a insulté, "je vous amène à la police". J'ai dit : "D'accord, allons-y, ça ne m'effraie pas ».

L'interaction entre A. et le contrôleur débute comme une contestation par un usager d'une sanction exercée à son égard par un agent de l'administration. Ce type de conflit est somme toute un trait routinier de la vie sociale urbaine, on peut l'identifier comme une scène banale dans laquelle un contrôleur a affaire à des usagers présumés fraudeurs qui « le prennent de haut » et comme l'indique cette expression toute faite, ce genre de conflit a sa propre intelligibilité. Mais on peut voir dans le récit présenté ci-dessus comment à partir de cette amorce de situation banale, toute l'interaction va en fait se dérouler autour d'un enjeu tout autre que celui du paiement ou du non paiement de la contravention. Si on replace la discussion entre A. et le contrôleur dans les circonstances où elle a eu lieu, celles d'un bus dans lequel les passagers constituent le public devant qui se déroule la scène, il est notable qu'à travers les arguments avancés par les deux protagonistes, s'opposent en fait deux tentatives de définir la situation : celle du contrôleur qui tente d'imposer une interprétation de l'évènement en faisant intervenir l'appartenance raciale de A. comme élément de définition de la situation, et celle de A. qui tente de situer la scène dans le cadre d'un conflit d'interprétation de la règle administrative.

Dès le début de l'incident, A. se présente délibérément lui-même comme un usager compétent, au fait des règlements et connaissant ses droits. La réplique sur les Cap-Verdiens qu'il s'attire de la part du contrôleur est plus qu'une allusion à sa couleur, elle vise à délégitimer

ses prétentions à un statut social l'autorisant à discuter de la règle de droit sur un pied d'égalité. Les Cap-Verdiens représentent en effet à Nice une population particulièrement visible et fortement marquée par les stéréotypes associés à l'immigration clandestine. En situant A. comme Cap-Verdien et non pas simplement comme Africain, le contrôleur ne rend pas seulement saillante son identité raciale, mais un champ de stéréotypes possibles associé aux Noirs, celui qui, avec la notion de Cap-Verdiens, suggère l'idée de pauvreté, d'ignorance, de violence, de marginalité, de fraude. A. résiste fermement à cette tentative de lui imposer un rôle racial (« Je ne vous permets pas »), et accentue la présentation de son personnage d'usager honorable et dans son bon droit en manifestant sa parfaite connaissance de la règle (« Vous n'avez pas le droit ») et des rouages administratifs (« Ce que vous pouvez faire... »). De nouveau le contrôleur tente d'imposer sa propre définition de la situation en menaçant A. de l'amener à la police. A. comprend très bien ce que signifie cette menace (en tant que Cap-Verdien, a priori soupçonné d'être en situation irrégulière, l'invocation de la police est une menace effrayante), et y répond en conséquence (« Allons-y, ça ne m'effraie pas »).

Dans toute la scène, la stratégie d'*alter-casting*⁹ développée par le contrôleur joue sur la disponibilité d'un stéréotype du « Cap-Verdien » comme figure de l'étranger que tout un chacun connaît à Nice. En « formulant » la conduite de A. comme celle d'un « Cap-Verdien » qui se croit chez lui, il est clair que le contrôleur ne se trompe pas sur l'identité de A., mais justement lui assigne cette identité qui qu'il soit ou qui qu'il prétende être. Ainsi, une limite ethnique est rappelée à celui qui l'oublie. Le caractère d'insulte raciste de la

réflexion du contrôleur consiste précisément en ce que, d'après le stéréotype du Cap-Verdien, à l'évidence A. n'en est pas un (cette évidence étant entre autres audible : A. parle un français châtié), mais que, quelles que soient les différences qui le distinguent des Cap-Verdiens, on peut le considérer néanmoins comme tel parce que ce qu'il a en commun avec eux (d'être noir et vraisemblablement étranger), suffit pour l'assimiler à eux et (c'est là la pointe de l'insulte) à le contaminer, à le « cap-verdiser ».

Cette scène est aussi significative, parce qu'elle met en évidence que pour les étudiants africains, être un Noir dans la ville, ce n'est pas seulement comme pour n'importe quel Noir, s'exposer au racisme, mais c'est aussi affronter une autre menace contre le *self* : celle du discrédit social entraîné par leur assimilation *a priori* à une catégorie (les travailleurs immigrés) à laquelle on associe des caractéristiques (la sous-qualification, la mauvaise maîtrise de la langue, l'analphabétisme) en tout opposées à celles qu'ils possèdent en réalité en tant qu'intellectuels. Ce décalage entre identité sociale revendiquée (fondée sur ce que l'individu estime dû « indubitablement » aux membres d'une catégorie sociale choisie, ici celle d'intellectuel) et identité sociale attribuée sur la base de l'information incontrôlable qu'ils livrent par la couleur de leur peau, peut être en partie évité ou réparé par l'exhibition de ce que Goffman appelle des signes « désidentificateurs » (élégance vestimentaire, langage châtié, courtoisie des manières), mais, on l'a vu dans le cas de A., on ne peut jamais compter que ces désidentificateurs seront pris en compte par l'interlocuteur.

A la différence de l'espace urbain qui constitue le cadre des interactions dans les récits des étudiants africains

présentés ci-dessus, l'université représente une région particulière de l'espace public dans laquelle le statut d'intellectuel est accordé comme un fait acquis, comme un trait définitionnel de l'identité personnelle. Dans les lieux universitaires, tout au moins à Nice, il va de soi et on ne peut sans faire preuve de mauvaise foi, l'oublier ou feindre de ne pas le savoir, que les Noirs à qui l'on a affaire, sont des intellectuels. Cela ne veut pas dire cependant que les catégories raciales ne soient pas susceptibles d'être rendues saillantes à l'université pour définir les situations et les personnes auxquelles on a affaire, mais que leur correspond une organisation différente du champ des stéréotypes. Ce qui nous intéresse ici ce n'est pas toutefois la spécificité des attributions catégorielles dans l'espace universitaire¹⁰, mais qu'on y retrouve, quoique sous une autre forme, les propriétés configurantes de la visibilité des catégories raciales. Celles-ci nous sont apparues lors des premières observations que nous avons menées au cours de cette enquête, à la cafétéria de la Faculté des Lettres : selon ces observations en effet, lorsque des étudiants noirs se trouvent assis les uns à côté des autres sur la terrasse, leur co-présence délimite une zone d'interaction supposée, respectée en tant que telle par les *outsiders*. C'est ainsi qu'aux heures d'affluence où toute place assise sur le muret qui clôture la terrasse trouve instantanément preneur, les intervalles qui séparent trois étudiants africains qui ne sont pourtant pas ensemble de façon manifeste (c'est-à-dire par exemple ne sont pas en train de converser entre eux), restent quasi-systématiquement innocupés parce que les occuper reviendrait à s'insérer dans un groupe de gens qui sont néanmoins perçus comme étant ensemble.

Ces observations attestent que la vi-

sibilité des catégories raciales constitue une ressource pour l'organisation des interactions et la formations des « unités de participation » qui composent le cadre social de la cafétéria. Nous suivons en effet ici la proposition de Goffman d'après laquelle les cadres sociaux et les manifestations sociales s'analysent selon les « unités de participation » qui s'y côtoient, différenciant ainsi selon la nature de ces unités, les individus seuls (« groupe d'un ») des « individus avec » :

« Un individu "avec" est un groupe de plus d'un dont les membres sont perçus comme étant ensemble. Ils maintiennent une certaine proximité écologique et s'assurent l'intimité favorable à la conversation »¹¹.

Mais si nous suivons sa proposition, nous remarquerons néanmoins que ces unités de participation ne s'obtiennent que si l'on présuppose que pour procéder à la régulation de leur co-présence, les individus comme membres compétents de ces cadres sociaux, disposent de la capacité de s'attribuer mutuellement, de façon systématique et normativement orientée, la qualité « d'être seul » ou « d'être avec ». Or cette qualité peut être attribuée sur une base catégorielle. Ainsi la façon dont les unités de participation se constituent de façon visible doit pour se comprendre être d'abord rapportée aux propriétés de l'espace social de la cafétéria envisagé en tant que cadre d'activités et de catégories reliées dans un dispositif permettant de procéder à des inférences garanties par le « sens commun ». C'est donc à la description de ces propriétés que nous nous attacherons brièvement afin de rendre compte des identifications des groupes et des personnes pertinentes pour la constitution des « unités de participation » dont parle Goffman.

Le Restaurant Universitaire est un es-

pace social organisé pour des prestations de services et, comme tel, il lui est associé un dispositif définissant des identités et des activités complémentaires, tel que (« usagers », « serveurs(ses) », « cuisiniers »), la catégorie « étudiant » étant alors greffée sur la catégorie « usager », de telle sorte que ce que Schegloff¹² nomme la « collection primaire » de catégories qui définit la population, n'est pas (« usager », « employé ») ou (« client », « employé ») mais (« étudiants », « employés ») dans laquelle « étudiant » s'entend typiquement comme « usager ». Réciproquement, toute personne pouvant être vue comme « usager », est de façon préférentielle identifiée comme « étudiant ». La catégorie « étudiant » a donc dans cet espace un statut non marqué ; l'identification « étudiant » peut rester tacite. Corrélativement, la thématization des appartenances dans le discours, lorsqu'on opère des distinctions au sein de la population des usagers, et singulièrement lorsqu'on identifie des groupes, se comprendra à partir de cette position non marquée de la catégorie « étudiant ». Les catégories utilisées sont alors, soit des catégories qui particularisent la catégorie *étudiant*, *filles*, *corse*, *africain*, mais pouvant être aussi *ad hoc* ou situationnelles « ceux qui font tout ce vacarme », soit des catégories qui contrastent avec elle, *enseignants*, *secrétaires*, et qui sont donc dans cet espace des catégories marquées. Si l'on raconte que l'on a vu une *blonde* au restaurant universitaire, il n'est pas nécessaire de préciser qu'il s'agit d'une *étudiante* et de même un *africain* sera un *étudiant africain* s'il n'est pas autrement précisé. Cette même propriété explique que *le groupe de filles là bas* sera entendu, de façon préférentielle, désigner des *étudiantes* et non des *secrétaires*. Le point important est que ces catégories mar-

quées ou particularisantes sont susceptibles de désigner des groupes « d'avec ».

Or à la cafétéria, les catégorisations qui permettent d'identifier les unités sociales dont est fait l'espace public et qui s'y côtoient, sont, pour une part, fondées sur la visibilité raciale, contribuant ainsi à la formation « d'avec » ethniques. C'est précisément ce qu'illustrent nos observations qu'une caractéristique habituelle de l'organisation sociale de l'espace universitaire, (notamment mais pas exclusivement à la cafétéria), consiste en ce que plusieurs étudiants noirs assis côte à côte, alors même que l'ensemble ainsi « visuellement » délimité ne manifeste pas d'engagement interactionnel, sont vus comme un « groupe de participation » virtuel et que l'espace ainsi enclos leur « appartient ».

Ces observations contribuent également à former la forte présomption que selon les catégories en cause, l'importance du travail interactionnel que les « unités de participation » doivent fournir pour se maintenir, n'est pas la même, ainsi que diffère, corrélativement, la collaboration de ceux qu'elles côtoient et sur laquelle elles comptent tacitement. Si nous prenons l'exemple de celles formées par le personnel administratif ou par les enseignants (qui peuvent circonstanciellement se confondre) : leur reconnaissance s'appuie aussi sur une caractéristique, l'âge, qui, comme la race, est tenue pour visible et stable. Néanmoins, lorsque au moment de la plus grande affluence, sévit la compétition le long des murets de la terrasse, dont la construction (à la différence d'une table) ne prédétermine pas la possession légitime des places assises par des groupes « d'avec » virtuels, cette indication scénique cesse d'être suffisante en elle-même pour prévenir la segmentation. Il

en va autrement pour ce qui est des groupes « d'avec ethniques » qui se constituent transitoirement le long des murets de la terrasse de la cafétéria. Eux, par contre, ont un travail minimum à fournir. Ils constituent de tels groupes « dans les yeux » de ceux qu'ils côtoient, limitant souvent, pour leur part, leurs manifestations « d'être avec » aux salutations ; la plus grosse part du travail est ainsi assurée par les non-membres qui leur attribuent cette qualité, alors même que l'affluence d'une part, leurs propres postures d'autre part, pourraient conduire à leur segmentation.

Ainsi la qualité « d'avec ethnique » est pour l'essentiel conférée par les *outsiders* et les unités de participation ainsi délimitées n'ont, pour leur part, pas un autre usage de l'espace que celui des « avec non ethniques » et qui conduit à leur fragmentation. Comme ceux-ci ils sont transitoires et manifestent une plasticité qui les font se former et se reconstituer, semble-t-il, selon le bon vouloir de leurs membres. La ségrégation ethnique de l'espace qui correspond au côtoiement d'unités de participations « ethniques » et « non ethniques » résulte non de pratiques différenciées mais de règles tacites partagées selon lesquelles de part et d'autre de la limite ethnique (telle qu'elle se trouve ici définie par la visibilité des catégories raciales), d'un côté on évite de fragmenter ce qui apparaît d'emblée comme un « avec » et de l'autre on évitera néanmoins de constituer de tels « avec » lorsque cette constitution risque de contrevenir à l'exigence de fragmentation que rend plus aiguë la concurrence pour les places.

Si l'on est fondé à rapprocher les récits faits par les étudiants africains de nos propres observations, c'est que dans les deux cas (celui, raconté, de la gestion du stigmate dans l'espace bus,

et celui, observé, des procédures qui produisent de façon routinière la ségrégation ethnique de l'espace "cafétéria"), la visibilité raciale apparaît comme une propriété socialement organisée des situations propres à l'espace public, qui pourvoit à leur intelligibilité et oriente les conduites des acteurs.

Le point important qui ressort de l'ensemble de ces descriptions est que la visibilité, qui est le propre des catégories raciales, confèrent à ces dernières la qualité d'indications scéniques au moyen desquelles les participants de l'espace public interprètent l'environnement et par rapport auxquelles ils orientent et coordonnent leurs interactions, ces interactions étant situées dans un cadre social pourvu d'instructions et de règles normatives d'utilisation connues en commun, par exemple la règle de commodité dans l'espace bus, ou celle régissant la fragmentation des unités de participation dans l'espace cafétéria.

La visibilité raciale n'est pas simplement un donné perceptif, mais une ressource interprétative dont on assume qu'elle est partagée par l'ensemble des acteurs pour définir la situation dans laquelle ils sont engagés en attribuant des identités aux personnes et aux groupes¹³. Si les conduites des passagers du bus peuvent être vues, observées ou rapportées comme des conduites d'évitement, c'est qu'elles sont évitement de personnes en tant que membres de catégories. C'est en vertu de cette même attribution catégorielle que les usagers de la cafétéria assument que lorsque deux étudiants noirs sont assis côte à côte, les deux font la paire. Corrélativement, ce qui nous permet ici d'étudier le bus ou la cafétéria comme des espaces « mixtes », ce n'est pas que des groupes ethniques ou raciaux, tels qu'on pourrait les définir selon la tradition sociologique, s'y cô-

toient, c'est que les attributions catégorielles fondées sur la perceptibilité de la marque raciale y sont pertinentes pour la coordination des actions mutuelles et la régulation des relations sociales.

Ces attributions catégorielles sont formulées par les étudiants africains sous la forme d'une paire de catégories contrastées « Blancs-Noirs » et ils ne doutent pas que cette paire catégorielle soit aussi pertinente pour les membres de la catégorie appareillée que pour eux-mêmes. La finesse de leurs descriptions plaident en leur faveur et nos propres observations, en montrant que la gestion interactive de la visibilité raciale fait partie intégrante de l'organisation sociale de l'espace « cafétéria », nous invitent à les suivre sur ce terrain, alors même que la tradition sociologique, dans ce pays du moins, n'y accorde guère d'importance.

Notes

- 1 Ph. Poutignat, J. Streiff-Fenart, L. Vollenweider : *Etre un étudiant africain dans l'université française. Le cas de Nice*, Rapport de recherche, Programme interministériel « Université et Ville », Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Ministère de l'Equipement, des Transports et du Tourisme, 1993, 110 p.
- 2 H. Garfinkel, : *Studies in ethnomethodology*, Prentice Hall, Inc, Englewood Cliffs, New Jersey, 1967.
- 3 A. Schutz : *Le chercheur et le quotidien*, Méridiens Klincksieck, 1987, p. 219.
- 4 A. Schutz, op. cit., p. 222.
- 5 H. Sacks : lectures 1964-1965, *Human Studies*, vol.12, n°3/4, dec. 1989, p. 385.
- 6 H. Sacks, op. cit., *passim*.
- 7 H. Sacks, op. cit., p. 385.
- 8 E. Goffman : *Stigmate*, Ed. de Minuit, 1975, p. 169.
- 9 S.M. Lyman and W. A. Douglass : "Ethnicity: strategies of collective and individual impression management", *Social Research*, vol 40, 1979, p. 358.
- 10 Voir à ce sujet : Ph. Poutignat, J. Streiff-

Fenart, L. Vollenweider, op. cit., pp. 47-65.

11 E. Goffman : *Les relations en public*, Paris, Minuit, 1973, p. 34.

12 E. A. Schegloff : «Notes on a Conversational Practice : Formulating Place», In D. Sudnow (Ed) : *Studies in Social Interaction*, New-York , The Free Press, 1972, pp 75-119.

13 Parler de la visibilité des catégories raciales ne revient pas à dire que les attributs phénotypiques désignés comme raciaux constituent de bons indices pour la catégorisation sociale, et par là à «naturaliser» les perceptions de la race, mais à faire de cette naturalisation une propriété de l'usage social et public des catégories. Il convient ici de souligner, à la suite de Wade que l'idée même qu'il y a des différences physiques significatives, et les traits retenus pour penser ces différences comme des différences raciales sont inséparables de l'histoire de l'expansion coloniale européenne et d'un discours spécifiquement occidental sur la race. (P. Wade : « "Race", nature and culture », *Man*, vol. 28, n°1, March 1993, p. 17-34).

Catégories, positions et discours nationalistes basques

Par Franck Brock

Doctorant - EHESS (Paris)
Chargé de cours à Paris VIII

Comment rendre compte de la distinction entre les catégories politiques Basques que sont les partis nationalistes et entre des prises de position spécifiques auxquelles il semble qu'on puisse les rapporter ? Deux démarches peuvent être adoptées pour répondre à cette question. La première consiste d'abord à construire une typologie des classes d'appartenance politique en leur associant des prédicats qui les spécifient puis à distribuer ces unités discriminées sur un champ pré-défini de positions situées les unes par rapport aux autres. La seconde, présentée comme une alternative praxéologique à la première, appréhende ces positions comme la résultante du travail accompli par leurs représentants et consistant précisément à manifester cette correspondance entre catégories et positions distinctes. A partir d'extraits d'un débat télévisé mettant aux prises les principaux leaders des formations nationalistes Basques, l'auteur* montre que ce travail s'organise autour de deux opérations simultanées : protéger sa version (qui enchâsse la position adoptée) et saper celles des adversaires. Il signale comment la réalisation compétente de ces opérations repose sur l'utilisation (commune à tous les participants, indépendamment du contenu propre des versions) de certaines procédures de catégorisation, relatives aux attentes normatives d'arrière-plan partagées par les nationalistes Basques, qui donne une forme à un type de discours courant dans l'activité politique : "parler au nom de".

1. Introduction

Dans un article critique consacré à l'utilisation des catégories ethniques en anthropologie culturelle, Moerman (1974 (1968)) souligne comment les anthropologues professionnels supposent, au même titre que les indigènes, une correspondance entre une population désignée par un label et un mode de vie homogène et distinctif dont on peut lister les traits. Reprenant à leur compte les "clichés indigènes sur les prédicats ethniques" (Moerman, 1974, p. 67), les anthropologues feraient donc l'économie de leur analyse. Moerman suggère alors une alternative : plutôt que d'utiliser les dispositifs d'identification ethnique comme des explications des comportements d'individus et de groupes ainsi désignés, il s'agit d'analyser la façon dont les indigènes les utilisent à des fins de distinction ; plutôt que de classer les populations et de définir leur mode de vie en fonction des attributs propres à la classe sélectionnée, il s'agit de prêter attention aux occasions, aux circonstances pratiques et aux "bonnes raisons" des indigènes qui rendent pertinents les usages qu'ils font de catégories ethniques pour parler d'eux-mêmes et de leurs voisins (et donc pour s'en différencier)¹. Le programme esquissé par Moerman inspire indirectement la méthodologie de notre étude des catégories politiques Basques² et son ambition : saisir la différenciation (ou la distinction) en acte afin de restituer les propriétés formelles de sa réalisation.

Le nationalisme Basque a ceci de particulier qu'il ne s'exprime pas à travers un quelconque "front national" : sur la base de ruptures idéologiques et stratégiques (parfois congruentes) successives, différents "secteurs" sont nés dont les conflits pour la conquête du pouvoir organisent aujourd'hui la vie

politique Basque³. Il y a donc lieu de se demander en quoi ils se distinguent les uns des autres et comment ils se positionnent les uns par rapport aux autres. Nous aborderons ces questions à partir de deux démarches irréconciliables où la seconde (à rapporter à celle proposée par Moerman) se présente comme une "respécification" (Garfinkel, 1991) de la première.

Dans un premier temps, nous rendons compte de la distinction qu'il convient de faire entre les partis politiques Basques du Sud en leur assignant un ensemble de caractéristiques qui participent de leur homogénéité interne et de leur démarcation extérieure. Nous rapporterons alors ces unités discriminées à des positions qu'elles occupent et qui se définissent les unes par rapport aux autres dans un système délimité selon certains critères posés a priori.

A cette approche classificatoire, nous substituerons une posture analytique dont le souci est de retrouver la "valeur opératoire" (Quéré, 1994) des catégories. Au lieu de spécifier des catégories politiques en dehors de tout, de les prendre comme des schémas intemporels à valeur explicative, nous nous efforcerons d'appréhender l'usage qu'en font les acteurs dans la concrétude de cours d'activités pratiques, irrémédiablement inscrites dans un cadre qui pourvoit à leur identification et à leur intelligibilité. Ceci nous permettra alors de "respécifier" (cf. Relieu, 1993), en termes de procédures mises en œuvre par les membres, la question du positionnement des catégories politiques Basques les unes par rapport aux autres en la rapportant à un "contexte d'élucidation"⁴ : un débat organisé à l'occasion des élections européennes de 1989 et télévisé sur ETB 2 ("Euskal Telebista" - Télévision basque) qui met aux prises les principaux leaders des for-

mations nationalistes Basques du Sud, à savoir Txema Montero pour Herri Batasuna (Unité populaire), Carlos Garaikoetxea pour Eusko Alkartasuna (Solidarité Basque), Juan Mari Bandrés pour Euskadiko Ezkerra (Gauche Basque) et Jon Gangoiti pour le Partido Nacionalista Vasco (Parti National Basque).

2. Une typologie de classes et de positions

2.1. Classement des partis nationalistes Basques

Pour distinguer ces unités politiques les unes des autres, on peut tout d'abord rappeler succinctement les positions qu'elles défendent qui sont au fondement de leur apparition sur la scène politique Basque :

(1) Le PNV, parti créé en 1893, fondateur de l'abertzalismo⁵, qui avait déjà arraché au gouvernement républicain l'autonomie des provinces de Guipuzcoa, Biscaye et Alava au début de la guerre civile espagnole, a été le principal artisan de la négociation du statut d'autonomie de ces mêmes provinces avec l'État espagnol de l'après-franquisme ; membre de l'internationale démocrate-chrétienne, partisan d'une solution négociée sur le long terme au problème de l'indépendance Basque, ce parti au pouvoir dans la communauté autonome depuis sa création n'a eu de cesse de s'opposer à la lutte armée d'ETA, mouvement révolutionnaire clandestin né en 1959 et véritable "porte-parole" des Basques contre l'oppression franquiste.

(2) HB, première force électorale au Pays Basque Sud, souvent abusivement présentée comme la branche politique d'ETA⁶, est une coalition électorale de partis, syndicats, associations culturelles,

tous adhérents du KAS (Koordinadora Abertzale Sozialista - Bloc dirigeant Révolutionnaire Basque) ; sa principale revendication, étant donné son refus de reconnaître la légitimité du statut d'autonomie de 1979, est l'organisation d'un référendum d'autodétermination du Pays Basque Sud dans son ensemble (Euskadi - provinces Basques autonomes, Guipuzcoa, Biscaye, Alava et Navarre) ; elle se réclame en outre d'une idéologie révolutionnaire inspirée de celle développée par ETA sous le franquisme. La plupart des divisions et les tensions politiques qui existent entre secteurs du nationalisme Basque se cristallisent et se polarisent autour de l'affrontement que se livrent PNV et HB pour s'octroyer le leadership du combat nationaliste.

(3) EA, d'obédience social-démocrate, créé en 1986 à l'issue d'une scission du PNV à qui les "dissidents" reprochaient d'abandonner petit à petit l'idéal indépendantiste, avait comme originalité de couvrir l'ensemble du Pays Basque au-delà de la frontière étatique franco-espagnole ; cependant, ce projet a fait long feu, la "succursale" nordiste étant maintenant réduite à l'état de groupuscule.

(4) EE, issu de la branche "gauchiste" d'ETA, se présentait comme une alternative de gauche "démocratique" à HB, partisan de la poursuite de la lutte armée malgré la chute du franquisme ; ce parti a aujourd'hui disparu à la suite d'une scission en 1991 : une pre-

mière mouvance, la majorité des militants, a fondé Euskal Ezkerra (EuE), qui a élaboré un programme commun avec EA, tandis que les leaders isolés ont rejoint le PSOE Basque.

2.2. Distribution des positions de classes

Après les avoir identifiées, on pourrait distribuer ces formations politiques selon deux axes (qui peuvent se confondre l'un l'autre) : le premier, horizontal, distribue les formations politiques autour des positions classiques droite/gauche ; le second, vertical, marque les distances entre partisans intransigeants de l'indépendance et tenants d'une autonomie toujours située dans le cadre étatique⁷.

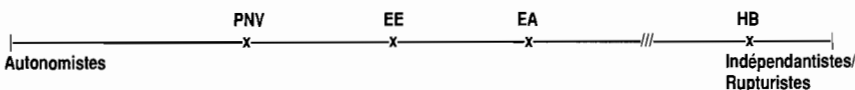
Selon le premier axe, on trouve : au centre droit, le PNV, défenseur d'une économie libérale et fidèle aux principes de la démocratie chrétienne à l'égal de l'UDF française ou de la CDU allemande ; au centre gauche, EA et les thèses sociales-démocrates de "l'État providence", régulateur des déséquilibres et des inégalités produites par l'économie de marché ; EE se situe résolument à gauche, à l'image du PSD italien ou des Mouvements des Verts allemands ; enfin, à l'extrême gauche HB, adversaire farouche de l'économie capitaliste et, à travers les syndicats de la coalition, traditionnel porte-parole de la classe ouvrière (figure 1).

Selon le deuxième axe, on trouve :

Figure 1 : distribution droite/gauche des partis abertzale du Pays Basque Sud



Figure 2 : distribution autonomie/indépendance des partis abertzale du Pays Basque Sud



au pôle autonomiste, le PNV qui, dans sa volonté d'écartier HB, tient le pouvoir dans la communauté autonome grâce à ses accords électoraux avec le PSOE ; à sa droite, EE qui a semble-t-il souvent sacrifié son engagement nationaliste au profit de son ancrage dans la gauche politique plus ou moins "radicale" ; vient ensuite, EA qui, à travers sa rupture avec le PNV, a toujours tenu à rappeler son espérance d'un Pays Basque indépendant, engagement qui s'est exprimé dans sa tentative de devenir le premier parti unitaire de l'Euskal Herria ; enfin, au pôle indépendantiste, HB qui, dans son refus de l'autonomie et son boycott des Cortes (Parlement espagnol), tient à rester le porte drapeau du "secteur rupturiste"⁸ favorable à l'autodétermination immédiate. Ce second axe n'a pas la même propriété de continuum que le premier ; en effet, il existe sur la question de l'indépendance une véritable rupture entre d'une part, PNV, EA et EE (et EuE) et d'autre part, HB. Ces derniers sont les seuls à réclamer l'indépendance sans conditions, ni contreparties et surtout à considérer légitime l'action d'ETA en tant qu'aspect de la lutte indépendantiste Basque. Ce conflit radical a pris toute sa dimension dans la signature par tous les partis politiques du Pays Basque (nationalistes et succursalistes), à l'exception de Herri Batasuna, d'un pacte anti-ETA (pacte d'Ajuria Enea) en janvier 1988⁹ (figure 2).

2.3. De la typologie aux données et des données à la typologie

Une fois dégagée cette typologie des classes et de leurs positions, on peut même essayer d'appréhender les données de manière à la retrouver dans les évaluations que font les participants de l'intégration d'Euskadi (via l'entrée de l'État espagnol) à la CEE. Il semble en

effet qu'on puisse restituer certains traits des positions typiques prises par les représentants des partis aberzale¹⁰ : l'intransigeance de Montero (HB) sur la question de la souveraineté nationale (qui le distingue fortement des trois autres puisqu'il est le seul à condamner l'entrée du Pays Basque dans la CEE et reproduit aussi sa position "rupturiste" et la discontinuité de l'axe 2) et son discours anti-libéralisme économique ; la coloration sociale-démocrate du projet de Garaikoetxea (EA) à travers sa volonté de participer à la construction d'une Europe politique, semblable à une espèce de méta-État providence ; l'insistance de Bandrés (EE) pour que l'Europe se développe désormais à partir de valeurs de gauche plutôt que celles de droite qui sont à l'origine du "marché commun" ; la façon dont Gangoitzi (PNV) situe le développement du Pays Basque dans le cadre d'une économie de marché à l'échelle Européenne.

2.4. La "respécification" du fait des positions : pour une étude du faire du positionnement

Assurément, ce qui pose problème dans une telle démarche, bien qu'elle semble très utile à des fins d'information, c'est précisément qu'elle est incapable de dépasser ce stade du récit ethnographique. Autrement dit, elle ne nous apprend rien d'autre que ce que n'importe quel nationaliste Basque pourrait nous en dire. En outre, en faisant systématiquement des occurrences discursives des "cas de" catégories et de types généraux¹¹, elle tend à "confondre les données avec l'analyse" (Moerman, 1974, p. 54)¹². C'est pourquoi, plutôt que de poser le problème de la différenciation des positions en termes de typologies, il nous paraît souhaitable de l'intégrer dans

une démarche plus praxéologique pour voir comment les participants font pour se différencier les uns des autres et rendre visible ces positions différenciées à l'observateur. Ainsi, les positions dégagées ne seront plus prises comme une typologie a priori ou définitive, ou comme des prises de position stables correspondant à des organisations politiques mais comme des résultantes de l'accomplissement du travail, pertinent dans le cadre d'un débat politique, consistant à se différencier des autres participants pour manifester son statut de représentant de tel ou tel parti (et pas de tel autre). Autrement dit, on peut rendre compte de cette "obligation" de distinction comme d'un "problème de versions" (Cuff, 1980) dans lequel l'usage pratique que font les participants des catégories politiques tient un rôle central.

3. Catégorisation, versions soutenues et positionnements accomplis

3.1. Versions et adéquation morale

Dans le débat, chacun des intervenants fait face à un problème pratique : comment rendre visible, sensible aux autres (à la fois à ces adversaires du jour et aux téléspectateurs / électeurs) que sa description de l'Europe est ce qui se passe "réellement", au delà de toute prise de position partisane, tout en suggérant que cette description résulte bien d'un certain positionnement spécifique (qui enchâsse des prédicats qui lui sont propres) et à ne pas confondre avec ceux des autres participants au débat ? Dans ce débat contradictoire, les membres sont donc confrontés à un "problème de versions", à une sélection différentielle de schémas descrip-

tifs pour "dire les choses". Étant donné la finalité pratique de toute confrontation politique (à savoir, rassembler le plus de suffrages possibles derrière ses propositions), ces versions sont concurrentes l'une de l'autre, elles sont en compétition. Toutefois, et étant donné le problème pratique signalé ci-dessus, les "critères" en vigueur dans cette compétition, par rapport auxquels est "mesurée" une version (ou une évaluation) sont moins son "objectivité factuelle" que son "adéquation morale" (Cuff, 1980)¹³. C'est-à-dire que les participants (et les gens en général) sont davantage préoccupés par le fait d'assembler un compte rendu moralement adéquat, *i.e.* «un compte rendu qui soit défendable en termes de son caractère approprié, correct, en tant que description par un membre compétent de certains événements du monde social» (Cuff, 1980, p. 38, souligné par l'auteur). Autrement dit, les membres s'inquiètent davantage de «"l'adéquation" des inférences faites à partir des "faits" (...) que de "l'exactitude" des faits eux-mêmes"» (Cuff, 1980, p. 73). De plus, lorsqu'on décrit un événement, une situation, etc. nous exposons la façon dont nous nous orientons par rapport à celui-là ou à celle-ci (ou la façon dont il ou elle nous affecte en même temps que la capacité de réaction que nous avons de l'affecter en retour ; cf. Barthélémy & Quéré, 1990, p. 14). Nous donnons à voir cette orientation en même temps que les autres nous rendent visibles la leur. Et ceci est d'une importance sociale capitale car, par là, nous pouvons exprimer l'accord, manifester ou invoquer de la solidarité, nous engager aux côtés de, combattre quelqu'un ou quelque chose, etc.

3.2. Réception de l'adéquation morale d'une version et (dés)affi-

liation

Aussi, quand Txema Montero (HB) mobilise le taux chiffré du chômage en Europe comme élément constitutif d'un argument, ce qui est en jeu ce n'est pas l'exactitude ou la fausseté de cet aspect de l'idée défendue mais bien plus l'adéquation morale de ce qui en est fait, *i.e.* de la version soutenue. Ce qui nous importe en tant que partisan ou adversaire politique de Txema Montero, ce n'est pas qu'il y ait "réellement" le nombre de chômeurs qu'il nous présente, mais de voir si nous pouvons voir, à partir de là, la même chose que ce qui est inféré par Montero, et voir cette chose comme correcte, moralement fondée. Ce qui nous importe c'est de voir dans la description de Montero ce qui est suggéré, laissé entendu, ou explicitement inféré par Montero comme quelque chose que "tout le monde peut voir" dans les termes de sa description. Le fait de pouvoir le voir comme tel fournit les bases pour exprimer l'accord (et peut-être même la solidarité) avec Montero ; le fait de ne pas pouvoir le voir comme tel fournit les bases pour exprimer le désaccord avec (et peut-être même combattre) Montero.

3.3. "Impératif" de différenciation et opérations de protection et de sape

Les hommes politiques disposent d'un dispositif rhétorique générique pour dégrader les comptes rendus, évaluations et arguments de leurs concurrents qui consiste à montrer en quoi ils sont partisans et biaisés et ne reflètent pas "ce que tout le monde peut voir comme ce qui est approprié" (cf. la façon dont Bandrès qualifie la version de Montero, l. 18 de l'extrait 2). Aucun

débattant n'ayant l'exclusivité de l'utilisation de ce dispositif, tous doivent donc s'engager dans deux opérations simultanées : protéger leur version tout en cherchant à saper celles de leurs adversaires¹⁴. Par ailleurs, la mise en œuvre de ces opérations enchâsse la possibilité même de la mise en visibilité de positionnements différenciés en tant que points d'ancrage des versions soutenues. Mon propos consistera à mettre en évidence quelques-unes des méthodes, relatives à l'utilisation conversationnelle des catégories et pertinentes dans le cadre d'un débat entre nationalistes Basques, qui sous-tendent les opérations de protection et de sape au travers desquelles sont exposées des positions politiques distinctes.

3.4. De la démonstration d'un positionnement commun : parler comme un nationaliste Basque

Au tout début de l'émission télévisée, le journaliste/présentateur introduit les débattants comme "les têtes de liste présentées par les partis et les coalitions abertzale". Après les avoir présenté un par un en rappelant leur étiquette politique (qui, en outre, apparaît en surimpression sur l'écran lorsque le débattant désigné est cadré en gros plan¹⁵), il leur donne la parole chacun leur tour en leur demandant de dresser le bilan des trois années que vient de passer Euskadi au sein de la CEE, et ce dans l'ordre de la présentation initiale : Montero (HB), Garaikoetxea (EA), Bandrès (EE) puis Gangoiti (PNV). Or, ceux-ci ne se contentent pas d'évaluer la CEE en fonction des avantages et des inconvénients qu'elle peut avoir pour Euskadi, mais ils rendent manifeste, "évident" que ces évaluations sont données par des abertzale, *i.e.* des gens qui sont persuadés du caractère national d'Euskadi, nature qu'ils assument et

dont ils se réclament (e.g., Garaikoetxea soutient son projet de construction d'une Europe politique "en tant qu'abertzale, en tant que nationaliste Basque" ; pour Bandrès, "Euskadi est une communauté naturelle" au contraire de l'État artificiel qui tendra, face à la construction européenne, à se vider de son contenu). Ces identités de débattants, ces positionnements communs à tous à partir desquels est évalué l'objet social/thème du débat sont toutes rappelées et démontrées dans la première intervention de chaque participant. Dans la mesure où elles ne sont pas contestées par les autres participants, elles sont mutuellement produites comme des attributs objectifs des parties en présence. Elles fonctionnent, en quelque sorte, comme des "arrangements de visibilité" (Pollner, 1979) : elles invitent les autres participants (et les téléspectateurs) à comprendre les interventions suivantes comme des paroles de nationalistes Basques.

3.5. Une catégorie et des obligations instituées : du non-respect à la sanction

Pour autant, ces démonstrations ne

sont pas faites "une bonne fois pour toutes". Étant donné le registre revendicatif sur lequel se joue la mise en visibilité des identités politiques, elles sont toujours "à faire". Dire qu'on parle "en tant que nationaliste Basque" signifie que, étant donné la façon dont les membres associent routinièrement à des catégories un corpus de connaissances et d'activités typiques (Sacks, 1974), on doit respecter un certain nombre d'engagements (en même temps que, sur la base de cette même catégorie, on peut faire valoir des droits particuliers) : par exemple, reconnaître qu'Euskadi est une nation, accepter comme un fait légitime l'aspiration de cette nation à l'indépendance et tout mettre en œuvre pour y parvenir. Et ces engagements constituent un espace intersubjectif reposant en partie sur des attentes normatives d'arrière-plan (qui "remontent à la surface" en cas de détection d'une violation). C'est-à-dire que si l'un des participants s'écarte de ou abandonne, dans le cours de son argumentation, la manifestation des attributs conventionnels de la catégorie endossée "nationaliste Basque", cette absence peut (dans la mesure où c'est fait à toutes fins pratiques, cela n'est pas systématique) être rendu manifeste.

(FB.ETB 1)¹⁹

- 1 TM : Ce que j'aimerais dire c'est que je ne pense pas que nous soyons des historiens pessimistes mais
 2 plutôt des anthropologues optimistes. Je suis très optimiste et j'ai confiance - j'ai une grande
 3 confiance en notre peuple et et d'autant plus que je me présente à ces élections pour consolider
 4 notre position de première force politique de la communauté autonome, position que nous avons
 5 obtenu lors des précédentes élections et pour qu'une voix comme la nôtre puisse se faire entendre.
 6 Pour que puisse exister autre chose que cette espèce d'euro-optimisme, de confiance en quelque
 7 chose qui ne mérite en aucun cas quelque marque de confiance que ce soit. (...) Le problème c'est
 8 que nous assistons à ce moment d'eurocommunautarisme triomphant, pour le désigner ainsi, et que
 9 nous allons bientôt assister au développement des théories libérales à une époque essentielle pour
 10 la fusion des grandes entreprises multinationales, c'est-à-dire d'un petit nombre. Et nous, nous ne
 11 sommes absolument pas d'accord pour suivre cette grande tendance.
 12 (1.3)
 13 DB : Oui oui
 14 CG : Oui mais on ne peut pas seulement se contenter de dire ce qu'on ne veut pas Txema, il faut aussi
 15 dire ce qu'on propose en échange. Et à ce propos, je voudrais mettre les choses au point, je ne suis
 16 pas euro-optimiste, et nous l'avons dit quand nous avons reproché à nos amis dirigeants du PNV de
 17 fausser le problème, problème qu'il faut résoudre ici, au niveau de l'État, de l'État espagnol et eux
 18 ils en parlent au niveau de la treizième étoile ou du futur du vin et des roses en Europe, ils parlent
 19 de résoudre notre autodétermination là-bas. Non. (...)

te, visible par les autres. Elle devient une "absence remarquable"¹⁶. En cela, elle peut faire l'objet de rappels à l'ordre de la part des autres participants¹⁷. Et en l'occurrence, dans le cas d'un débat politique où l'une des préoccupations des participants est de mettre l'autre en difficulté, elle peut servir de bases, de "bonnes raisons", pour condamner, accuser, dégrader l'argument soutenu par le "contrevenant"¹⁸. Mais elle peut aussi participer de la réalisation d'autres activités conversationnelles qui ne relèvent pas forcément de la simple rhétorique de la contestation. Examinons l'échange FB.ETB 1 entre Montero (HB) et Garaikoetxea (EA).

3.5.1. Aperçu du contexte séquentiel et thématique de l'échange

Pour le rendre plus intelligible, il nous faut d'abord resituer cet extrait dans le cours du débat. L'organisation des tours de parole (Sacks, Schegloff & Jefferson, 1978) y est très formalisée. Et c'est en grande partie le journaliste/présentateur (DB) qui en a la charge. A la fin de chaque tour, il donne la parole au prochain locuteur en suivant un ordre configuré comme un "tour de table". La prise de parole de Montero en début d'extrait inaugure le quatrième tour de table. A l'issue du premier tour de table, initié par la question du journaliste : "Quel bilan dressez-vous de la présence d'Euskadi au sein de la CEE ?", seul Montero dresse un portrait négatif de la situation : non seulement l'intégration d'Euskadi a eu des conséquences désastreuses pour le tissu socio-économique Basque en raison de la politique libérale prônée par Bruxelles, mais la décision de l'adhésion elle-même a échappé au libre arbitre du peuple Basque ; pour Montero, il est donc hors de question de participer à ce projet qui, de toute façon, est "un projet d'eurocommunautarisme et non pas euro-péen". Au contraire, les trois autres dé-

battants défendent tous un "point de vue participationniste" (même si chacun fait valoir des modalités de participation spécifiques). Se dessinent donc deux "camps" : l'un non-participationniste (Montero - HB), l'autre participationniste (Garaikoetxea, Bandrès, Gangoliti - EA, EE, PNV). En fait, les quatre tours de table que dure la première partie du débat²⁰ seront consacrés plus ou moins directement à cette opposition.

3.5.2. La catégorisation d'énoncés et d'actions au service d'une activité pratique : affirmer et distinguer des positions

Lors des trois tours de table précédents, les tenants du participationnisme (et en particulier Bandrès et Gangoliti) ont soutenu que la position contraire de Montero reposait sur un pessimisme sans fondement quant à l'avenir de la construction européenne. Montero rebondit sur ce point en essayant de montrer en quoi cette position spécifique qu'il défend au nom d'Herri Batasuna ("une voix comme la nôtre", l. 5) s'origine au contraire dans une conception optimiste (ll. 1-2) à situer par rapport au soutien populaire dont bénéficie HB (ll. 2-5) ; soutien qui participe de la légitimité de son opposition²¹ à une option participationniste qualifiée "d'eurocommunautarisme" (l. 6). Ainsi, Montero soutient son refus de participer (ll. 10-11) à un projet construit sur la seule logique économique ("le développement des théories libérales", l. 9) qui ne peut que profiter "à un petit nombre" ("les grandes entreprises multinationales", l. 10).

Ce qui est remarquable dans le développement de l'argument de Montero, c'est qu'il n'accuse pas directement ses opposants de céder à "l'euro-

ro-optimisme". Toujours est-il que, dans ce qui se veut une réponse à Montero (cf. l'emploi de l'adresse directe, l. 14), Garaikoetxea le formule comme tel²². Plus exactement, c'est le traitement qu'en fait Garaikoetxea qui confère à l'intervention de Montero le statut d'accusation. Accusation qu'il a tôt fait de tourner en amalgame non soutenable²³ à travers le soin qu'il met à souligner ("je voudrais mettre les choses au point", l. 15) que la qualification "d'euro-optimiste" ne vaut pas pour lui (ll. 15-16). Pour (re)documenter sa position comme non-optimiste, Garaikoetxea montre comment il convient de la distinguer de celle des "véritables" optimistes, "les dirigeants du PNV" (et donc de Gangoiti)²⁴ en même temps qu'il re-définit les caractéristiques de l'euro-optimisme. En mettant en évidence une "absence remarquable" par rapport à l'activité conventionnelle liée à la catégorie (Sacks, 1974) endossée de "nationaliste Basque" ("résoudre notre autodétermination") dans les actions des dirigeants du PNV (qui discutent "du vin et des roses en Europe", l. 18)²⁵, il peut s'en servir pour alimenter l'accusation d'euro-optimisme des membres du PNV (et de leur représentant sur le plateau). Mais il ne réduit pas l'euro-optimisme à l'attitude consistant à soutenir la construction d'une Europe exclusivement fondée sur un projet économique (modèle proposé par Montero)²⁶, et se réfère à celle plus générale (et susceptible d'être caractérisée comme une "démission") de croire que la participation des Basques à la vie économique et politique de l'Europe suffira pour obtenir l'indépendance du Pays Basque (ll. 18-19). Or, selon Garaikoetxea, le seul cadre pertinent de résolution du problème de l'autodétermination des Basques ne peut être que l'État espagnol et non pas l'Europe (l. 17). En quelque sorte, l'action des dirigeants

du PNV résulterait d'une sélection et d'une correspondance erronées des catégories d'analyse. En effet, si on considère le dispositif²⁷ "nationalités" au sein duquel on trouve la catégorie "Basque", on ne peut pas en tirer la catégorie "Europe" ou "européen", au contraire de la catégorie "espagnol". L'argument de Garaikoetxea repose en partie sur la mise en visibilité d'un usage défectueux, incompétent de la règle de cohérence²⁸ présidant à la sélection de catégories au sein d'un même dispositif : on ne peut se prétendre Basque que par opposition aux Espagnols (ou aux Français) ; dire qu'on est Basque par contraste aux Européens n'est pas "raisonnable". En fait, "Européens" pourrait être sélectionné comme label du dispositif même où on aurait "Basques", "Espagnols", "Français", etc. Le "non" final (marqué par une accentuation de l'intonation vocale, cf. l. 19) de Garaikoetxea souligne à la fois comment l'attitude de participation naïve (eu égard aux engagements qu'un *abertzale* est supposé respecter) n'est pas défendable, qu'il est en désaccord avec elle et que par conséquent, en tant qu'elle incarne "l'euro-optimisme" (forme exacerbée d'abandon des principes nationalistes), cette qualification ne peut pas être retenue contre lui. Et, à travers sa réplique à Montero, il tente de rendre accountable (cf. Quéré, 1984) la nécessité de distinguer sa position de celle de son interlocuteur direct (principalement grâce à la nouvelle documentation du modèle d'euro-optimisme qu'il propose) et aussi de celle des dirigeants du PNV (dont fait partie Gangoiti).

Cette forme d'argumentation de Garaikoetxea signalant comment faire la démonstration de la possession des attributs conventionnels du nationaliste Basque est appréhendée par les parti-

cipants comme une normalité normative. Ne pas s'y soumettre, c'est risquer d'être sanctionné. Mais plus exactement, cette sanction n'a pas pour finalité de tracer une frontière entre "vrais" et "faux" nationalistes Basques. Elle est une modalité qui participe du soutien d'autres activités conversationnelles, e.g. contester la pertinence d'un argument ou dénier le bien fondé d'une accusation, pertinentes par rapport à l'activité globale à laquelle tous participent (un débat) et au problème pratique qu'elle enchâsse : faire valoir une certaine position par rapport à d'autres concurrents dont il convient de se distinguer. De manière plus générale encore, cet extrait indique comment les savoirs procéduraux concernant l'usage des catégories sont mobilisés et intégrés dans la résolution de ce problème qu'affrontent les participants à un débat politique.

3.6. Du dirigeant au parti et du parti au peuple : adéquation morale et discours de représentation chez les nationalistes Basques

En examinant la construction temporelle du tour de Garaikoetxea, on peut s'apercevoir d'un enchaînement des termes référentiels du singulier vers le général : "je" (l. 15) puis "nous" (l. 16) renvoyant au parti (EA) et enfin "notre autodétermination" (l. 19) où "notre" signale un objet appartenant en commun à tous les Basques (Nous)²⁹. A l'étage intermédiaire de cette construction (où le "nous" réfère à EA), Garaikoetxea établit même une opposition avec "ils" (dirigeants du PNV). Et dans la mesure où "nous" et "ils" ne sont pas situés au même niveau que "Nous" (ou ne recoupent pas les mêmes dispositifs), il est tout à fait possible d'entendre la remarque de Garaikoetxea "ils parlent de notre autodétermination

là-bas" (l. 19) comme une condamnation morale de l'action des dirigeants du PNV qui s'apparenterait à la confiscation d'un bien collectif (dont "Nous" sommes le propriétaire)³⁰.

Aussi, dans cette confrontation de versions antinomiques sur ce qu'est l'Europe, on pourrait avoir l'impression d'une confusion permanente entre un "Nous" commun (les Basques, Euskadi) que tous s'accordent à reconnaître et des "nous" particularistes, porteurs de différences d'opinions, de façons de voir, de saisir le monde. En fait, le débat contradictoire entre *abertzale* s'organise, prend la forme d'un affrontement de "nous", organisés en équipe³¹, mutuellement exclusifs (on ne peut pas être membre à la fois du PNV et de HB) au nom d'un "Nous" commun, le peuple Basque. Autrement dit, il n'est pas suffisant pour comprendre les enjeux et les modalités de l'affrontement de savoir que les participants ont fait valoir, individuellement, leur "abertzalisme". En effet, eu égard au problème pratique signalé plus haut (individuer sa position tout en veillant à ce qu'on ne puisse pas l'accuser d'être biaisée), un locuteur ne parle pas tant en son nom personnel qu'au nom du groupe qu'il représente³². Cependant, étant donné le caractère concerté de l'action consistant à se montrer comme "tel type de personne", il lui est beaucoup plus facile d'être reconnu par les autres comme le représentant d'un "nous particulier" (tel ou tel parti) que comme le représentant du "Nous commun". J'aimerais suggérer que, dans ce débat, une façon préférée de "protéger" leurs comptes rendus consiste pour les participants à faire en sorte que les deux "nous" soient intégrés dans un cheminement naturel où l'un mène à l'autre, et qu'à l'inverse, une façon préférée de saper les comptes rendus de leurs adversaires consiste à les disso-

cier, à montrer en quoi ils ne sont pas congruents ou comment en partant du premier on ne peut pas arriver au second. Plus généralement, cela nous permet d'avoir accès à la réalisation méthodique du discours de la représentation ou de l'entreprise relevant du "parler au nom de".

3.7. Description formelle de l'agencement des catégories dans les opérations de protection et de sape des versions

La première opération (celle de protection) peut être vue comme la mise en visibilité d'une transitivité catégorielle qui "monte en généralité". C'est-à-dire que x_1 (e.g. Garaikoetxea), en tant que X (EA) doit montrer que X mène à Y (Euskadi). En ce faisant, il suggère que ce qui est signifié dans son compte rendu n'est pas un point de vue idiosyncrasique ou partisan mais plutôt ce que tout le monde peut voir comme adé-

quat, défendable.

La seconde opération (la sape) consiste à court-circuiter cette montée en généralité et suggérer qu'à partir de x_2 en tant que X', on ne peut pas "raisonnablement" remonter à Y. Pour dégrader la prétention de x_2 à se présenter comme porte-parole de Y, il s'agit de montrer que le compte rendu donné est façonné, orienté par x_2 en tant que X' et que les X' et les Y n'ont aucun lien entre eux. Ainsi, en isolant x_2 de Y, on peut proclamer que sa version n'est pas ce que tout le monde peut voir, mais plutôt ce que les X' voient ; on peut donc accuser cette version d'être partisane, biaisée, etc.

En même temps que x_1 court-circuite la montée en généralité de x_2 , il doit suggérer que cette coupure d'un maillon de la chaîne de x_2 à Y est quelque chose que tout le monde peut voir comme adéquat. C'est-à-dire qu'en même temps que x_1 coupe x_2 de Y, il montre que x_1 mène à Y. Ces procédures sont au cœur de l'échan-

[FB.ETB 2]

1 TM : Hm hm Je crois que les Basques n'ont pas décidé, c'est-à-dire l'entrée a été décidée par quelques-uns
 2 des représentants des Basques, avec toute la légitimité de cette représentation déléguée, mais ceci ne
 3 peut pas tenir lieu de raison suffisante pour que les grandes décisions, et à entendre mes
 4 compagnons de débat l'entrée dans la CEE est une décision importante, il faut que les grandes
 5 décisions soient confirmées par le peuple. Et il ne s'agit pas de plaider pour un régime
 6 plébiscitaire, c'est-à-dire que pour n'importe quelle décision prise nous devions organiser un
 7 référendum mais il apparaît évident qu'une décision, qu'une grande décision qui peut affecter et qui a
 8 affecté de cette façon notre vie, il faut qu'elle soit prise à l'issue d'un référendum populaire et ça ne
 9 s'est pas fait et en plus les décisions des délégations, celles des parlementaires soulèvent en retour
 10 d'autres types de paradoxe. Nous sommes tous témoins du fait que les partis majoritaires de notre
 11 pays avaient appelé à voter oui à l'OTAN et néanmoins le peuple a voté non à l'OTAN à 70 %. De
 12 manière qu'étant donné ceci, ce que je réclame, c'est ce que je réclame quand j'exige qu'on tienne
 13 compte dès maintenant de cette expérience et que la décision de l'entrée soit soumise à notre peuple.
 14 (0.4) En ce qui concerne un autre élément qui est le caractère indélébile de l'impression que c'est
 15 presque une imposition et ceci est une chose inacceptable. Ce que je vois c'est qu'il y a une
 16 tendance, et c'est la première fois dans l'histoire de l'humanité qu'on nous présente les choses
 17 comme un fait accompli, c'est à prendre ou à laisser, et cela n'est pas acceptable (...)

(...)

18 JB : (...) Le discours de Herri Batasuna consiste régulièrement à jeter une espèce de défiance vis-à-vis
 19 des décisions prises par les représentants légitimes du peuple quand on sait la proportion du peuple
 20 qui les a élu, je ne me sens pas disqualifié ; quand j'ai voté en faveur de l'entrée de l'Etat espagnol
 21 dans la CEE, je n'ai pas reçu une seule lettre ni un seul reproche de mes électeurs me disant que
 22 j'avais mal fait, ils pouvaient très bien le faire mais ils ne l'ont pas fait. Il y a une espèce de
 23 défiance et dans des organismes démocratiques qui fonctionnent correctement dans le monde entier,
 24 ou au moins dans les endroits où on respecte la démocratie, et toujours on essaye d'introduire une
 25 espèce de défiance entre l'électeur et l'élu. (0.3) Mais 85 % légitimement représentés ont dit oui, et
 26 les 15 % vous n'avez rien dit, vous n'avez pas dit non. (...) (1.2) Comparer cela à l'OTAN, d'après
 27 moi ce sont deux questions différentes parce que évidemment il y a eu une grande campagne pour
 28 que nous n'entrions pas à l'OTAN, et nous sommes entrés, l'Etat est entré, en tant qu'Etat avec ses
 29 mécanismes normaux que possède l'Etat contre la volonté de quelques secteurs (...).

ge FB.ETB 2 entre Montero et Bandrès.

3.8. Lien entre catégories et activités et qualités morales des membres catégorisés

Txema Montero présente l'argument selon lequel l'entrée de Euskadi dans la CEE résulte d'une imposition (ll. 1-2) plutôt que d'un choix et qu'en tant que telle, cela "est inacceptable" (ll. 13-17). Afin de montrer l'illégitimité de cette décision (et par voie de conséquence, la légitimité de la position de Montero et de HB : refuser l'intégration d'Euskadi à la CEE tant qu'elle n'a pas été acceptée par le peuple à l'occasion d'un référendum) (ll. 7-8), il établit un parallèle avec un événement comparable³³, la décision concernant l'entrée du Pays Basque Sud au sein de l'OTAN (ll. 9-10). Dans les deux cas, la réponse a été affirmative. Dans les deux cas, la décision a été prise par les élus. Mais, dans le cas de l'entrée dans l'OTAN, un référendum populaire a été organisé et le "peuple Basque" a très largement exprimé son refus (estimé à 70 % par Montero) (l. 11). Les élus (parlementaires) sont passés outre l'avis du peuple, ils n'ont pas respecté le suffrage populaire. Leur décision est donc moralement inadéquate du point de vue des principes démocratiques (*i.e.* du respect de la souveraineté absolue du peuple) en vigueur au Pays Basque Sud. Dans le cas de l'entrée dans la CEE, il n'y a pas eu de référendum. Sous-entendu, les élus n'ont pas tenu à organiser de référendum de peur d'être une fois de plus désavoués par le peuple. De plus, (Txema Montero ne le rappelle pas mais cela fait partie de ce qui est su en commun par les gens vivant au Pays Basque Sud) lors de la campagne qui a précédé le référendum sur l'OTAN, HB avait appelé à voter non. En cela, ils ont tout

à la fois anticipé, exprimé et défendu l'opinion du "peuple Basque". En établissant un parallèle entre les deux événements, Montero suggère que la défense de l'entrée dans l'Europe par les autres participants (tous parlementaires) est suspecte d'aller à l'encontre de la volonté populaire (à laquelle ils n'ont pas donné l'occasion de s'exprimer), alors que l'évaluation négative donnée par HB (*i.e.* par son représentant dans la scène, Montero) se fait l'écho des inquiétudes légitimes du peuple Basque. Dans son exposé, Montero utilise les deux opérations signalées ci-dessus pour rendre son argument "moralement adéquat". Il établit une montée en généralité entre son avis et celui du peuple Basque et réifie la transitivité catégorielle entre HB et le "peuple Basque", en même temps qu'il court-circuite celle qu'on pourrait établir (étant donné la légitimité démocratique du pouvoir des parlementaires) entre les autres représentants des partis abertzale et le peuple Basque.

Dans ce compte rendu, on peut voir les qualités morales exhibées par le locuteur et les parties moralement impliquées dans l'argument, *i.e.* Montero (membre de HB) comme défenseur de l'avis du peuple Basque et les parlementaires (EA, EE et PNV) qui le confisquent et n'en tiennent pas compte. C'est-à-dire que pour comprendre le compte rendu de Montero (dans un sens ou dans un autre), nous qualifions les catégories générales "parlementaires" et "HB" de sorte qu'elles nous informent de "quels types de parlementaires (ou de nationalistes Basques) il s'agit". Ces identités plus spécifiques construisent en évaluations morales ce que les membres sont en tant que HB et parlementaires, *i.e.* ces identités moralement précisées indiquent le caractère approprié ou inapproprié du comportement des parties "en tant que membre

de HB" ou "en tant que parlementaires (EA, EE, PNV)" au Pays Basque. Aussi, si les gens (participants + téléspectateurs) acceptent la version de Montero, ils verront un "HB respectueux et défenseur des décisions du peuple" et des "parlementaires irrespectueux". En fait, comme le rappelle Cuff (1980, p. 47) «quelle que soit la qualification utilisée, elle réifie la connotation morale donnée par "bon" et "mauvais"». A partir de l'identité qualifiée "mauvais parlementaires (EA, EE, PNV)", on peut alors comprendre les activités décrites par Montero comme étant des choses non pas faites simplement par les "parlementaires" mais plutôt par les "mauvais parlementaires"³⁴. Le compte rendu de Montero peut donc être intelligible en tant que description appropriée, moralement adéquate de ce qui se passe au Pays Basque en ce qu'en l'écoulant, on peut trouver une correspondance entre les parties impliquées, les identités et les activités (l'établissement raisonnable de cette correspondance étant la condition *sine qua non* pour qu'un compte rendu puisse être entendu comme moralement adéquat) ; les identités peuvent être correctement inférées à partir des activités et vice versa ("les mauvais parlementaires (EA, EE, PNV) ne respectent pas les décisions du peuple", "les membres de HB respectent et défendent les décisions du peuple"³⁵; "le non respect des décisions du peuple est ce que font de façon typique les mauvais parlementaires", "le respect et la défense des décisions du peuple est ce que font de façon typique les membres de HB").

3.9. Versions opposées, positions distinctes et procédures communes

Maintenant, si un des participants entend le compte rendu de Montero

comme partisan, et donc moralement inadéquat, un des moyens systématiques dont il dispose pour le subvertir consiste à proposer une allocation alternative d'identités pour les parlementaires et les membres de HB de manière à faire correspondre de façon plus appropriée les activités décrites ("avoir voté oui à l'entrée de Euskadi dans la CEE"). Et c'est effectivement ce que fait Juan Mari Bandrés en réponse à Montero³⁶. Pour ce faire, il utilise exactement les mêmes procédures que Montero, *i.e.* renversement de la montée en généralité en faveur des élus et court-circuit de la chaîne transitive entre HB et le "peuple Basque". Il rompt la comparaison établie par Montero (ll. 26-28) en retournant les caractéristiques morales exhibées dans le compte rendu de Montero, *i.e.* en présentant à l'inverse Montero (en tant que membre de HB) comme le défenseur de secteurs isolés et minoritaires (l. 29) et les élus comme exprimant la volonté de la grande majorité du peuple Basque. Ainsi, Montero et Bandrés, en utilisant les mêmes méthodes, tentent-ils de se différencier l'un l'autre et de marquer leurs positions respectives tout en montrant que la leur propre est fondée "sur ce que tout le monde peut voir".

4. Conclusion

Après ce bref aperçu analytique, j'espère avoir suggéré que l'abandon d'une approche classificatoire et typologique des catégories et des positions politiques au profit d'une démarche praxéologique permet de retrouver les techniques ingénieuses employées par ceux qui les endossent ou les tiennent, leur conférant par là leur visibilité comme objets concrets du monde social. En nous intéressant au "comment" de

la construction et de l'adéquation morale des versions antinomiques soutenues par les participants au débat "Euskadi-Europa", nous sommes en mesure de mettre à jour le caractère commun des méthodes qui les sous-tendent et qui se rapportent à un dispositif discursif que nous est tous plus ou moins familier : "parler au nom de". Pour autant, nous ne pouvons pas encore affirmer que les procédures mises en œuvre lorsqu'on parle au nom du peuple Basque constituent un trait fondamental et distinctif du discours nationaliste en tant que tel (par opposition à d'autres registres du discours politique). De même qu'il reste à voir comment cette façon de parler s'agence avec une autre particularité présumée de la parole nationaliste : le découpage ou la partition systématique des populations en termes de catégories nationales.

Notes

* Cet article est extrait d'un texte présenté à la session "Minorities within the EC" du XIIIème Congrès Mondial de Sociologie, Bielefeld, Allemagne, 18-23 juillet 1994. Je tiens à remercier Jocelyne Streiff-Fénart, présidente de la session, qui m'a donné l'opportunité d'y participer. J'associe à ces remerciements Philippe Poutignat, Christine Monnier, Philippe Rouchy et surtout Ruth Akers-Porrini qui m'ont aidé à élaborer le texte original de ma communication. Le déploiement de l'argument présenté dans cette nouvelle version doit beaucoup aux remarques critiques que m'ont adressées Bruno Bonu et Marc Relieu. Je suis cependant seul responsable des défauts et des insuffisances dont souffrent encore cette analyse.

1 Ce n'est que plus tard que Moerman s'attachera à montrer en quoi ces usages participent de l'accomplissement d'activités socialement organisées qui ne peuvent être réduites au cadre des relations ethniques (voir Moerman, 1988 - et en particulier chapitre 4, 1991).

2 Comprises ici comme les institutions propres

au jeu démocratique : les partis nationalistes.

3 Nous nous référons ici à la situation du Pays Basque Sud (État espagnol) à laquelle nous entendons limiter notre propos. En effet, malgré la dimension inter-étatique du nationalisme Basque, les différences concernant (a) les circonstances socio-historiques dans lesquelles il est apparu et (b) les formes d'expression qu'il a revêtu sont telles entre les deux Pays Basque qu'il est impossible de transposer au Nord les enjeux de la lutte nationaliste telle qu'elle s'organise au Sud. Sur ce point voir Brock (1992), Jauréguiberry (1983, 1985, 1989), Larronde (1989), Letamendia (1987, pp. 136-146), Malherbe (1977, 1989).

4 Bien entendu, cela ne signifie pas que la "respécification" se limite à un travail sur des données concrètes.

5 Barbarisme franco-basque, synonyme de nationalisme Basque, issu du terme "abertzale" qui signifie littéralement "patriote Basque".

6 L'organisation politique n'entretient plus de relations organiques avec l'organisation armée depuis 1988.

7 Cette seconde échelle est un peu artificielle dans le sens où tous les nationalistes souscrivent "officiellement" à l'idéal d'une Euskadi indépendante et réunifiée. Cependant, elle donne un aperçu des stratégies politiques immédiates.

8 Terme en vigueur au Pays Basque par lequel les membres et les sympathisants d'Herri Batasuna se désignent eux-mêmes.

9 A la suite duquel ETA a déclaré qu'il représentait «*l'approbation des déportations, des dispersions de prisonniers, des expulsions, de la répression et de la torture, et un risque d'affrontement civil*», in Enbata, n° 945, octobre 1988 (c'est moi qui souligne).

10 La place qui nous est allouée pour l'article ne nous permet pas de les exposer plus précisément.

11 Zimmerman & Pollner (1970, pp. 90-92) donnent une rapide description de cette façon typique qu'ont les sociologues de traiter les réponses aux questionnaires ou les récits d'informateurs.

12 Ou, dans les termes de Zimmerman & Pollner (1970), elle fait la confusion entre le monde de la vie ordinaire comme thème et le monde de la vie ordinaire comme ressource de l'analyse.

13 Il y aurait certainement beaucoup à redi-

re du caractère quelque peu artificiel de la distinction opérée par Cuff (par exemple, on pourrait analyser la façon dont cette distinction est elle-même une forme rhétorique utilisée par les membres pour contredire et contester une version). Il n'en reste pas moins que, au vu du corpus de données dont nous disposons, l'argument de Cuff nous apparaît fondé.

14 Sur la simultanéité de ces opérations dans la construction d'un même tour de parole, voir Schiffrin (1985).

15 A n'en pas douter, cette technique télévisée courante participe de la façon dont le téléspectateur peut travailler, tout au long de l'émission, à l'assemblage d'une correspondance entre catégories politiques et positions distinctes pris dans un rapport d'élaboration mutuelle. Ce travail repose, pour une grande part, sur l'utilisation compétente de la "méthode documentaire d'interprétation" (Garfinkel, 1984 (1967), pp. 76-103) : «*La méthode consiste à traiter une simple apparence comme "le document illustratif de", comme "pointant vers", comme "incarnant" un supposé modèle sous-jacent présupposé. Ce modèle sous-jacent émane certes de preuves documentaires individuelles, mais ces preuves documentaires individuelles sont, à leur tour, interprétées en fonction de ce qui est "connu" sur le modèle sous-jacent. Chacune sert à l'élaboration de l'autre.*» (trad. fr. Louis Quéré in Heritage, 1991, p. 101).

16 Nous nous référons ici à la façon dont Watson (1978) utilise cet aspect du dispositif analytique de Sacks. Celui-ci l'entendait dans une perspective sensiblement différente (cf. Sacks, 1972). Pour une définition "sacksienne" et pour une introduction générale à la problématique de la catégorisation chez Sacks, je renvoie le lecteur à Fornel (1987) et Bonu, Mondada & Relieu (1994).

17 Elle peut même servir à montrer en quoi tel membre qui revendique telle catégorie est en fait un usurpateur.

18 Sur le rôle de la mise en visibilité des "absences remarquables" dans la construction des comptes rendus des conversants, et les activités conversationnelles qu'elles permettent d'accomplir, voir Watson (1978).

19 Les données sont traduites de l'espagnol à des fins de présentation. En revanche, les analyses ont été faites à partir d'une transcription en version originale.

20 Dans la seconde partie, les participants doivent répondre à des questions de téléspectateurs que lit un journaliste (invisible à l'écran). Le format du tour de table en tant qu'ordre régulateur des prises de parole est donc rompu (mais il avait déjà été mis à mal lors du quatrième tour de table dans lequel les participants s'interpellent les uns les autres sans tenir compte ni du cadre prévalent jusque-là ni des prérogatives dont disposait alors le journaliste/présentateur dans l'attribution des tours).

21 Nous verrons plus loin en quoi les références à "notre peuple" constitue une ressource privilégiée pour garantir l'adéquation morale des versions soutenues dans un débat entre nationalistes.

22 Sur les formulations de conversations en conversations, voir Garfinkel & Sacks (1970) et Heritage & Watson (1979).

23 Après avoir tenté de dégrader les propos de Montero en suggérant qu'une position de refus ne peut pas être "raisonnablement" soutenue si elle n'est pas accompagnée d'une alternative (ll. 14-15) qui fait manifestement défaut dans le tour de Montero.

24 Autrement dit, pour montrer qu'il ne fait pas partie du "camp" des euro-optimistes, il lui faut signaler en quoi l'amalgame de Montero n'est pas fondé.

25 Actions qu'on peut mettre en parallèle avec les propos de Gangoiti qui, dans sa précédente intervention, s'est contenté d'évaluer positivement l'entrée d'Euskadi au sein de la CEE en termes strictement économiques

26 L'item "treizième étoile" (Europe des douze auquel s'ajoute le Pays Basque) intégrant une dimension proprement politique (cf. l.19).

27 «Par le terme dispositif de catégorisation d'appartenance, on entend une *collection de catégories d'appartenance*, contenant au moins une catégorie, qui peut être appliquée à une population donnée, contenant au moins un Membre, de manière à pourvoir, par l'utilisation d'une règle d'application donnée, à l'appariement d'au moins un Membre de la population et d'un membre du dispositif de catégorisation. Un *dispositif* est alors une *collection* plus des règles d'application.» (Sacks, 1972, 1.1.1, souligné par l'auteur. NB : Lorsque Sacks utilise le terme "membre" avec un "m" majuscule, il désigne un utilisateur de dispositifs de caté-

- gorie d'appartenance ; l'emploi d'un "m" minuscule fait référence à une catégorie membre d'une certaine collection).
- 28 «Si une population donnée de personnes est catégorisée, et si une catégorie d'un dispositif donné de collection a été utilisée pour catégoriser un premier Membre de la population, alors cette catégorie ou toute autre catégorie de la même collection peut être utilisée pour catégoriser les autres Membres de la population.» (Sacks, 1972, 1.1.4, souligné par l'auteur)
- 29 On retrouve une construction à peu près similaire dans l'intervention de Montero : "je" (l. 1) puis "nous", HB (l. 1) et "notre peuple" (l. 3).
- 30 Sur le concept de "propriété" et l'usage de catégories. cf. Sharrock (1974).
- 31 Ou, dans les termes de Sacks (1974), de "dispositifs duplicativement organisés".
- 32 Et même lorsqu'il ne passe pas explicitement du "je" au "nous" et qu'il continue à employer la première personne du singulier, il le fait très souvent en spécifiant de quelle appartenance se réclame ce "je".
- 33 A noter qu'avant d'établir cette comparaison et la conclusion qu'elle enchâsse (soumettre l'adhésion d'Euskadi aux suffrages du peuple Basque), Montero tente d'abord d'anticiper une objection possible (ll. 5-7) (objection qui pourrait prendre la forme de la dénonciation d'une rhétorique démagogique).
- 34 D'après Cuff (1980, p. 48), «*Dans chaque ensemble de paires de catégories, une identité reçoit des attributs critiques tels que le blâme, et l'autre identité reçoit une évaluation morale d'approbation*».
- 35 Ici aussi l'accusation morale repose sur la mise en visibilité d'une "absence remarquable". Celle-ci opère même à deux niveaux simultanés. "Respecter les décisions du peuple" est un attribut conventionnel des membres de la catégorie "parlementaires". En vertu des principes démocratiques auxquels souscrivent tous les participants, le lien entre l'activité et la catégorie est un lien normatif. Ne pas le préserver peut amener à être exposé à une condamnation. "Respecter les décisions du peuple Basque" est un attribut conventionnel des membres de la catégorie "abertzale". En vertu de l'engagement des participants à mener le Pays Basque à l'autodétermination, les "enjeux" normatifs sont similaires. L'argument de Montero est donc soutenu par une double condamnation de l'inadéquation morale des actions des membres de EA, EE et PNV (en tant que parlementaires et abertzale).
- 36 Il identifie le compte rendu de Montero comme partisan dès le début de son intervention en suggérant comment ce qui a été dit n'est pas ce que tout le monde peut voir mais un discours "typique" de HB (l. 18). De même il convient de noter que Bandrés n'a pas besoin d'interroger la factualité des activités décrites afin de déterminer si le compte rendu de Montero est moralement défendable ou pas. Par exemple, il ne dit pas un mot sur l'estimation donnée par Montero des 70 % des suffrages contre l'intégration d'Euskadi à l'OTAN (qui est, en fait, sensiblement supérieure aux véritables résultats électoraux).

Bibliographie

- Barthélémy Michel & Quéré Louis, *La mesure des événements publics. Structure des événements et formation de la conscience publique*, Paris, CEMS, EHESS, 1991, 84 p.
- Bonu Bruno, Mondada Lorenza & Relieu Marc, «Catégorisation : l'approche de H. Sacks», in B. Fradin, L. Quéré & J. Widmer, (éds.), «L'enquête sur les catégories», *Raisons Pratiques*, n° 5, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, 1994, pp. 129-148.
- Brock Franck, *Discours nationaliste et identité nationale Basques : Enbata (1960-1992)*, Mémoire de Maîtrise, Université de Nice - Sophia Antipolis, 1992, 220 p.
- Cuff, E.C., *Some Issues in Studying the Problem of Versions in Everyday Situations*, University of Manchester, Occasional Paper n° 3, 1980, 109 p.
- Fornel (de) Michel, «Catégorisation, identification et référence en analyse de conversation», *Lexique*, n° 5, 1986, pp. 161-195.
- Garfinkel, Harold, «Respectification : Evidence for Locally Produced, Naturally Accountable Phenomena of Order, Logic, Reason, Meaning, Method, etc. in and as of the Essential Haecceity of Immortal Ordinary Society (I) - An Announcement of Studies», in Graham Button, (éd.), *Ethnomethodology and the human sciences*, Cambridge,

- Cambridge University Press, 1991, pp. 10-19.
- Garfinkel Harold, *Studies in Ethnomethodology*, Londres, Polity Press, Londres, 288 p. (Englewood Cliffs, NJ, Prentice Hall, 1967)
- Garfinkel Harold & Sacks Harvey, «On Formal Structures of Practical Actions», in J.C. McKinney & E.A. Tiryakian, (éds.), *Theoretical Sociology : Perspectives and Developments*, New York, Appleton-Century-Crofts, 1970, pp. 337-366.
- Heritage John C. & Watson D. Rodney, «Formulations as Conversational Objects», in George Psathas, (éd.), *Everyday Language. Studies in Ethnomethodology*, New York, Irvington Publishers, 1979, pp. 123-162.
- Jauréguiberry Francis, *Question nationale et mouvements sociaux en Pays Basque Sud*, Thèse de doctorat en sociologie, Paris, EHESS, 1983, 355 p.
- Jauréguiberry Francis, «Le nouveau nationalisme basque», in Pierre Bidart, (éd.), *Processus sociaux, idéologies et pratiques culturelles dans la société basque*, Pau, Université de Pau et des Pays de l'Adour, 1985, pp. 163-183.
- Jauréguiberry Francis, «Du côté de l'Espagne : l'autonomie politique», *Les cahiers de l'IFOREP*, n° 57 (Euskal Herriak-Pays Basque, n° 2, «Langue, culture, identité»), 1989, pp. 90-115.
- Larronde Jean-Claude, «Du côté de la France : une quête de reconnaissance», *Les cahiers de l'IFOREP*, n° 57 (Euskal Herriak-Pays Basque, n° 2, «Langue, culture, identité»), 1989, pp. 116-121.
- Letamendia Pierre, *Nationalismes au Pays Basque*, Bordeaux, P.U.B., 1987.
- Malherbe Jean-Paul, *Le Nationalisme basque au Pays Basque Français de 1936 à nos jours*, Toulouse, Thèse de doctorat en sciences politiques, 1977.
- Malherbe Jean-Paul, «Le nationalisme basque et les transformations socio-politiques en Pays Basque nord», in Pierre Bidart, (éd.), *La production sociale des espaces*, Pau, Université de Pau et des Pays de l'Adour, 1989, pp. 51-84.
- Moerman Michael, «Accomplishing Ethnicity», in Roy Turner, (éd.), *Ethnomethodology*, Harmondsworth, Penguin, 1974, pp. 54-68 («Being Lue : Uses and Abuses of Ethnic Identification», in J. Helm (éd.), *Essays on the Problem of Tribe*, Proceedings of the 1967 Annual Spring Meeting of the American Ethnological Society, Seattle, University of Washington Press, 1968, pp. 153-169).
- Moerman Michael, *Talking Culture : Ethnography and Conversation Analysis*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 1988, 211 p.
- Moerman Michael, «Le fil d'Ariane et le filet d'Indra. Réflexions sur ethnographie, ethnicité, identité, culture et interaction», in C. Labat & G. Vermes (eds), *Cultures ouvertes, sociétés interculturelles, du contact à l'interaction*, Paris, L'Harmattan, Espaces interculturels, Vol. 2, 1994.
- Pollner Melvin, «Explicative Transactions : Making and Managing Meaning in Traffic Court», in George Psathas, (éd.), *Everyday Language. Studies in Ethnomethodology*, New York, Irvington Publishers, 1979, pp. 227-255.
- Quéré Louis, «Présentation», in B. Fradin, L. Quéré & J. Widmer, (éds.), «L'enquête sur les catégories», *Raisons Pratiques*, n° 5, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, 1994, pp. 7-40.
- Relieu Marc, «L'ethnométhodologie, une re-spécification radicale de la démarche sociologique», *Cahiers de recherche ethnométhodologique*, n° 1, 1993, pp. 55-71.
- Sacks Harvey, «An Initial Investigation of the Usability of Conversational Data for Doing Sociology», in David Sudnow, (éd.), *Studies in Social Interaction*, New York, Free Press, 1972, pp. 31-74.
- Sacks Harvey, «On the Analysability of Stories by Children», in Roy Turner, (éd.), *Ethnomethodology*, Harmondsworth, Penguin, 1974, pp. 216-232.
- Sacks, Harvey, Schegloff, Emanuel, A. & Jefferson, Gail, «A Simplest Systematics of Turn Taking for Conversation», in Jim Schenkein, (ed.), *Studies in the Organization of Conversational Interaction*, New York, Academic Press, 1978, pp. 7-55
- Sharrock, Wesley, W., «On Owning Knowledge», in Roy Turner, (éd.), *Ethnomethodology*, Harmondsworth, Penguin, 1974, pp. 45-53.
- Watson D. Rodney, «Categorization, Authorization and Blame-Negotiation in Conversation», *Sociology*, vol. 12, 1978,

pp. 105-113.

Zimmerman Don H. & Pollner Melvin, «The
Everyday World as a Phenomenon», in
Jack Douglas, (éd.), *Understanding
Everyday Life*, Chicago, Aldine, 1970,
pp. 80-103.

Résoudre un dilemme pour parler du racisme

Par Ruth Akers-Porrini

Chercheur
S.O.L.I.I.S - Nice

& Philippe Rouchy

Doctorant - UNSA
S.O.L.I.I.S - Nice

Cet article examine les contraintes liées à la co-présence de préférences contradictoires que la question du racisme, lors des entretiens, fait peser sur le déroulement des échanges. C'est à travers des procédures de régulation que l'interviewer et l'interviewé parviennent à concilier les différends qui émergent à l'intersection de la préférence pour l'accord et pour la contradiction. Chacune des préférences implique des options asymétriques qui sont ordonnées hiérarchiquement à l'inverse l'une de l'autre. Loin de compromettre la relation intersubjective, les perturbations interactionnelles sont assumées par les participants qui puisent, à la fois dans l'organisation structurale et dans les particularisations impliquées par la question, les ressources de leur arrangement mutuel.

Les données analysées dans cet article* sont issues d'entretiens enregistrés auprès d'élèves maghrébins d'un collège. Elles consistent en séquences initiées par la question "*Est-ce que tu as déjà subi des comportements racistes*" (et ses variations). Celle-ci peut, logiquement, recevoir la réponse "oui" ou "non", or, de façon récurrente, nombre de réponses oscillent entre ces deux pôles : "oui, mais", "non, mais" ou encore "non, oui". Bien que les réponses aux questions sur le racisme témoignent du caractère complexe, divers et équivoque de ce phénomène, notre attention portera plus particulièrement sur le travail interactif impliqué afin de thématiser cette expérience. L'analyse proposée prend en compte le caractère occasionné des descriptions du racisme. Si l'entretien, comme système d'échange de parole, pose des conditions de félicité pour solliciter des témoignages, ces conditions sont elles-mêmes soumises aux contraintes occasionnées par la question. Autrement dit, parler du racisme est un problème commun à l'interviewer et à l'interviewé.

A la lecture de ces séquences, il apparaît que les interviewés se démarquent par rapport à la question de l'interviewer tout en s'alignant sur le fondement de la question. L'examen des préférences impliquées par la question et celles manifestées dans les réponses conduit à mettre à jour la trame toute particulière de ces échanges. Les réponses, loin d'être ambiguës, enchâssent les règles qui pourvoient à leur intelligibilité. C'est pourquoi l'analyse porte sur les options intermédiaires, celles-là même qui résolvent le problème de la co-opération des préférences.

Dans un premier temps, nous examinerons les implications de la question pour le déroulement des échanges.

Cette étape nous conduira, dans un second temps, à envisager le problème des préférences tel qu'il a été développé par l'analyse de conversation et à souligner le travail interactionnel auquel elles contribuent. Ensuite, nous porterons notre attention sur la résolution des préférences contradictoires. En conclusion, nous spécifierons l'entrecroisement des caractéristiques formelles et des dispositifs de particularisation comme méthode mobilisée par les interlocuteurs pour parvenir à une gestion "au plus juste" des inférences sur le racisme.

1. Les implications de la question

Le contexte de l'entretien, au sein duquel se déroulent les échanges analysés, nous commande de le caractériser brièvement en tant que système d'échanges de paroles (Sacks, Schegloff, Jefferson, 1978). Par opposition avec la conversation naturelle, le thème de la discussion de même que l'ordre et le type de tours sont des éléments pré-spécifiés, ce qui impose certaines contraintes quant aux voies que les participants peuvent suivre dans leurs tours de parole respectifs¹. Les entretiens prennent place à l'initiative d'une des parties qui attend de l'autre des informations pour traiter la problématique qui guide son activité de recherche. Les traits pré-spécifiés de l'entretien contribuent donc à cette tâche d'élicitation. Les énoncés sont alignés sur les séquences questions - réponses où l'interviewer pose les questions et l'interviewé y répond. Cette préallocation permet à l'interviewer, au travers du format des paires adjacentes², d'exercer un certain contrôle sur la structure et le contenu des réponses de l'interviewé. Chaque question successive pose les pertinences que l'interviewé

doit normativement aborder dans ses réponses.

La question sur le racisme produit un système de contraintes avec deux options : "oui" ou "non". Le choix de l'une ou de l'autre (Button & Casey, 1984) implique des conséquences différentes. Une réponse positive offre la possibilité de continuer. Dans ce cas, l'interviewer peut produire un "thématiser", e.g. oui, quand, comment, où, etc. En ce sens, la question est une pré-invitation thématique. En revanche, une réponse négative perturbe le déroulement attendu de l'échange. Les séquences sur le racisme ne se limitent donc pas à une seule question - réponse. Chacune des réponses successives de l'interviewé indique, d'une part, s'il accepte ou pas de la traiter et d'autre part, sa compréhension de la question. Ces indications, disponibles à l'interviewer, lui permettent dans son tour de parole prochain de corriger un problème éventuel de compréhension ou d'alignement. S'il n'a détecté aucun trouble, il peut relancer le thème au moyen des ressources fournies par l'interviewé dans sa première réponse.

La thématization du racisme autour de la question "*Est-ce que tu as déjà subi des comportements racistes*" met en présence deux acteurs qui s'orientent à l'égard de deux types de savoirs (Sacks, 1973 ; Pomerantz, 1980) : Le premier que le sujet-acteur connaît par expérience ; le second qui renvoie aux connaissances de seconde main, celles que l'on connaît par l'intermédiaire d'autres personnes. L'interviewer détient ce deuxième type. Sa question lui permet de solliciter le compte rendu d'un autre plus compétent que lui sur la question. Les savoirs de type I (ceux de l'interviewé) ont autorité sur ceux de type II (ceux de l'interviewer). En ce sens, l'interviewer, par sa question, "va à la pêche" (Pomerantz ; *ibid.*). La de-

mande d'information implique que l'interviewer ait un accès limité à l'expérience du racisme. Pour répondre, l'interviewé doit engager une procédure de recherche d'un événement qui manifeste les caractéristiques du racisme.

La réponse, quelle qu'elle soit, implique qu'interviewer et interviewé s'orientent mutuellement à l'égard de l'appartenance de ce dernier à une catégorie ethnique marquée. Endosser une catégorie ethnique exerce, pour l'interviewé, une contrainte supplémentaire qui s'ajoute à l'obligation de répondre. Le caractère sensible de la question, cependant, ne réside pas là mais dans la description du sujet qu'elle laisse entrevoir et les ambiguïtés qu'elle occasionne. En effet, elle repose sur la descriptibilité de l'interviewé comme victime en appareillant le sujet "tu" à l'activité "subir". L'adverbe de temps "déjà" implique un horizon d'attente à la fois comme une expérience qui a pu avoir lieu dans le passé et qui peut se produire dans l'avenir. La catégorisation en "victime potentielle" n'est pas discriminante en soi. Elle peut décrire tout un chacun, telle la victime d'un vol ou d'un accident, etc. Cependant, cette réitérabilité n'est pas projetée par des contingences aléatoires mais par la référence à l'appartenance du sujet à un groupe social stigmatisé et racisé.

La référence aux "comportements racistes" décrit tacitement non seulement une différence entre groupes (Français-Maghrébins) mais entre leurs activités respectives (victime-offenseur). Autrement dit, le sujet est "potentiellement victime" à la fois en raison de son appartenance ethnique et du traitement social de sa différence. La question enchâsse simultanément l'inférence de l'expérience localisée de victime possible et l'expérience d'une différenciation sociale stable : c'est là

une des complexités de la question. Elle interpelle le récipiendaire en tant que sujet au titre de son appartenance au groupe. Les manifestations du racisme ne traitent pas des individualités mais d'un groupe. La question exige, donc, que l'interviewé engage sa singularité là où il n'y en a pas. Dans ce cadre, la question peut confronter l'interviewé à un choix : répondre en tant que sujet d'une expérience qui le nie ou en tant que porte-parole de son groupe. Si l'on peut accorder à un groupe d'être victime, valider à titre personnel son impuissance face à des événements réitérables, est difficilement avouable.

Répondre à la question peut mettre le locuteur en présence de deux systèmes de contrainte où la satisfaction de l'un est incompatible avec la satisfaction de l'autre. Répondre par "oui", c'est endosser les catégorisations de la question. Répondre par "non", c'est susciter un problème d'alignement. Ces remarques, il faut le souligner, ne présagent pas du traitement par les interviewés de la question. Elles relèvent du domaine des possibles. Le problème de la gestion de la thématization et celui des inférences interviennent à des niveaux différents. La gestion tour à tour de la thématization est transversale à l'échange, elle inclut les ajustements mutuels successifs des interactants. Le contrôle des inférences pourvoit à l'alignement de l'interviewé par rapport aux catégorisations impliquées par la question. La manière dont ce dernier engage sa participation peut, cependant, occasionner des perturbations interactives.

2. Les préférences en analyse de conversation

Le concept de préférence, deve-

loppé par l'analyse de conversation, couvre aussi bien les pressions structurales projetées par la première partie d'une paire adjacente que les dispositifs par lesquels la deuxième partie est marquée comme préférée ou non préférée.

a - les pressions structurales

La préférence est une notion comprise dans celle de pertinence conditionnelle (Schegloff, 1968), caractéristique de base des paires adjacentes. Pour de nombreuses paires adjacentes, il y a un domaine de secondes parties de paires pertinentes mais non équivalentes entre elles. La notion de préférence rend compte de ces asymétries. L'occurrence d'une première partie — une invitation par exemple — occasionne la pertinence d'une acceptation ou d'un refus. Parmi ces alternatives, l'acceptation est normativement préférée et ceci indépendamment du vouloir des participants. Lorsque ni l'une ni l'autre des alternatives n'est produite (ni acceptation, ni refus), les participants remarquent davantage l'absence de l'acceptation que celle du refus. Cette absence notable permet d'inférer l'alternative non préférée (le refus).

Sacks (1987) a mis en lumière une préférence pour l'accord et la contiguïté. Schématiquement, à une question formulée en vue d'un accord, une réponse alignée de manière contiguë s'accorde typiquement avec la réponse attendue. Cette proposition est illustrée dans les cas où l'émetteur d'une question la réctifie au moment où apparaissent des signes indiquant que la réponse à venir ne s'accordera pas, e.g., les hésitations à répondre. De plus, il montre comment l'accord fait l'objet d'un travail interactif de compromis. Deux interactants peuvent proposer, par exemple, l'un et l'autre, successive-

ment leur analyse d'une question ou d'un élément inclus dans la question, afin de parvenir à un accord. Davidson (1984) analyse les cas où le récipiendaire d'une réponse non préférée cherche l'origine du trouble afin de reformuler sa question en vue d'obtenir une réponse préférée. Ses travaux vont dans le sens des premières propositions de Sacks pour qui ce type de préférence est générique. Il est visible aussi bien dans la contiguïté que dans la minimisation du désaccord. La préférence pour l'accord se manifeste à travers des procédures par lesquelles les interactants parviennent à une conciliation des différends.

La préférence normative pour l'accord n'est pas invariante. Dans le cadre des accusations, Atkinson et Drew (1979) ont montré que le déni est préféré et l'admission non préférée. Pour sa part, Bilmès (1988) localise la préférence pour le déni dans le cadre plus général de la préférence pour la contradiction après attribution. Pour Atkinson et Drew, c'est le déni qui est notablement absent après une accusation alors que pour Bilmès, il l'est non pas uniquement dans le cas des accusations mais aussi des attributions. Selon lui, la préférence pour la contradiction met en lumière le fait que cette notion "est un concept technique et non psychologique, car il serait bizarre de prétendre que les conversationnalistes préfèrent (au sens psychologique) contredire toute personne qui formule une attribution à leur sujet. Ce que j'avance, au contraire, c'est qu'il y a un principe conversationnel à l'œuvre ici : quand quelqu'un vous attribue une caractéristique, contredites, à moins que vous ne vouliez que les autres comprennent que vous acceptez la vérité de l'attribution" (1988, p. 167). La préférence pour la contradiction n'est alors pas pourvue de la même typicalité que celle pour le

déni : cette première procédure est plus ponctuelle.

b - les dispositifs de marquages

Le concept de préférence ne rend pas seulement compte des propriétés des types de séquences mais également des dispositifs de marquage. Outre l'ordonnancement hiérarchique des options projetées par la première partie de la paire, la deuxième partie est, typiquement, construite de manière à exhiber son caractère préféré ou non préféré. Une réponse préférée n'est pas différée, elle occupe une position immédiatement juxtaposée à la première partie de la paire et ne nécessite pas d'explication. "Elle a un caractère 'plus normal'" (Bonu, 1994). Les réponses non préférées, au contraire, sont généralement différées soit par des énoncés du type "euh ...", "Je sais pas ...", soit par des silences, soit par une séquence de réparation. Une réponse non préférée peut être formulée sous l'apparence d'une réponse préférée ou élaborée dans le cadre d'un tour complexe pour n'intervenir qu'en fin de tour. Elle est souvent produite de façon à être atténuée. Enfin, il est fréquent que le locuteur d'une réponse non préférée justifie son incapacité à produire une réponse préférée.

La notion de préférence nous intéresse à la fois au niveau des pressions structurales projetées par la question et des dispositifs de marquage. La distinction entre ces deux aspects constitue une voie d'accès à la gestion tour à tour de la thématization du racisme. La question implique deux systèmes de contrainte où la réponse préférée de l'un est la réponse non préférée de l'autre. En même temps que la question invite une coopération pour thématiser

le racisme, elle propose une description de l'interviewé. L'engagement de ce dernier dans la thématique du racisme est donc contraint par sa compréhension de la question. Il peut endosser les catégorisations qu'elle implique, les récuser ou les réévaluer. Ces ajustements peuvent interférer avec l'accomplissement de son rôle discursif. Parler du racisme implique que les participants s'accordent sur ce dont ils parlent. La coopération peut être soumise à la contrainte préalable de "tirer les choses au clair". Dans ce cadre, les dispositifs de marquage sont des outils analytiques importants. L'examen du marquage fournit une indication sur le caractère d'une réponse et, par là, sur la compréhension de la question. Marquer une réponse comme préférée ou non préférée est une pratique par laquelle un interlocuteur indique la nature de son action et la position qu'il prend par rapport à ce qu'il fait. C'est pourquoi notre attention se portera, dans un premier temps, sur les manifestations différenciées de préférences en cas de réponses affirmatives et négatives puis, dans un second temps, sur le problème de la co-opération des préférences.

2.1. Les réponses préférées et non préférées

Les réponses à la question sur le racisme, qu'elles soient positives ou négatives, peuvent être marquées comme préférées ou non préférées. Dans cette partie, l'attention se porte sur le travail interactionnel auquel participent les manifestations des deux préférences et sur les implications séquentielles des différents types de réponses. Les séquences³ sont examinées du point de vue de leur déroulement. Une attention particulière est accordée à la première réponse (2B dans les extraits) :

elle est un lieu charnière pour la poursuite des échanges. C'est dans ce tour que l'interviewé manifeste son engagement dans la thématization du racisme. Non seulement il peut marquer son accord ou son désaccord mais il peut indiquer sa position par rapport à la question : soit qu'il a été victime du racisme, soit qu'il ne l'a pas été. Cette première réponse peut donc favoriser ou perturber la thématization.

a) Les réponses affirmatives

Dans nos données, très peu de réponses sont élaborées initialement dans le sens d'une affirmation. Parmi celles-ci, une seule est marquée préférée. Ce cas est présenté ci-dessous⁴ ainsi qu'une séquence où l'accord est mar-

qué non préféré.

* l'accord comme réponse préférée

Dans l'extrait 14, la question initiale reçoit une réponse positive prompte et donc préférée (2B). En alignement avec 2B, le "thématisateur" produit par l'interviewer (3A) sollicite des commentaires de la part de l'interviewé. Parce qu'il ne reprend pas la parole après le tour 3A, l'interviewer produit un second "thématisateur" (4A) au terme duquel l'interviewé parvient à traiter le thème. Dans cet extrait, bien que l'interviewé coopère à la thématization du racisme, la plus grande partie du travail d'éclaircissement est fournie par l'interviewer (voir les flèches). On remarque également que les réponses en 5B et 12B sont

(extrait 14)

1A : et est-ce que tu as déjà subi des comportements racistes,

2B : oui.

3A : oui ? <—

(0.5)

4A : de la part de qui ? <—

5B : ben (0.5) des Français la plupart,

6A : mais (0.5) euh (0.5) je veux dire (0.2) euh (0.2) bon ben je m'en doute que c'est des français mais

7A : (0.5) des adultes ou les (0.2) les gens de ton âge ? <—

8B : des adultes et des gens de mon âge.

9A : les deux ? <—

10B : oui.

11A : et comment tu réagis par rapport à ça ? <—

12B : ben je (0.5) je les laisse dire.

13A : tu les laisses dire ? <—

14B : je cherche pas trop d'ennuis hein,

(extrait 11)

1A : est-ce que tu as déjà subi des comportements racistes,

2B : bof

(0.5)

3B : ça dépend hein ?

(0.5)

4B : () copines dans la cour elles (0.5) personne parce qu'ils sont pas racistes au fond ils sont sympas

5B : (.) j'sais pas ça dépend

(0.5)

6B : des fois avec les profs

(0.5)

7B : quand ils te parlent sévèrement et tout ça

(0.5)

8B : ça dépend hein ? toi tu sens que (0.5) je sais pas comment dire

(0.2)

9B : >qu'ils t'aiment pas quoi ?< mais avec les autres ça va. <—

10A : et en dehors de l'école (.) dans la ville ?

11B : ça dépend

(0.5)

12B : y a des magasins qui sont racistes puis moi je m'en fous hein ça rentre dans une oreille et ça sort

13B : par l'autre

(0.5)

14B : faut toujours faire ça parce que sinon,

marquées non préférées : chacune d'elle est différée par "ben". Ce sont là des indications du caractère sensible de la question : d'une part, même dans le cas d'un environnement séquentiel préféré, l'interviewer doit "tirer les vers du nez" à son interlocuteur ; d'autre part, l'intervé diffère la désignation de ses offenseurs et hésite à avouer son "laisser dire".

** l'accord comme réponse non préférée*

La première réponse de l'extrait 11 est marquée non préférée : "bof". Elle est suivie d'un long tour entrecoupé de silences du début (2B) jusqu'au moment (9B) où il parvient finalement à une affirmation (voir la flèche). Le déploiement lent et difficile des éléments du tour du locuteur pour produire un accord en toute urgence (signes d'accélération) est l'expression d'un tiraillement qui indique le caractère problématique des implications de la question. Comme une réponse affirmative est finalement produite (9B), l'aval est donné à l'interviewer pour mener plus avant sa quête (10A). Le caractère non préféré de la réponse n'implique pas d'environnement non préféré pour la thématization du racisme. On remarque que la réponse subséquente à 10A (11B-14B) est également marquée non préférée : elle est différée. Si l'intervé admet, après hésitation, une deuxième occurrence du racisme, il indique aussi son détachement. C'est là une manière de réévaluer la catégorie victime : le locuteur est à même d'échapper à la stigmatisation (12B). Cependant, si son détachement est d'abord présenté comme un choix, il est ensuite décrit comme obligatoire, *i.e.*, comme seul moyen d'éviter les problèmes.

Ces deux extraits ont ceci d'exemplaire : les interviewés s'alignent sur les attributions de la question. Dans l'extrait 14, l'alignement est produit sans ambiguïté contrairement à l'extrait 11. Pour autant, la thématization du racisme ne va pas de soi dans les deux extraits. Les interviewés concèdent leur coopération tout en indiquant soit, d'emblée, qu'elle est non préférée (extrait 11), soit, ultérieurement, qu'elle ne l'est pas (extrait 14). En ce sens, les descriptions de la victimisation, marquées non préférées, apparaissent comme des aveux : les interlocuteurs exhibent leur difficulté à assumer la catégorisation, à admettre que le racisme s'impose à eux et qu'ils n'ont pas pris sur son occurrence. Ainsi, bien que l'alignement sur les attributions de la question donne lieu à la thématization du racisme, ces échanges laissent entrevoir en creux le caractère contradictoire des implications de la question. Les interviewés acceptent la question tout en indiquant leur coopération à rebours.

b - Les réponses négatives

La grande majorité des réponses à la question du racisme sont négatives, du moins initialement. Le plus souvent, le désaccord du second tour est atténué par la suite. La réponse négative qui suit immédiatement la question peut être marquée préférée ou non préférée comme le montrent les extraits ci-dessous.

** le désaccord comme réponse préférée*

Sur un corpus de 31 fragments, seuls trois répondants n'offrent aucune description du racisme. La question, ce-

pendant, n'est jamais mise en cause.

Dans l'extrait 1, la première prise de parole de l'interviewé, marquée préférée (2B) implique un environnement séquentiel non préféré. Ce tour est suivi d'un silence à la suite duquel l'interviewer reprend la parole pour recycler sa question. Il indique par là que celle-ci mérite au moins la recherche d'un traitement possible. Quelque chose de notable, introduit en 2B, occasionne donc des conséquences pour le déroulement des échanges. L'interviewer, parce que l'interviewé n'a pas saisi l'opportunité du silence pour produire une éventuelle auto-réparation⁵, reformule sa question initiale. Elle a la particularité de s'accorder avec la réponse en 2B tout en exhibant une préférence inversée par rapport à la question en 1A. Si 1A sollicite une réponse du type "oui" comme forme d'accord, 3A invite une réponse négative. C'est donc sous les auspices d'un accord, restaurant l'alignement,

que la question engage l'interviewé dans une procédure de vérification : "ni dans le primaire".

Si la réponse de 4B s'accorde de manière attendue avec 3A, elle ne satisfait toujours pas aux attentes de la question initiale. Le silence qui suit 4B offre, une fois encore, une opportunité de correction : la possibilité pour l'interviewé d'ajouter quelque chose qui permette la thématization du racisme. Cette possibilité n'étant pas saisie, l'interviewer (au tour 5A) reformule une seconde fois sa question en ayant, cette fois-ci, recours au déplacement du référent (voir la flèche). C'est seulement parce que l'interviewé a accepté la première question (1A) puis la seconde (3A), ne serait-ce qu'en répondant, que l'interviewer peut poursuivre. Autrement dit, pour récuser définitivement la question, l'interviewé doit aussi contredire l'attribution liée à son appartenance ethnique, par exemple, dire

(extrait 1)

1A : est-ce que tu as connu des phénomènes de racisme,=

2B : =non jamais.

(0.5)

3A : ni dans le primaire ?

4B : non jamais.

(0.5)

5A : et les autres ? <—

(0.5)

6B : je sais pas (.) j'ai pas connu.

(extrait 21)

1A : est-ce que tu as déjà subi des comportements racistes,=

2B : =non non non.

3A : où t'habites ils sont gentils les gens, <—

4B : oui ça va

5A : a l'école aussi <—

6B : oui

7A : à vallauris, <—

((rires))

8A : et tes camarades,

9B : comment

10A : ils t'ont jamais raconté des histoires <—

11B : non

12A : et qu'est-ce que tu en penses du racisme <—

13B : j'sais pas moi (0.2) je sais pas

14A : qu'est-ce que tu en penses de vallauris, <—

(0.5)

15A : on parle toujours des vols de la délinquance tout ça <—

16B : je dis qu'ils devraient pas le faire c'est tout

17A : tu est contre <—

18B : oui,

19A : mais par exemple, on dit que c'est toujours les arabes <—

(0.2)

20A : qu'est-ce que tu penses de ça, <—

21B : ah (.) ben (.) je sais que c'est pas vrai

(0.5)

22B : c'est pas toujours les arabes, mais il y en a oui.

qu' "il n'y a pas de racisme à l'égard des Maghrébins". N'ayant pas été produite, cette contradiction devient alors notablement absente et permet à l'interviewer d'inférer que l'interviewé est toujours un répondant compétent pour traiter la question (e.g., s'il n'a pas été lui-même objet de racisme, d'autres peuvent l'être). La séquence prend fin lorsque l'interviewé décline sa compétence à traiter la question (6B). Celui-ci, parce qu'il n'engage que sa responsabilité propre, ne met pas en question le bien-fondé du thème⁶.

Dans l'extrait 21, le désaccord au tour 2B est donné, sans ambiguïté possible, et affirmé avec force par la répétition et le haussement de ton. Bien que cette réponse soit marquée préférée, elle implique un environnement séquentiel non préféré. L'interviewer est contraint de recycler sa question sous une forme euphémisée (3A, 5A et 7A). Ces questions invitent une réponse du type "oui" tout en engageant l'interviewé à réévaluer la réponse initiale. La question en 7A, la dernière de cette série, est suivie de rires produits conjointement par les deux participants. Ces rires marquent une pause en même temps qu'ils indiquent une reconnaissance mutuelle de la trame des échanges : l'interviewé maintient sa position initiale malgré l'insistance de l'interviewer qui ne parvient toujours pas à solliciter des commentaires sur le racisme. Ce n'est pas pour autant qu'il abandonne. À l'aide de ressources comme le glissement du référent (8A et 10A), la proposition d'inspection du thème (12A) ou encore la proposition d'inspection des référents au thème (14A, 15A, 17A, 19A-20A), l'interviewer réalise finalement un alignement pourtant promis, au second tour, à l'échec. Pour en arriver là, il est contraint de délaisser le thème du racisme (14A-15A) pour ensuite le réintroduire sous une forme déguisée (19A-

20A). La réponse (21B-22B) est marquée non préférée tout comme la réponse (13A) à la question "et qu'est-ce que tu penses du racisme" (12A).

Dans ces deux exemples, c'est l'interviewer qui restaure l'alignement perturbé par les réponses négatives produites au deuxième tour. Ce réaligement, cependant, invite, dans les deux cas, l'interviewé à réévaluer sa réponse. La coopération dans l'extrait 1 est minimale, seule la pertinence de la question n'est pas mise en cause. Dans l'extrait 21, l'interviewé coopère au déroulement des échanges tant qu'il peut préserver sa propre implication eu égard à la thématique du racisme. La préférence pour la contradiction se manifeste dans les deux cas. Elle a pour effet, dans le premier cas, de bloquer la thématique du racisme et, dans le deuxième cas, de la retarder : le thème est traité de manière déguisée. Au cours de ces deux extraits, le travail interactif le plus important est fourni par l'interviewer. Quand bien même ce dernier est contraint de prendre en compte la contradiction formulée au deuxième tour, il ne cesse de solliciter des commentaires à propos du racisme. Conduit à s'aligner sur l'interviewé au risque de rompre la réciprocité, il peut poursuivre sa démarche tant que la question n'est tout simplement pas refusée. Dans ce cadre, le désaccord ne se limite pas à lui-même puisqu'il occasionne un environnement séquentiel non préféré.

** Le désaccord comme réponse non préférée*

Dans l'extrait 9, la réponse produite au second tour est non préférée : elle est différée. L'interviewé, cependant,

saisit l'opportunité de l'espace laissé par le silence qui suit le second tour pour faire une auto-réparation. Dans ce cas, et bien que le silence soit le produit d'une orientation conjointe des deux interactants, c'est l'interviewé et non l'interviewer qui rétablit l'alignement. Quand bien même la première partie du tour (2B) marque sa qualité non préférée, la deuxième partie (3B) manifeste une orientation vers l'accord. Autrement dit, l'interviewé produit la "reconnaissabilité" d'un défaut d'alignement préalable à une formulation qui correspond mieux aux objectifs de la question. Contrairement aux cas précédents, la production d'une correction suscite un environnement préféré. L'accord prompt et accentué ("oui") au quatrième tour s'aligne sur le "oui" produit au tour précédent : il indique que l'interviewer accepte la réponse. Le "non" (en 2B) est alors abandonné au profit du "d'autres oui" (en 3B) qui pourvoit à l'ouverture thématique. Lorsque l'opportunité de poursuivre, offerte dans la pause après 4A n'est pas saisie par l'interviewé, l'interviewer mobilise les ressources disponibles en 3B

pour continuer.

Dans cet extrait, la contradiction produite au second tour ne perturbe pas le déroulement des échanges. C'est par cette contradiction et par l'utilisation d'un thème-candidat (3B) que l'interviewé et l'interviewer parviennent à engager la discussion. Affirmer que d'autres ont subi des comportements racistes (3B), c'est changer de point de vue. Il ne s'agit plus de l'expérience du sujet, mais de sa connaissance des expériences des autres. Ce n'est pas pour autant que l'interviewé se restreint à ce seul point de vue. A deux reprises il engage sa subjectivité par rapport au thème. Dans la première occurrence (11B), il endosse la catégorisation "victime potentielle" : "j'ai pas eu de (0.2) conséquences racistes non et (0.2) j'aimerais pas en avoir". Une seconde fois, suite à une description des comportements racistes (14B - 17B), il indique son choix de ne pas intervenir : "oui oui (.) moi d'toutes façons quand euh:: j'entends ça, j'me tais (.) j'préfère les laisser parler". C'est là une manière de s'aligner sur les attributions de la question : celles-là même qui ont été ré-

(extrait 9)

1A : et est-ce que tu as déjà subi des comportements racistes,

2B : moi? (.) non.

(0.5)

3B : d'autres oui.

4A : oui ?

(0.5)

5A : de la part des enfants, ou des adultes,

6B : d'autres oui mais je (.) je sais pas moi, je sais pas (.) des fois c'est des enfants des fois c'est des

7B : parents

(0.5)

8B : mais je crois (0.2) à:: (0.2) ça provient plutôt des parents

(0.5)

9B : parce que les parents (.) euh:: les petits ils savent pas hein:: ils savent même pas qu'est-ce que ça

10B : veut dire raciste (.) c'est les parents sûrement qui les (.) moi je (.) je peux pas (.) parce que j'ai (.)

11B : j'ai pas eu de (0.2) conséquences racistes non et (0.2) j'aimerais pas en avoir

(0.7)

12A : ah oui ? mais qu'est-ce que tu penses de toute l'actualité en ce moment (.) les:: les problèmes du

13A : chômage (.) on parle des travailleurs immigrés et tout ça,

(0.7)

14B : ben (0.2) moi j'trouve qu'ils sont racistes quoi mais j'le dis pas (.) parce que ils disent (0.2)

15B : euh:: à la télé j'ai déjà entendu (.) un million de (.) ou deux millions de ch (.) de chômeurs (.)

16B : deux millions d'immigrés en trop (.) ça j'lai entendu plusieurs fois de:: de la bouche des (.) des

17B : autres élèves aussi.

18A : ah oui ?

19B : oui oui (.) moi d'toutes façons quand euh:: j'entends ça, j'me tais (.) j'préfère les laisser parler.

cusées au début de l'échange.

Dans l'extrait 22, la réponse produite au second tour est marquée de façon non préférée : elle est précédée d'une pause et fait l'objet d'une justification. Le caractère final du "jamais" est apparié au caractère aussi radical de l'adverbe : "toujours". L'explication de sa non-compétence à traiter la question apparaît comme une excuse. C'est en cela que cette réponse prend en compte la préférence pour l'accord : elle est construite de manière à apparaître comme une réponse non préférée. Autrement dit, cette réponse, en produisant la "reconnaissabilité" de son caractère non préféré, produit aussi celle d'un défaut d'alignement par rapport aux attentes de la question.

Ce jeu de radicalité n'est pas suffisant pour interrompre le questionnement. Bien que la transcription du troisième tour de l'interviewer ne soit pas certaine, cette question a l'effet de rétablir l'alignement : elle reçoit une réponse affirmative, marquée comme préférée (immédiate et sans hésitation). Cet accord, produit au quatrième tour, permet à l'interviewer de solliciter des commentaires. Le problème des préférences contradictoires trouve sa solution dans ce changement radical. Au second tour, l'interviewé affirme ne jamais avoir subi des comportements racistes pour ensuite (6B - 9B) offrir une description d'un événement dont il a été victime. Bien que le passage d'un désaccord à un accord pourvoit au caractère surprenant de la démarche de l'interviewé, il permet de

résoudre un problème technique. En effet, le retournement de situation rétablit l'alignement de l'interviewé avec l'interviewer et rend possible la poursuite du thème.

Dans ces deux derniers exemples, les interviewés coopèrent dans la thématization du racisme alors même que l'engagement dans le thème fût d'emblée difficile. La contradiction initiale, marquée de façon non préférée, n'a pas perturbé durablement le déroulement séquentiel. Elle participe cependant d'un travail interactionnel spécifique. Elle dégage momentanément l'interviewé de l'attribution impliquée dans la question initiale. Dans la mesure où les deux interviewés finissent par admettre avoir été les victimes du racisme, amorcer sa participation par un déni apparaît comme une procédure de préparation. Le désaccord initial a un effet tampon qui pourvoit à une entrée plus graduelle dans le thème.

2.2. Préférences : travail interactionnel et implications séquentielles

Plus qu'une réponse *stricto sensu* de type "oui" ou "non", l'interviewer entend obtenir des commentaires sur le racisme. Sa question vise, tout au moins, une réponse à partir de laquelle il puisse produire un "thématiser". Très peu de réponses, cependant, sont élaborées initialement en ce sens bien que nous n'observons pas de désaccord to-

(extrait 22)

1A : et est-ce que tu as déjà subi des comportements racistes,
(0.5)

2B : moi, non (.) jamais (.) je suis toujours aimée.

3A : ((mais envers toi ?))

4B : oui.

5A : tu pourrais en parler un peu, <—

6B : j'avais une copine, on était en CM1, toujours on s'amusait ensemble. son père la surveillait

7B : pour voir avec qui elle jouait, puis un jour il m'a attrapé, il m'a dit si tu vas encore avec ma fille

8B : tu vas voir sale arabe il m'a dit ça. après on se parlait en cachette. c'est un raciste tant pis pour

9B : lui. il veut être raciste il est raciste.

tal. La grande majorité des réponses est initiée par un "non" prompt qui, le plus souvent, est atténué par la suite.

Il apparaît, le plus souvent, que l'interviewer et l'interviewé ne se dirigent pas, d'emblée, vers le même système de préférences. Les interviewés s'orientent, du moins dans un premier temps, vers la préférence pour la contradiction quand bien même l'interviewer s'oriente lui vers la préférence pour l'accord. Ce n'est pas pour autant que la relation intersubjective est rompue. La préférence pour l'accord est seulement suspendue temporairement au profit des tâches interactionnelles que la contradiction permet d'accomplir. Les perturbations interactionnelles qu'elle occasionne, nous l'avons vu, sont gérées au cours des ajustements mutuels tant de la part de l'interviewer que de l'interviewé : soit le premier reformule sa question initiale de manière à s'aligner sur l'interviewé, soit l'interviewé répare le "non" de manière à atténuer le désaccord. Au cours des prises de parole successives et des pratiques de compromis, la préférence pour l'accord tend à la conciliation des différends. Enchâssée dans la structure séquentielle et les pratiques d'alignement, elle opère de manière à minimiser le désaccord et ceci à travers les actions conjointes des participants. Que le désaccord soit atténué ou justifié, il s'effectue, même dans une moindre mesure, au moyen de pratiques visant à produire un accord comme condition de la coopération interactive. C'est en ce sens qu'elle est plus générique. A l'inverse, la préférence pour la contradiction intervient de manière plus ponctuelle : lorsqu'il s'agit d'atténuer les inférences, e.g., "non (je n'ai jamais subi des comportements racistes)", "moi non, d'autres oui". Son occurrence aiguillonne l'interviewer pour l'élaboration de ses questions. Ainsi, loin

de perturber de manière durable le déroulement des échanges, elle participe aussi du travail interactionnel d'adéquation.

Les réponses affirmatives à la question, qu'elles soient marquées comme préférées ou non préférées, n'occasionnent pas de perturbations séquentielles. Elles s'alignent toujours par rapport aux attentes de l'interviewer. Le "oui" est compris comme allant de soi, il n'est jamais soumis à un examen. Le seul travail éventuel à fournir consiste en des relances. Seules les réponses "non", marquées comme préférées, impliquent typiquement un environnement séquentiel non préféré. Dans ce cas, non seulement il incombe à l'interviewer de restaurer l'alignement, mais en plus, il doit fournir un travail plus important pour continuer. Sa question initiale est toujours reformulée, en procédant éventuellement à une vérification et/ou en veillant à ne rien omettre. Par comparaison, les réponses du type "non ... mais (...)"⁷ ont ceci de spécifique : le "non" n'est pas soumis à vérification et l'interviewer n'est pas contraint à reformuler sa question. Ce type de réponse est suivi soit d'un *account*, soit de ressources mobilisables pour la suite des échanges. Ainsi, sans concéder un accord immédiat, ces réponses impliquent un environnement séquentiel comparable à celui conséquent aux réponses affirmatives. Cette voie est une technique pour gérer la co-présence de préférences contradictoires.

3. La co-opération de préférences contradictoires

A l'exclusion de quelques extraits dans lesquels aucune description du racisme n'est produite, deux tendances ressortent des analyses précédentes.

D'une part, les descriptions du racisme sont obtenues "à l'arraché", suite à une réponse affirmative à la question et d'autre part, les réponses négatives initiales cèdent le pas à des réponses qui pourvoient à la thématization. L'oscillation entre le désaccord et l'accord caractérise l'ensemble de ces séquences.

Le problème de la co-présence de préférences contradictoires et leur résolution a été traité par Pomerantz (1978). Elle analyse les réponses aux louanges qui réunissent à la fois la préférence pour l'accord et celle pour l'évitement. Notre problème trouve des points de comparaison avec ses travaux : il y a deux systèmes de préférence ordonnés hiérarchiquement à l'inverse l'un de l'autre. Il diffère en ce que la solution dépasse le cadre strict de la réponse. D'une part, la préférence pour l'accord peut être suspendue momentanément et d'autre part, la résolution des pressions contradictoires est l'objet d'un travail interactionnel conjoint. Une autre distinction caractérise le problème traité ici de celui de Pomerantz. Dans le cas des compliments, les deux préférences ont un caractère institutionnalisé. Le récipiendaire d'un compliment se trouve, typiquement, aux prises avec deux préférences qui rentrent en conflit. Le problème analysé ici est plus compliqué. Quand bien même l'accord est manifesté par alignement sur les propositions de la question, il porte aussi sur la coopération à l'activité en cours. De plus, si la question projette la pertinence d'une contradiction, son occurrence n'est pas typiquement attendue comme c'est le cas dans l'évitement d'un compliment. Une attribution par un tiers ne donne pas lieu, normativement, à une contradiction mais, en l'absence de celle-ci, les participants infèrent la justesse de l'attribution. C'est pour

cette raison qu'une contradiction, lorsqu'elle a lieu, occupe une position contiguë à l'attribution.

Notre tâche analytique a donc été complexifiée à deux niveaux : d'une part, les dispositifs de marquage pour la contradiction et pour l'accord sont identiques et d'autre part, bien que l'option de la contradiction soit disponible, son occurrence est déterminée par rapport à la position que l'interviewé a selon la question. Elle n'a pas la même prédictabilité technique que la préférence pour l'accord. Nous avons donc pris le parti d'examiner la manière dont l'engagement dans le thème est marqué (à la fois pour les réponses positives et négatives) et les conséquences quant au déroulement des échanges. C'est à ce niveau que les travaux de Schegloff sur les dispositifs de marquages (1988), bien qu'il n'envisage pas la co-présence de préférences contradictoires, se sont révélés particulièrement utiles. En effet, par un élargissement des possibilités analytiques de la notion de préférence, il préconise de porter l'attention sur le travail interactif que le marquage peut accomplir. Pour notre part, l'examen des dispositifs de marquage a conduit au constat du caractère sensible de cette question, en particulier, pour ces interviewés-ci : la coopération à l'activité thématique peut, elle-même, être marquée de manière préférée ou non préférée.

La question attribue à l'interviewé l'appartenance à la catégorie "victime potentielle". Quand bien même ce dernier peut nier avoir fait l'expérience du racisme, la question pourvoit à cette éventualité dans le futur. C'est bien du traitement social d'un groupe ethniquement marqué dont il s'agit. Nier le problème se révèle être aussi difficile que le ratifier : d'une part, les interviewés endossent difficilement la ca-

tégorisation et d'autre part, les questions successives de l'interviewer, exercent une pression sur le récipiendaire. Une réponse "non" et contiguë donne lieu à des perturbations séquentielles. Se pose alors pour les interactants des difficultés pour enchaîner les tours de parole. Lorsque le réalignement est initié par l'interviewer, la thématization se révèle plus problématique que dans le cas contraire. Les propositions thématiques initiées par les interviewés comme alternatives au cadre strict de la question ont toujours été acceptées. Ce sont là les propriétés structurales de l'entretien d'enquête qui sont à l'œuvre. Bien que l'interviewé puisse particulariser sa réponse, ce n'est pas son marquage qui occasionne un environnement préféré ou non préféré mais sa nature : elle est ou non thématizable. Ce n'est pas pour autant que les marquages ne nous renseignent pas sur le trame des échanges. Bien qu'une réponse affirmative favorise la thématization, l'interviewé n'y porte pas obligatoirement un concours sans limite. Paradoxalement, la thématization se révèle plus facile lorsque l'interviewé répond par "non" pour ensuite proposer

une ouverture alternative du thème. Il nous faut alors porter l'attention sur les termes de ces alternatives.

Celles-ci apparaissent, justement, comme palliatives au caractère sensible de la question tel qu'il s'est révélé dans les cas où l'interviewé endosse la catégorie victime. Nous avons observé d'une part, que les interviewés engagent difficilement leur subjectivité et d'autre part, que la catégorisation "victime" fait problème. Lorsqu'ils parviennent à se dégager de l'invitation à raconter une expérience personnelle et/ou à neutraliser la catégorie "victime", ils participent plus facilement à la thématization du racisme. Dans cette dernière partie, l'analyse se centre alors sur la manière dont les participants négocient la poursuite de l'interview à partir de la confrontation et de la gestion de deux systèmes de préférences incompatibles dans les cas optimaux que sont les "non ... mais (...)". L'attention est portée davantage sur les ressources pour parvenir à l'accord que sur le déroulement des échanges.

(extrait 4)

- 1A : et est-ce que tu as déjà subi des comportements racistes,
 2B : moi non (.) mais j'ai assisté à des comportements racistes. des fois quand il arrivait quelque <—
 3B : chose à vallauris, toutes les vieilles dames même des jeunes qui radotent ça, alors ils commencent
 4B : à s'emporter, alors il vaut mieux ne pas être à côté parce que si vous êtes à côté, vous êtes sûr de
 5B : tout prendre sur vous. oui, il y en a qui font leur politique dans la rue. il y a une dame, c'est la
 6B : la propriétaire du ((magasin)) à vallauris, elle, elle serait bien à la place de simone veil mon dieu,
 7B : la politique de sa part, alors, il faudrait faire ci, il faudrait faire ça, toujours en train de se plaindre
 8B : on paie trop de loyer, on paie trop de charges, on paie trop d'impôts, alors, tout ça elle le met sur
 9B : le compte des arabes, et tout le reste, c'est vrai, d'un côté, les arabes ils en font un peu trop,
 10B : mais enfin, ce n'est pas une raison pour, sinon envers moi, jamais de problèmes.

(extrait 10)

- 1A : est-ce que tu as déjà subi des comportements racistes,
 2B : non
 (0,2)
 3B : pas moi
 (0,5)
 4B : mais j'ai été dans l'usine de mon père où il travaillait avant et une ambiance vraiment
 5B : pas gaie <—
 (0,2)
 6B : même que j travaillerais pas là-bas (.) que le salaire soit aussi haut que n'importe quoi
 (0,2)
 7B : c'est vraiment
 (0,5)
 8B : il faut vraiment dire que ils ont l'ordinateur à la place du cœur comme on dit.

* le déplacement du référent

Le "non ... mais (...)" est souvent produit au moyen d'un déplacement du référent (voir les flèches). Dans les fragments qui suivent, le locuteur réserve le "non" pour son expérience personnelle et le "oui" pour les autres⁸. C'est l'utilisation de l'altérité (le pronom indéfini "autres" toujours affilié aux catégorisations de la question) qui pourvoit à une nouvelle orientation de la discussion. La référence à autrui est le résultat d'une translation opérée par l'interviewé entre le savoir de type 1 proposé par la question et le savoir de type 2 engagé dans la réponse. Le locuteur, par un déplacement du référent, accomplit aussi un déplacement par rapport à l'alignement proposé dans la question. Il ne s'agit plus de sa singularité, mais de ce qu'il a pu observer. Ce changement du référent et de point de vue libère l'interviewé des questions sur son expérience personnelle.

Dans les extraits 4 et 10, c'est par un glissement du référent⁹ que l'interviewé

s'engage dans le thème. Ni l'un, ni l'autre évoque une expérience personnelle. Tous les deux rapportent leurs observations. Dans ces extraits, la contradiction porte sur une expérience passée, ce qui ouvre la voie à un point de vue différent : celui d'un observateur. Cette nouvelle perspective, condition de la coopération interactive, trouve les points d'accord avec les inférences de la question. Bien que ces interviewés nient avoir été victimes du racisme, la catégorisation "victime potentielle" n'est pas écartée. Ceci est particulièrement le cas dans l'extrait 14 : "alors il vaut mieux ne pas être à côté parce que si vous êtes à côté, vous êtes sûr de tout prendre sur vous" (4B - 5B).

L'extrait suivant (27) est un peu différent. La réponse, "ouais, (0.5) mais ça fait longtemps", ainsi que l'engagement dans le thème sont marqués non préférés. A la différence des cas précédents, il n'y a pas de changement de point de vue. Il n'en demeure pas moins que l'interviewé, lorsqu'il est convié à expliciter l'événement, a recours, lui aussi, au déplacement du ré-

(extrait 27)

1A : est-ce que tu as déjà subi des comportements racistes,

2B : moi non

(0.2)

3B : moi je suis pas raciste,

4A : mais est-ce que les gens ont été racistes envers toi ?

5B : ouais,

(0.5)

6B : mais ça fait longtemps.

7A : ici, dans le collège ou ailleurs,

8B : non, pas dans le collège, en dehors du collège quoi

9A : oui ?

(0.2)

10A : où ?

11B : c'est une française.

12A : qu'est-ce qu'elle a fait ?

(0.2)

13A : qu'est-ce qu'elle a dit ?

14B : bof (0.2) euh (0.2) pas raciste envers moi, raciste contre tous les arabes <—

(0.5)

15B : bof, moi je m'en fous, hein ?

16A : tu dis rien,

17B : non, elle peut dire ce qu'elle veut hein ? (.) je la laisse parler.

18A : mais qu'est-ce que tu penses de ça ?

19B : moi,(.) ça me fait un peu mal au cœur de dire (0.2) euh (0.5) sale arabe parce que nous aussi on

20B : peut dire sale français (0.2) bof (0.2) moi aussi je peux dire sale française mais ça me dit rien

21B : moi, ça mène à rien ça, hein ? qu'à la bagarre et c'est tout hein ?

(0.5)

22B : moi, j'aime pas la violence, hein ?

fèrent.

Quand bien même l'interviewée reconnaît avoir été la victime du racisme, elle récusé une implication personnelle. Ce n'est pas elle qui était visée mais "les Arabes" (14B). Ainsi, c'est dans le cadre de savoirs de type I que l'interviewée, par un déplacement du référent, atténue l'effet potentiellement dramatique de la catégorisation.

** la réévaluation de la catégorie victime*

Dans les cas où le locuteur répond par le négative pour ensuite proposer une réponse affirmative, la catégorie victime est endossée de manière située, temporairement reliée à l'occurrence et cela de façon non univoque. Ici, il n'y a pas de changement de point de vue bien qu'il y ait toujours un déplacement du référent (ex. 12, 6B-7B ci-dessous). Le récit, dans ce cadre-là, va au-delà de l'expérience de l'humiliation pour inclure une description du sort réservé à l'offenseur. Le stigmate de victime est affilié à celui qui le blesse : si la victime est la personne qui subit un comportement raciste, l'agresseur est celui qui encourt une peine (voir les flèches des extraits 12 et 2). Le rééquilibrage entre les catégories victime-offenseur clôt le compte rendu de l'événement.

Dans l'extrait 12, la réponse "non... oui", apparemment contradictoire, pourvoit à sa propre intelligibilité. L'interviewé nie l'attribution au titre de

sa singularité puis la reconnaît au titre de son appartenance au groupe. L'acceptabilité de la question est accomplie à l'intersection du déplacement du référent et d'un réaménagement de la catégorie "victime". La catégorie "victime" est retravaillée au cours du prolongement du récit. L'offense, parce qu'elle est reconnue au delà du groupe, est dédommagée. C'est là une manière de dédramatiser le traitement social du groupe racisé puisqu'il fait l'objet d'un désaccord parmi les membres du groupe "d'offenseurs potentiels". Dans ce cas, la contradiction porte sur la singularité du sujet mais aussi sur la pérennité du traitement social.

Nous trouvons des caractéristiques descriptives similaires dans le fragment qui suit (extrait 2), issu d'un environnement séquentiel différent¹⁰. L'interviewé réduit la portée de la catégorie "victime" en indiquant que sa sagacité offense définitivement ceux qui l'ont offensé. C'est donc par un transfert du stigmate que l'interviewé accomplit une parité (voir la flèche).

Un autre moyen qui participe de la résolution du dilemme de la question est de dégrader l'offenseur. C'est là aussi une manière d'atténuer les effets de la stigmatisation. On remarque, dans l'extrait 28, que l'interviewé a recours aux trois solutions. Ce n'est pas lui qui a été visé dans l'événement qu'il rapporte mais "nous" (3B - 4B). L'offenseur, reconnu coupable, a été sanctionné (6B -

(extrait12)

1A : est-ce que tu as déjà subi des comportements racistes,

2B : non moi non

(0.5)

3B : avec madame dupont oui.

4A : qui c'est madame dupont,

5B : le prof d'anglais

(0.5)

6B : c'est pour ça elle euh (0.2) y a yamina moi rachid yacine c'est tout et ben elle ne (0.2) on a

7B : remarqué que c'était nous trois qu'elle interrogeait pas, que nous trois, nous quatre quoi, elle

8B : interroge les autres. c'est parce qu'on est des arabes et l'autre jour l'année dernière ils ont eu des

9B : problèmes avec elle (.) elle a dit aux élèves sales arabes et les élèves ils se sont pas laissés faire

10B : ils sont allés en bas chez monsieur ((gérard)) et elle s'est fait::: renvoyer huit jours comme

11B : nous. <—

7B). Enfin, certaines personnes qui n'ont pas toute leur raison, "ils sont souls" (7B). Autrement dit, ce sont des personnes en marge de la normalité qui se livrent à des actes racistes.

La co-présence des préférences contradictoires est résolue de manière conjointe par l'interviewer et l'interviewé à travers leurs ajustements mutuels. Les cas du "non ... mais (...)" sont spécifiques au sens où ils optimisent cette résolution. L'abandon du "non" ne peut être dissocié de la manière dont la coopération est négociée. C'est précisément parce que la deuxième composante de la réponse inclut des éléments qui traitent, ou permettent un traitement ultérieur de la question, que les interactants parviennent à un compromis. Dans ce cadre, les réponses de type "non... mais (...)" traitent non pas une question mais deux. Le "non" renvoie bien à l'attribution proposée dans la question - celle de victime singulière - et le "mais (...)" à ce que le locuteur peut, ou à la possi-

bilité de dire à propos du racisme. Les interviewés accomplissent donc un désaccord/accord et ce d'une manière particulière : en proposant eux-mêmes les termes de la coopération.

La question de l'interviewer est posée sous la forme d'une conjecture large qui repose sur un travail d'affiliation dans le but spécifique de susciter des commentaires sur le racisme. Si les désaccords sont aussi "légaux" que les accords, le "non" ne met pas fin à la conjecture, ce qui est le cas du "non... mais (...)". Bien que les réponses affirmatives occasionnent un environnement favorable à la poursuite des échanges, le dilemme n'est pas soluble pour autant. Il refait surface au fil des questions ce qui n'est pas le cas du "non... mais (...)". A la différence du "oui", la réponse du type "non... mais (...)" émerge comme le moyen le plus économique pour thématiser le racisme. Elle accomplit donc un travail interactionnel qui ne l'est ni par le "non", ni par le "oui".

Le "non ... mais (...)" apparaît bien comme un *dispositif d'aiguillage*

(extrait 2)

1A : et est-ce que tu as déjà subi des comportements racistes,

2B : des comportements racistes ah?

(0.5)

3B : moi quand je dis que je suis raciste (.) je suis raciste (.) mais je suis raciste sur le moment.

4A : mais il y a des gens qui ont été vraiment racistes avec toi?

5B : oui (.) souvent (.) mais je leur réponds intelligemment alors ça fait qu'ils se vexent et

6B : se taisent. <—

7A : tu peux me donner un exemple,

8B : j'sais pas. rien qu'à cause de ça à cause de ma main ((gros pansement)) je marche comme ça avec

9B : ma veste sur l'épaule on voit pas ma main. il y a des gens qui voient un arabe comme ça ils disent

10B : celui-là il va voler. ils le font pour vexer ils attendent que tu sois à côté comme ça avec des yeux

11B : pas possibles. maintenant on va manger?

(extrait 2B)

1A : est-ce que tu as déjà subi des comportements racistes,

2B : non

(0.5)

3B : quoi y avait une prof avant (.) elle était au cp (.) elle s'appelait ((mme fontaine)) (.) elle nous

4B : disait chaque fois sale arabe retourne dans ton pays ?

(0.2)

5B : elle nous disait toujours ça, maintenant ils l'ont renvoyée

(0.2)

6B : parce que c'est la directrice, elle a entendu une fois (0.2) elle lui a dit de partir (.) maintenant elle

7B : y est plus ? y a des français aussi, des fois ils sont souls, ils te disent oh ? raton ? et tout, <—

8A : et toi, qu'est-ce que tu fais ?

9B : je trouve des pierres hein !

(rires)

(Schegloff, 1988). Le désaccord franc, préliminaire à une forme d'accord, permet de réorienter la thématization du racisme : il opère comme prélude à l'intelligibilité des comptes rendus. Il a pour effet de bloquer les inférences possibles enchâssées dans la question, condition préalable à la réalisation du rôle discursif de l'interviewé. Le déplacement du référent en associant un changement de point de vue ou une réévaluation de la catégorie victime, réagence les contraintes de la question, de sorte que le racisme, sans être contesté, n'associe plus la même pertinence catégorielle et descriptive potentiellement "dramatique" pour l'interviewé. C'est en suspendant momentanément la préférence pour l'accord au profit du désaccord que l'interviewé fait *tabula rasa*, mécanisme qui prépare, en même temps, la voie de la conciliation. Produire méthodiquement l'acceptabilité de la question non pas dans les termes posés par l'interviewer mais dans les siens c'est, pour l'interviewé, poser ses conditions.

A l'entrelacs des mécanismes structuraux et des dispositifs particularisés

L'examen du déroulement séquentiel des échanges et du marquage des énoncés a mis en exergue le caractère sensible de la question. La gestion tour à tour de la thématization s'est révélée, dans certains cas, problématique d'emblée et dans d'autres ultérieurement. A l'exception des séquences où le racisme n'est pas thématized, les interviewés manifestent un tiraillement : comment dire son désaccord tout en préservant l'accord et inversement. Ces oscillations sont bien la conséquence des préférences pour la coopération et la contradiction. Si la question engage la singularité des répondants, elle les

invite aussi à produire des commentaires au titre de leur appartenance au groupe. Peut alors se poser un problème d'alignement. Trancher entre sa singularité ou son appartenance ne règle pas, à chaque fois, le problème de la coopération. La question situe également le traitement social du groupe maghrébin sous un angle problématique. Porter son concours à la thématization, c'est aussi se prononcer sur cette version. Quand bien même la question projette la pertinence pour l'accord et le désaccord, les problèmes qu'elle suscite à la fois pour le déroulement séquentiel et l'élaboration du tour de parole sont inhérents à son traitement par l'interviewé. Autrement dit, c'est l'action de l'interviewé qui crée le problème et les termes de sa résolution.

S'il s'agit pour l'interviewer d'éliciter les commentaires sur le racisme, l'interviewé s'attache à contrôler les inférences possibles de la question. C'est à travers les ajustements mutuels successifs de l'un et de l'autre qu'émerge la descriptibilité de leur interaction. La préférence pour la contradiction, loin de s'entrechoquer irrémédiablement avec la préférence pour l'accord, contribue à son expression. Elle en est même le garant au sens où cette préférence ouvre à la particularisation de l'activité thématique. C'est à la croisée des implications séquentielles et de la gestion active des contingences qu'elles génèrent que se construit l'intelligibilité de cette interaction : la résolution conjointe du dilemme pour parler du racisme.

La question des préférences a attiré notre attention, non qu'il s'agisse de trancher en faveur de la prédominance de l'une ou l'autre, mais parce qu'elle constitue un accès privilégié à la trame particulière des échanges. Si la question du racisme projette un dilemme tant pour l'interviewer que pour l'interviewé, c'est tout d'abord en raison de l'acti-

té en cours. Il s'agissait bien de parvenir à une gestion "au plus juste" de la question.

Notes

* Nous tenons à remercier Bruno Bonu, Franck Brock, Marie-Antoinette Hily et Christine Monnier pour la lecture et les commentaires de cet article. Nous sommes particulièrement redevables à Philippe Poutignat dont les remarques critiques nous ont permis de préciser notre argumentation.

1 Voir : Greatbatch, D., «A turn-taking system for British news interviews», *Language in society*, Vol. 17, 1988, pp. 401-430 ; Heritage, J.C., Clayman, S.E. & Zimmerman, D.H., «Discourse and Message Analysis. The Micro-Structure of Mass Media Messages», in R. Hawkins, S. Pingree & J. Weimann (Eds.), *Advancing Communication Science : Merging Mass and Interpersonal Processes*, Vol. 16, Sage Annual Reviews of Communication Research, Beverly Hills, CA, Sage, 1988, pp. 27 - 109. ; Atkinson, J.M., «Understanding Formality : the Categorization and Production of 'Formal Interaction'», *British Journal of Sociology*, Vol. 33, n°1, March 1982, pp. 86 -117.

2 Les paires adjacentes ont cinq propriétés : (1) une séquence de deux énoncés qui sont (2) adjacents, (3) produits par des locuteurs différents, (4) organisés en première partie et seconde partie et (5) composés de telle sorte qu'une première partie exige une seconde partie particulière (ou un domaine de secondes parties). Schegloff, E.A. & Sacks, H., (1974).

3 La totalité de chacune des séquences est exposée bien que l'analyse ne traite que les aspects mentionnés.

4 Voir l'annexe pour les conventions de transcription.

5 Le locuteur d'un rejet atténué, typiquement, la force de son énoncé (Schegloff, 1988, p. 452). Un silence qui suit un rejet constitue l'opportunité pour le locuteur immédiatement précédent d'initier, ou de faire une réparation. Schegloff, Jefferson et Sacks (1977) ont mis en évidence une préférence pour l'auto-réparation. La réparation, mécanisme conversationnel, permet de venir au bout de troubles (problèmes d'audition, de compréhension,

etc.) occasionnés lors de la conversation. Le trouble peut être détecté par le locuteur du tour dans lequel il a lieu et auquel cas, il procède lui-même à la réparation. Il peut également détecter un problème au vu, par exemple, de la réponse qu'il reçoit à sa question. Dans ce cas, c'est lors du troisième tour qu'il fera la réparation. Une réparation peut aussi être initiée par un interlocuteur. Cependant, il ne procède pas à la réparation : soit qu'il indique le trouble à réparer, soit qu'il propose une réparation-candidate laquelle est soumise à vérification de la part de celui qui a occasionné le trouble. C'est en ce sens que l'organisation de la conversation favorise structurellement l'auto-réparation. Voir aussi Schegloff (1992).

6 Pomerantz (1984b, p. 621) présente le cas d'un locuteur qui s'oriente vers une préférence pour l'accord dans l'expression même d'un désaccord potentiel, et cela, en engageant uniquement sa responsabilité propre : "Y a-t-il des mouches ici ?" "Je n'en ai pas remarquées." Selon Pomerantz, "En présentant des évidences faibles, le répondant concède la possibilité qu'il y a peut-être des mouches et que son interlocuteur peut avoir raison malgré sa propre infirmation".

7 Nous entendons par "type" les réponses "non ... mais (...)", "non ... oui (...)", "non... quoi (...)" etc.

8 Voir aussi l'extrait 9, p. 8-9.

9 Cette procédure de déplacement du référent n'est pas propre aux interviewés. C'est une relance-type mobilisée par l'interviewer. Voir l'extrait 1, ligne 5A "et les autres?" p. 6-7.

10 Ce n'est pas un "non... mais (...)" mais un "oui...mais (...)". La question initiale est reformulée en 4A avec ceci de particulier : l'accord est doublement attendu. L'interviewé ne peut que difficilement répondre "non" (en 5B) dans la mesure où il a précédemment (en 3B) avoué qu'il est parfois, lui-même, raciste.

Bibliographie

Ouvrages :

Atkinson, J.M. & Drew, P., *Order in Court, the Organization of Verbal Interaction in Judicial Settings*, London, MacMillan Press, 1979.

Atkinson, J.M. & Heritage, J., (eds.), *Structures of Social Action : Studies in Conversational Analysis*, Cambridge, UK : Cambridge University Press, 1984.

Articles d'ouvrages collectifs :

- Button, G. & Casey, N., «Generating topic : The use of topic initial elicitors», in J.M. Atkinson & J.C. Heritage (eds.), *Structures of Social Action : Studies in Conversation Analysis*, Cambridge, UK : Cambridge University Press, 1984, pp. 167-190.
- Davidson, J., «Subsequent versions of invitations, offers, requests, and proposals dealing with potential or actual rejection», in Atkinson M. J. & Heritage, J., *Structures of Social Action*, Studies in Conversation Analysis, Cambridge, UK : Cambridge University Press, 1984, pp. 102-128.
- Heritage, J.C., Clayman, S.E. & Zimmerman, D.H., «Discourse and Message Analysis, The Micro-Structure of Mass Media Messages», in R. Hawkins, S. Pingree & J. Weimann (Eds.), *Advancing Communication Science : Merging Mass and Interpersonal Processes*, Vol. 16, Sage Annual Reviews of Communication Research, Beverly Hills, CA, Sage, 1988, pp. 77 - 109.
- Pomerantz, A., «Compliments responses : Notes on the co-operation of multiple constraints», in J. Schenkein (ed.), *Studies in the Organization of Conversational Interaction*, NY, New York Academy Press, 1978, pp. 72-112.
- Pomerantz, A., «Agreeing and Disagreeing with assessments : some features of preferred/dispreferred turn shapes», in JM Atkinson and J. Heritage (eds.), *Structure of Social Action : Studies in Conversation Analysis*, Cambridge, Cambridge University Press, 1984a, pp. 57-101.
- Sacks, H., «On the preferences for agreement and contiguity in sequences in conversation», in G. Button & J.R.E. Lee (eds.), *Talk and Social Organization*, Clevedon, UK, Multilingual Matters, 1987, pp. 54-79.
- Sacks, H., Schegloff, E.A. & Jefferson, G., «A Simplest Systematics of Turn Taking for Conversation», in J. Schenkein (Ed.), *Studies in the Organization of Conversational Interaction*, Academic Press Inc., New York, 1978, pp. 7- 55.
- Schegloff, E.A., «Note on conversational practice : Formulating place», in D.

Sudnow (Ed.), *Studies in Social Interaction*, New York, NY : Free Press, 1972, pp. 75-119.

- Schegloff, E.A. & Sacks, H., «Opening up closings», in R. Turner (Ed.), *Ethnomethodology*, Penguin Books, Harmondsworth, 1974, (1973), pp. 233-264.
- Schegloff, E.A., Jefferson, G. & Sacks, H., «The preference for self-correction in the organization of repair in conversation», in G. Psathas (Ed.), *Interaction Competence*, New York, NY : Irvington Publishers, (1977), 1990, pp. 31-62.

Articles de revues :

- Atkinson, J.M., «Understanding Formality : the Categorization and Production of 'Formal Interaction'», *British Journal of Sociology*, Vol. 33, n°1, March 1982, pp. 86 - 117.
- Bilmes, J., «The concept of preference in conversation analysis», *Language in Society*, n°17, 1988, pp. 161-181.
- Greatbatch, D., «A turn-taking system for British news interviews», *Language in society*, Vol. 17, 1988, pp. 401- 430.
- Pomerantz, A., «Telling my side : "Limited Access" as a "fishing" device», *Sociological Inquiry*, 50, 1980, pp. 186-198.
- Pomerantz, A., «Giving a source or basis : The practice in conversation of telling "How I know"», *Journal of Pragmatics*, 8, 1984b, pp. 607-625.
- Sacks, H., «Tout le monde doit mentir», *Communications*, n°20, 1973, pp. 182-203.
- Schegloff, E.A., «Sequencing in Conversational Openings», *American Anthropologist*, n°70, 1968, pp. 1075-1095.
- Schegloff, E.A., «On an Actual Virtual Servo-Mechanism for Guessing Bad News : A Single Case Conjecture», *Social Problems*, vol. 35, n°4, oct. 1988, pp. 442-457.
- Schegloff, E.A., «Repair after Next Turn : The Last Structurally Provided Defense of Intersubjectivity in Conversation», *American Journal of Sociology*, vol. 97, n°5, mars, 1992, pp. 1295-1345.

Communication à colloque :

Bonu, B., «Questions sur la préférence en Analyse de Conversation : la phase d'ouverture de l'entretien de recrutement», in colloque : *Formes linguistiques et dynamiques interactionnelles*, Section de Linguistique, Université de Lausanne, Suisse, 18-19 novembre 1994.

Annexe : Conventions de Transcription

Les notations employées dans cet article sont empruntées à une série de conventions élaborées par Gail Jefferson. Cette convention est une version expurgée de celle que l'on trouve aux pp. ix-xvi d'Atkinson et Heritage (1984). Les symboles saisissent les indications verbales, ainsi que les détails prosodiques des énoncés.

(mot) : Un mot mis entre parenthèses indique l'incertitude quant à la transcription.

() : Un espace entre parenthèses indique que l'énoncé est indéchiffrable.

(0.8) : Un chiffre entre parenthèse indique, au dixième de seconde, un laps de temps.

(.) : Un point entre parenthèses marque une micro-pause de moins d'un dixième de seconde.

((toux)) : Les éléments entre doubles parenthèses caractérisent des événements non pleinement transcrits.

hors : Le soulignement indique l'accentuation.

= : Le signe égal indique la continuité des propos ou des mots (pas d'interruption ou de silence).

, ? : La ponctuation indique l'intonation, elle n'est pas employé dans le sens grammatical. Une virgule indique une intonation qui monte en fin de mot, un point d'interrogation l'intonation montante d'un mot et le point une intonation descendante en fin ou en cours de mot.

> < : Les signes inférieurs et supérieurs qui encadrent un énoncé ou une partie de l'énoncé indiquent une accélération.

Qu'est-ce qu'un problème social ?

Les apports théoriques de la sociologie anglo-saxonne

Par Christian Rinaudo

Allocataire de recherche - UNSA
S.O.L.I.S - Nice

Comment rendre compte des problèmes sociaux ? Différentes démarches peuvent être adoptées pour répondre à cette question qui a fait l'objet d'une réflexion particulière dans la sociologie anglo-saxonne. L'auteur s'intéresse à cette tradition de recherche et examine les grandes tendances qui se sont opposées et succédées. Dans un premier temps, il décrit les perspectives qui se sont constituées autour de l'utilisation des normes et des valeurs comme principe d'identification des problèmes, à savoir l'approche fonctionnaliste et l'école des conflits de valeurs. Il développe ensuite le point de vue constructiviste qui rejette ces deux approches constituées sur des positions normatives et s'intéresse aux activités de revendication par lesquelles les individus participent de la construction des problèmes sociaux. En fin d'analyse, il est fait mention des perspectives de recherche qui s'inscrivent dans la continuité de cette approche en mettant particulièrement l'accent sur l'accès des problèmes sociaux à l'attention publique.

Qu'est-ce qu'un problème social ? Cette question est tout à fait fondamentale dans le développement de la sociologie anglo-saxonne où, depuis maintenant plus d'un demi siècle, une abondante littérature y a été consacrée. Articles, ouvrages, publications collectives, manuels de spécialisation, d'initiation ou de vulgarisation faisant le point sur les différentes perspectives ou apportant de nouvelles contributions à l'élaboration de la connaissance, se sont multipliés au fil des décennies. Cela s'explique en partie par l'organisation historique de cette discipline qui, à Chicago notamment, a pu se développer grâce aux financements des fondations philanthropiques très soucieuses de combattre les "maux" de la société américaine. Ainsi, contrairement à la France où ces questions étaient sans doute trop "pratiques" pour une sociologie très longtemps dominée par la pensée durkheimienne, la question des problèmes sociaux s'est imposée Outre-Atlantique comme un des grands axes de la recherche en sciences sociales.

Cet article a pour ambition de donner une vision synthétique de cette tradition sociologique très peu connue en France et pourtant fort pertinente dans le traitement de certaines questions. La lecture que nous en ferons révèle la présence d'une double opposition qui organise le champ de recherche en deux périodes historiques : dans un premier temps, il s'agit d'une opposition entre une perspective fonctionnaliste et un point de vue qui considère comme primordiale la signification subjective que les acteurs sociaux donnent à la définition de ce qu'est un problème social ; dans un second temps, se dessine une conception plus constructiviste qui s'oppose aux deux premières en les qualifiant, l'une comme l'autre, d'ap-

proches normatives.

1. L'approche normative des problèmes sociaux

La première tâche que s'est donnée cette sociologie fut de rassembler au sein d'un même cadre de pensée des questions telles que la délinquance, la pauvreté, la maladie mentale, la surpopulation, les catastrophes naturelles, etc. Très rapidement, des spécialistes ont établi des systèmes de classification. En 1923, Hornell Hart distingue quatre catégories de problèmes sur la base du type de traitements sociaux que l'on doit appliquer pour œuvrer à leur résolution : 1) problèmes économiques (comment les inégalités économiques peuvent-elles être minimisées ?) ; 2) problèmes de santé (comment l'espérance de vie peut-elle être rallongée ?) ; 3) problèmes politiques et psychosociologiques (comment les relations humaines peuvent-elles mieux contribuer au bien-être général ?) ; 4) problèmes éducatifs (quels sont les moyens sociaux qui peuvent contribuer à élever le niveau culturel des individus et à les socialiser ?). A la même époque, Clarence Case établit un autre classement des problèmes sociaux à partir de la cause qui a contribué à leur émergence : 1) ceux qui sont présentés par un aspect défavorable de l'environnement physique ; 2) ceux qui se posent à partir d'un défaut dans la nature même de la population ou de tendances défavorables dans son taux de croissance, dans sa distribution géographique ou raciale ; 3) ceux qui proviennent de mauvais aménagements sociaux entre les membres du groupe (problèmes d'organisation sociale) ; 4) ceux qui proviennent du développement et du conflit d'idéaux divergents ou de valeurs sociales entretenues par

différentes classes ou sous-groupes d'une même société.

Ces deux modèles ne sont pas les seuls qui ont été produits, mais ils ont l'avantage de nous éclairer sur les deux grandes tendances qui s'opposent quant à la manière de définir ce qu'est un problème social. La première — celle défendue par Hart — définit les problèmes sociaux en terme de données objectives et indépendantes du jugement qu'en font les membres de la société. Les questions qui se posent alors sont de savoir quelles conditions génèrent ces difficultés et pourquoi. La seconde rejette cette position et les problèmes sociaux y sont définis par l'attitude sociale qui se dégage de ces conditions. Les problèmes sociaux sont alors regardés comme un processus et non comme un état.

1.1- Les problèmes sociaux comme « données positives »

Nous prendrons comme base de notre commentaire deux définitions proposées à plusieurs décennies d'intervalle : celle de Hornell Hart, l'une des plus anciennes, et celle de Robert Merton, que tous les observateurs considèrent comme la plus élaborée.

Pour Hart, *"un problème social requiert une action humaine organisée et concertée, ou affecte réellement ou potentiellement un grand nombre de personnes de manière similaire, de telle sorte qu'il peut être préférable d'appliquer une ou plusieurs mesures pour résoudre le problème dans son ensemble plutôt que de traiter chaque individu comme un cas isolé"* (1923, p. 349). Deux remarques s'imposent : 1) Le caractère social du problème est défini par une action collective organisée et concertée pour le résoudre. Un problème cesse donc d'être personnel à partir du moment où une action collective

devient plus efficace que différentes actions individuelles pour y répondre. 2) La condition qui constitue le problème est pensée comme ayant une nature intrinsèquement nocive ou malveillante pour la société. Lorsque Hart dit qu'un problème affecte "réellement ou potentiellement" les membres d'une société, il pointe déjà ce que Merton développera par la suite, à savoir qu'un problème social peut être latent ou manifeste. Cela revient à dire d'une part, que la condition existe et qu'elle affecte les membres de la société indépendamment de la perception qui en est faite et d'autre part, qu'un problème social peut avoir des phases d'irruption où il devient manifeste et des phases de sommeil pendant lesquelles il agit sans même que l'on s'en aperçoive.

Une telle définition renvoie à une vision positiviste des phénomènes sociaux. Elle implique en effet l'existence d'une conception naïve du problème social que l'esprit scientifique doit dépasser. Car si les membres d'une société peuvent ne pas être conscients de tous les maux qui les affectent, le sociologue, lui, s'est constitué un cadre théorique qui doit lui permettre de dépister les conditions qui posent problème au corps social et de travailler à leur éradication.

Le modèle élaboré par Robert Merton au début des années 60 est sur ce point le plus abouti. Il définit les problèmes sociaux comme "un décalage substantiel entre les normes socialement partagées et les conditions réelles de la vie sociale" (Merton, 1961, p. 702). Avant d'aller plus au cœur du modèle mertonien, voyons ce qu'implique une telle définition. Première remarque, les problèmes sociaux ne sont pas pensés en fonction de leurs origines communes. Que celles-ci soient d'ordre économique, politique, écologique ou

autre ne change rien au fait que les problèmes sociaux amènent, en fin de compte, les membres de la société à chercher des réponses. Tel qu'il est défini, le problème social naît donc d'une conséquence commune — un décalage entre les normes et les conditions réelles — et non d'une origine commune.

Une deuxième remarque concerne les normes socialement partagées. En les plaçant au centre de son approche, Merton se détache de la pensée de sens commun qui envisage les problèmes sociaux comme le résultat d'éléments indésirables qui envahissent la société. Ceux-ci sont plutôt pensés comme le résultat d'une relation fonctionnelle avec les normes qui régissent notre vie sociale.

Enfin, une troisième remarque est liée à la distinction entre problèmes latents et problèmes manifestes déjà évoquée. Si les problèmes sociaux sont définis comme le résultat d'un décalage entre les normes et la réalité sociale, on ne peut tenir compte du degré d'attention publique qui leur est accordée, ni même de la distribution sociale, des causes, des conséquences, de la persistance et du changement qui survient dans cette attention. Merton s'attaque ainsi directement au subjectivisme qui consiste à définir les problèmes sociaux à partir de cette attention. Certaines imageries publiques peuvent être déniées, d'autres amplifiées pour toutes sortes de raisons. Pour lui, cela signifie "l'existence d'une disparité entre le degré objectif des tragédies humaines et la perception que les individus en ont" (Merton, 1961, p. 713). Les perceptions naïves ne sont donc pas, à ses yeux, de bons guides du degré réel d'importance d'un problème social. Il avance à cela les deux raisons suivantes : 1) les problèmes sociaux les plus envahissants qui n'ont que très rarement des mani-

festations remarquables et dramatiques éveillent moins l'attention publique que ceux qui sont moins sérieux, mais qui sont décrits comme des drames publics (les accident d'avion sont perçus comme des problèmes plus graves que les accident de voiture, pourtant, ils tuent beaucoup moins de personnes) ; 2) la perception des problèmes sociaux dépend de la structure des relations sociales entre les gens. Ainsi, des millions de victimes de la famine en Inde attirent moins l'attention et la sympathie des Américains que ne le feraient une vingtaine de victimes dans une catastrophe survenue sur leur propre territoire (op. cit. p. 713-714).

Venons en maintenant à l'idée centrale qui guide la réflexion de Merton, à savoir que les problèmes sociaux peuvent facilement être divisés entre deux grandes classes, l'une décrite comme "désorganisation sociale" et l'autre comme "comportement déviant"¹. Chez Merton, le concept de désorganisation sociale renvoie "à l'insuffisance ou à l'absence totale de cohésion dans les statuts et les rôles au sein d'un système social de telle sorte que les buts collectifs et les objectifs individuels de ses membres ne sont pas pleinement réalisés" (op. cit., p. 720)². Les défauts dans la structure normative et relationnelle d'un système social peuvent être pensés comme des insuffisances d'une ou plusieurs exigences du système : - les modèles sociaux de comportements n'arrivent pas à être maintenus (sans doute à cause de l'insuffisance de socialisation des membres du groupe) ; - les tensions générées par la vie dans le système ne sont pas suffisamment contrôlées ou canalisés par les processus sociaux de telle sorte que l'anxiété s'accumule ; - le système social est mal rattaché à son environnement, etc. Parmi les sources de désorganisation, on trouve les problèmes de communi-

cation entre les gens d'un même système social (nation, communauté ou simple association) qui sont réciproquement dépendants pour faire ce qu'ils ont à faire et ce qu'ils désirent faire. Il y a aussi les circonstances structurales des strates et statuts sociaux qui ont des valeurs et des intérêts différents, voire incompatibles. Une autre source de désorganisation provient du mauvais fonctionnement du processus de socialisation (l'acquisition d'attitudes et de valeurs, de savoir-faire et de connaissances nécessaire pour remplir des rôles sociaux). Une autre encore peut être attribuée à de mauvaises articulations de différentes demandes sociales de la part des gens qui occupent une variété de statuts dans la société (les obligations entraînées par les mœurs locales et la loi nationale, par l'engagement religieux et l'éthique scientifique, etc.). De manière générale, le type de problèmes sociaux impliqués dans la désorganisation ne se pose pas à partir de l'échec des individus à respecter les engagements de leurs statuts sociaux, mais à partir d'une mauvaise intégration de ces statuts dans un système social cohérent.

Le comportement déviant représente dans cette logique un autre type de problèmes sociaux. Il renvoie "à une conduite qui dévie de manière significative des normes établies pour des individus en fonction de leurs statuts sociaux"³ (op. cit., p. 723-724). A partir de là, un même comportement peut être construit comme déviant ou comme conforme selon les statuts sociaux des gens qui l'engagent. Merton distingue deux grandes variétés de comportements déviants sur la base de leur structure et de leurs conséquences sur les systèmes sociaux : les comportements non-conformistes et les comportements aberrants. Ils diffèrent selon les points suivants : 1) l'individu non-confor-

miste annonce publiquement sa dissidence. Contrairement à l'aberrant, il n'essaie pas de cacher son écart par rapport aux normes sociales ; 2) le non-conformiste remet en cause la légitimité des normes sociales qu'il rejette, ou tout au moins leur application dans certaines situations alors que l'aberrant reconnaît la légitimité des normes qu'il viole. Il tente de justifier son comportement mais n'affirme pas que le vol ou le meurtre, par exemple, sont des vertus ; 3) Le but du non-conformiste est de changer les normes qu'il conteste et qu'il pense être moralement suspectes par d'autres qui lui paraissent plus morales. L'aberrant essaie d'échapper à la sanction mise en place par les gardiens des normes existantes sans vouloir les changer ; 4) le non-conformiste est reconnu par les membres conventionnels du système social comme s'écarter des normes établies pour des objectifs désintéressés alors que l'aberrant dévie des normes pour son propre intérêt ; 5) enfin, la non-conformité n'est pas un manquement privé mais une foi en une nouvelle moralité ou une promesse de restauration d'une moralité oubliée alors que le déviant aberrant n'a rien de nouveau à proposer et rien de vieux à restaurer. Il ne cherche qu'à satisfaire ses intérêts privés.

Cette approche instrumentale des problèmes sociaux, très en vogue dans la sociologie américaine des années 50 et 60, s'est sophistiquée au fil des années. La conceptualisation des problèmes sociaux est très instrumentale. L'intérêt est porté sur les dysfonctionnements au sein des modèles de comportement, des croyances et des organisations. Ainsi, même s'il s'agit toujours d'une approche où les problèmes sont pensés comme des réalités indépendantes des individus touchés, comme des conditions objectives qui existent en dehors des théories et des

croyances de sens commun, on est finalement assez loin des théories qui s'expriment en terme de pathologie sociale⁴. Mais si l'aspect normatif n'est plus aussi explicite, il n'en reste pas moins l'un des points essentiels qui permettent de définir ce type d'approche.

1.2 - Les problèmes sociaux comme « processus »

Comme le précise Richard Fuller dans une critique adressée à la position objectiviste de l'étude des problèmes sociaux, le processus d'élaboration d'une théorie sociologique de la pathologie a répondu à une demande d'une plus grande objectivité. Il rappelle que l'accusation adressée à l'enseignement des problèmes sociaux portait sur le traitement de données issues d'autres disciplines que les sociologues utilisaient pour exprimer un jugement moral sur "ce qui devrait être fait". En réaction, les chercheurs ont développé une problématique strictement sociologique, écartant tout point de vue subjectif dans leurs analyses (Fuller, 1938, p. 416). Cependant, si cette démarche a largement été encouragée et s'est imposée dans les milieux scientifiques comme la plus sérieuse et la plus soutenue, elle a néanmoins été l'objet de nombreux débats.

Parmi ses détracteurs, on trouve essentiellement les fondateurs de l'École des conflits de valeurs. Celle-ci s'est constituée autour de l'idée que les problèmes sociaux sont issus de conditions sociales perçues comme incompatibles avec des valeurs de groupe. S'appuyant sur des théories du conflit empruntées à Marx ou à Simmel, les précurseurs de cette approche ont centré leur critique de la sociologie "conventionnelle" sur le fait qu'elle repose sur un certain nombre de caractéristiques indémontrables. Pour les pré-

curseurs de cette École comme Lawrence Frank (1925) ou Willard Waller (1936), le terme de problème social n'indique pas simplement un phénomène observé, mais aussi et surtout l'état d'esprit de l'observateur. Clarence Case souligne ainsi qu'« un problème social est en partie un état de la pensée sociale et pas seulement une question de conditions objectives défavorables dans l'environnement social ou physique » (1924, p. 269). Dans cette optique, les jugements de valeur deviennent le point central de la définition des problèmes sociaux : « En essayant d'exclure les jugements de valeur de leur discussion, ils (les sociologues) ont sans le savoir écarté le critère essentiel qui permet d'identifier les problèmes sociaux » (1936, pp. 922-923). Ne se contentant plus de la vision incomplète des problèmes sociaux décrite par la sociologie traditionnelle, les théoriciens de cette école de pensée voient dans les conflits de valeurs le moyen de définir une orientation sociologique capable d'englober l'ensemble des problèmes sociaux. Ces conflits rendent compte d'un désaccord sur ce qui constitue ou pas un problème social. Or, pour Fuller et Myers, « c'est ce désaccord dans les jugements de valeur qui est la cause profonde de tous les problèmes sociaux, que ce soit dans la manière de les définir ou dans l'effort subséquent qui est fourni pour les résoudre » (1941a, p. 27).

A partir de ce constat, Fuller et Myers ont donné une définition aujourd'hui reconnue comme celle qui caractérise le mieux cette école de pensée : « Un problème social est une condition définie par un nombre considérable de personnes comme une déviance par rapport aux valeurs sociales défendues. Tout problème social consiste ainsi en une condition objective et en une définition subjective. La condi-

tion objective est une situation vérifiable dans son existence et dans son ampleur par des observateurs impartiaux et spécialement formés. — par exemple, l'état de notre défense nationale, les tendances dans les taux de naissance, de chômage, etc. La définition subjective est la conscience de certains individus que la condition constitue un obstacle pour certaines valeurs défendues » (1941b, p. 320). Ainsi, l'analyse objective des situations qui posent problème peut n'avoir aucune influence sur ce qui en est fait et n'a par conséquent aucune relation réelle avec elles. Les problèmes sociaux, disent Fuller et Myers, sont ce que les gens pensent qu'ils sont (1941a, p. 25).

Mais ces auteurs ne vont pas jusqu'au bout de leur raisonnement. Howard Becker souligne l'ambiguïté cruciale de leur formulation qui consiste à s'appuyer sur une définition subjective sans préciser qui définit les problèmes sociaux⁵. Ils font l'hypothèse d'un consensus sur ce qui constitue un problème sans voir la possibilité de définitions différentielles d'un même problème par des gens différemment placés dans la société (1966, p. 6). Becker dira alors qu'il existe autant de définitions du problème qu'il y a de parties intéressées et donc, en modifiant la formule de Fuller et Myers, que « les problèmes sociaux sont ce que les parties intéressées pensent qu'ils sont » (op. cit., p. 11).

Quoi qu'il en soit, cette approche se caractérise par le fait qu'elle considère les problèmes sociaux comme le résultat d'un long processus de développement. A partir de ce nouveau constat, les théoriciens de l'école des conflits sociaux se sont consacrés à la constitution d'un modèle analytique capable de rendre compte de ce développement par lequel passe tout problème social. Le principe d'un tel outil, appelé « histoire naturelle » ou « carrière », consiste

à rechercher des éléments communs, des étapes séquentielles par lesquelles passent les histoires des différents problèmes sociaux. Ainsi, pour Fuller et Myers, les problèmes sociaux passent par les étapes de "prise de conscience", de "détermination de politiques publiques" et de "mise en place des réformes"⁶. Ce modèle, constitué à partir de l'étude du problème que soulève un campement de plusieurs familles installées dans des roulottes à la périphérie de Détroit, a fait l'objet d'un certain nombre de critiques tant sur la pauvreté des matériaux empiriques à partir desquels il a été fondé — une simple étude de cas —⁷, que sur la rigidité de sa formulation⁸. Mais ce qui importe ici est de noter que cette recherche séquentielle du processus d'évolution des problèmes sociaux par l'étude de leur histoire naturelle est pensée comme un outil capable de rendre compte de ces conflits de valeurs et de les appréhender dans la réalité concrète des situations sociales.

2. La construction sociale des problèmes sociaux

Les deux perspectives que nous venons de présenter sont antithétiques en bien des points, mais certains théoriciens des problèmes sociaux ont bien remarqué qu'elles présentent, au moins sous un aspect, les mêmes difficultés. En effet, Spector et Kitsuse soulèvent le fait que les deux définitions des problèmes sociaux qui caractérisent le mieux ces approches — celle de Merton et celle de Fuller et Myers — ont en commun l'utilisation de normes et de valeurs comme principe d'identification des problèmes (Spector & Kitsuse, 1987). Cela tombe sous le sens en ce qui concerne l'école des conflits de valeurs puisque, comme

on l'a vu, ce sont, dans cette perspective, les jugements de valeurs qui amènent les individus à définir les conditions comme des problèmes sociaux. Dans le cas de la théorie fonctionnaliste qui affirme que la classification des conditions sociales comme problèmes sociaux s'effectue sur des bases techniques et non sur des fondements idéologiques, on peut se poser la question de son rapport aux normes. Une des critiques la plus largement portée à cette approche est de dire que les jugements de valeurs sont simplement déguisés en évaluations factuelles des conditions. En parlant de « valeurs sociales largement partagées », Merton s'appuie sur une définition consensuelle. Mais on peut alors se demander combien de gens doivent partager ces valeurs pour que la condition soit « largement partagée », qui sont ces gens, etc. Comme le souligne Blumer, cette sociologie ne donne pas la possibilité de détecter ou d'identifier les problèmes sociaux et les sociologues ne discernent les problèmes sociaux que lorsqu'ils sont reconnus comme tels dans la société (1971, p. 299).

2.1. Les problèmes sociaux comme activités de revendication⁹

Ce faisant, un certain nombre de théoriciens, et en tout premier lieu Spector et Kitsuse¹⁰, renvoient dos à dos ces deux approches qui, l'une comme l'autre, s'appuient, explicitement ou non, sur des positions normatives supposées consensuelles et très difficilement observables empiriquement. Il proposent à la place une perspective constructiviste qui, sans toutefois nier l'importance des valeurs, les considère comme une partie des données empiriques et non plus comme un élément explicatif. Le principe général de cette approche est de considérer

les problèmes sociaux comme des activités de revendication et non plus comme une sorte de condition objective dont on cherche à expliquer l'existence. Ainsi, le principe même de la présence d'une « condition », présent aussi bien dans la définition de Merton que dans celle de Fuller et Myers, est complètement abandonné au profit d'une théorie où des individus sont engagés dans des activités de construction des problèmes sociaux et fournissent ainsi l'objet de la recherche empirique. Cette problématique a été empruntée à une conception interactionniste du travail. Comme l'étude des professions traite de la manière dont les individus "vivent leur vie" et participent à la construction sociale de la catégorie "travail" (Hughes, 1971), l'étude des problèmes sociaux se donne pour objet la définition des problèmes sociaux par les individus.

Si l'on soutient ce point de vue, les conditions des problèmes sociaux ne sont plus des réalités à expliquer, mais des "réalités supposées" par les individus qui, par leurs activités, les constituent en problèmes sociaux. Ainsi, Spector et Kitsuse définissent les problèmes sociaux comme « *les activités d'individus ou de groupes qui expriment des griefs et des revendications par rapport à des conditions supposées. L'émergence d'un problème social est contingente à l'organisation des activités affirmant le besoin de réduire, d'améliorer ou de changer des conditions. Le problème central d'une théorie des problèmes sociaux est de rendre compte de l'émergence, de la nature et du maintien des activités de revendication et de leurs réponses* » (1987, pp. 75-76). La question de savoir si la condition "supposée" trouve un fondement dans la réalité sociale ne se pose pas dans cette théorie. « *Quelle que soit la base factuelle des conditions variables*

qui sont supposées exister, précisent ces mêmes auteurs, ce sont les activités de revendication et les réponses qui en sont faites qui sont l'objet de la sociologie des problèmes sociaux » (op. cit. p. 78).

Par activités de revendication, ces auteurs entendent les actions par lesquelles les groupes définissent des conditions supposées comme problèmes sociaux. Tout individu qui s'implique dans de telles activités — demander des services, déposer des plaintes, tenter des procès, organiser des réunions, des conférences de presse, rédiger des lettres de protestation, organiser des boycotts, des grèves, etc. — participe pleinement de ce processus, que ce soit en tant que simple citoyen ou en tant que membre d'associations ou d'organisations. Cela représente donc une grande variété de personnes et de groupes qui se trouvent directement ou indirectement impliqués dans ces activités.

La définition donnée par Spector et Kitsuse implique aussi que les activités de revendication, les protestations, les plaintes, etc., ne sont pas des catégories extérieures définies par le sociologue car elles sont aussi reconnues et interprétées comme telles par les membres eux-mêmes. Il s'agit donc de catégories de sens commun comprises et utilisées par les individus impliqués dans le processus. Cela signifie en conséquence que de telles catégories sont prises dans le jeu de la situation interactionnelle dans laquelle les membres réalisent leurs actions. Ainsi, ce qui est présenté comme une revendication de la part d'un groupe peut très bien ne pas être reçu comme tel par l'institution ou l'organisation à laquelle il s'est adressé. En fait, l'activité même de reconnaître des revendications ou des plaintes pour ce qu'elles sont ne va pas de soi et constitue au

contraire un des éléments du processus à étudier. Une activité de revendication peut faire l'objet d'un refus catégorique, d'une négociation ou d'une redéfinition. Présentées par certaines organisations militantes comme des revendications, les pratiques toxicomanes sont définies par les autorités gouvernementales comme les symptômes d'une maladie susceptible d'être soignée. Ainsi, l'activité de revendication est dans ce cas rejetée et les individus en question peuvent alors être placés sous le contrôle des institutions médicales ou psychiatriques. La manière même par laquelle est formulée une revendication ou une plainte trouve une importance quant à l'institution qui est en charge de la recevoir. En ce qui concerne l'exemple de la toxicomanie, si l'on cherche à faire reconnaître l'absorption de drogues comme un symptôme pathologique, on s'adressera de préférence aux institutions médicales. Par contre, si l'on veut que la toxicomanie soit reconnue comme un délit, on recourra plutôt aux institutions judiciaires et policières et on le fera dans les termes appropriés.

Par ailleurs, certaines actions peuvent très bien ne pas être définies comme des revendications par leurs auteurs et se voir qualifiées comme telles par la presse, par la police ou par des hommes politiques¹¹. Ainsi, une revendication peut être créée par l'observateur et ajoutée aux événements en cours pour lesquels aucune revendication n'est, de fait, présentée. Comme le souligne Joseph Gusfield, cette manière d'appréhender les problèmes sociaux consiste à regarder les conditions des problèmes comme des questions de choix partisans ou professionnels et non comme des conclusions qui font partie de la nature des choses. Alors que les militants, ou praticiens, voient de vrais problèmes à dénoncer et à ré-

soudre, le sociologue des problèmes sociaux analyse pour sa part des relations publiques, des choix politiques ou des mouvements sociaux (1984, p. 45).

Toutes ces considérations amènent Spector et Kitsuse à affirmer qu'il n'y a pas de relation causale et mécanique entre une condition, les activités de mécontentement et les réponses qui s'y rapportent, mais que ce sont les arguments conventionnels que ces conditions soulèvent lors du mécontentement qui activent les réponses institutionnelles qui peuvent être accordées. Ainsi, la définition des conditions n'est pas extérieure à la prise en compte de ce qu'un mouvement de protestation peut attendre d'une institution. Le plaignant conçoit et adapte son action en fonction de la compétence présumée du destinataire et de sa capacité à agir. Comme l'affirme H. Hughes, « *c'est dans le cours de l'interaction que les problèmes des gens trouvent leur définition. Les mécontentements et les plaintes sont le lot de l'espèce humaine mais les maux sont des inventions. Ce sont des définitions de conditions et de situations. Les professionnels ne font pas que prendre en charge les problèmes. Ils les définissent de par leur prise en charge* » (1971, p. 422). Spector et Kitsuse en concluent donc que ce sont les solutions présumées qui produisent les problèmes en fournissant la grille sur laquelle ceux-ci sont définis (1987, p. 84).

Revenons maintenant à la question des valeurs évoquée ci-dessus. Celles-ci jouent un rôle très important dans les activités de définition et de reconnaissance des problèmes sociaux. Elles sont très présentes dans ces activités. Les activités de revendication sont le plus souvent accompagnées de l'expression d'une indignation par rapport à des conditions qui, selon la personne qui émet la plainte, ne devrait pas exis-

ter. Il y a donc dans ces actions tout un aspect normatif que l'on ne peut ignorer. Cela ne signifie pas pour autant que l'on doive considérer les valeurs comme les causes des problèmes sociaux. Pour reconceptualiser le rôle des valeurs dans les activités de définition et de reconnaissance des problèmes sociaux, Spector et Kitsuse se sont appuyés sur la manière dont Mills considérait les motifs d'une action (voir Mills, 1940).

Traditionnellement, les motifs sont analysés comme des explications des conduites sociales. Ils sont de ce fait l'objet de recherche de spécialistes formés pour déterminer quels sont les "vrais" motifs qui s'opposent aux raisons superficielles que les membres d'une société peuvent donner pour expliquer leurs actions. Ces motifs sont censés être intériorisés durant la socialisation de l'enfant pour ensuite guider et déterminer la conduite humaine. Mills appelle ce mode d'analyse le *motivemongering* et doute qu'il puisse produire une explication satisfaisante qui rende compte des conduites sociales. Il propose une conception radicalement différente selon laquelle les motifs sont pensés comme des réponses que les individus donnent à la question : pourquoi avez-vous fait cela ? Ce faisant, ceux-ci tentent de justifier ou d'expliquer une ligne de conduite qui a été questionnée. Ainsi, les motifs sont analysés comme des réponses formulées après les faits aux questions concernant les actions, et ne peuvent de ce fait avoir été les causes de ces faits. Un nombre illimité de réponses sont donc possibles dans une situation donnée. Le motif avancé peut alors varier selon la nature de l'interlocuteur qui pose la question. Le vocabulaire des motifs qui rend compte de l'étendue et de la variabilité des choix envisageables peut lui aussi être amené à se modifier dans le temps.

Certains motifs peuvent ainsi se discréditer comme explications, d'autres peuvent prendre leur place, etc. Dans cette perspective, Mills ne fait aucune hypothèse sur la sincérité du motif avancé. Un analyste ne peut jamais dire si une personne est vraiment sincère en avançant un motif. De toute façon, cette question n'a que peu d'importance dans l'analyse du processus par lequel les significations sont reconstruites dans des situations problématiques.

Analogiquement, Spector et Kitsuse s'intéressent aux valeurs qui sont, de leur côté, les explications que les gens donnent en support à leurs revendications, leurs demandes, leurs plaintes. Les revendications sont communément soutenues par des positions morales, par des affirmations de jugements de valeurs et par des expressions d'indignation et d'outrage. Les plaignants ne disent pas simplement : "on veut que vous changiez cela", ils disent : "il n'est pas normal que cela puisse arriver !", "ce n'est pas bien", "c'est injuste", "c'est incorrect", "ça va à l'encontre de nos droits !", "ça ne devrait pas être autorisé", etc. Leurs revendications expriment des demandes dans un univers moral. Les valeurs sont ces affirmations qui expriment les raisons ou la base de la plainte. Elles servent à justifier une demande, à expliquer non seulement ce qui est mauvais, mais pourquoi c'est mauvais. Comme les motifs, les valeurs sont des ressources symboliques mobilisables pour justifier une ligne de conduite. Dans les problèmes sociaux, les valeurs sont invoquées pour justifier des revendications ou des demandes ou pour exprimer un mécontentement, une indignation, un outrage. Elles sont des réponses à la question : "pourquoi cela vous met-il en colère ?" Elles peuvent faire l'objet d'un choix stratégique en fonction de l'institution, de l'association,

de l'organisation à qui elles s'adressent. La stratégie dans le choix des valeurs vient s'ajouter à la manière de tourner sa revendication en fonction de son interlocuteur. Le vocabulaire des valeurs fournit donc aux participants qui souhaitent exprimer des mécontentements un large éventail de choix qui ne sont pas mécaniquement déterminés par la condition elle-même (1987, pp. 92-93).

2.2. L'accès des problèmes sociaux à l'attention publique

A la suite de cette problématisation des problèmes sociaux, un grand nombre d'études empiriques ont vu le jour. Certaines se sont consacrées à l'analyse des activités de revendication par rapport à un problème donné, d'autres se sont intéressées à la carrière de certains problèmes et aux phases successives par lesquelles ils sont passés. D'autres encore ont mis l'accent sur l'influence des médias dans la construction sociale des problèmes sociaux. La plupart de ces études — qu'il serait trop long d'énumérer ici — ont été présentées dans la revue *Social Problems* rassemblant de nombreux chercheurs avec l'ambition de fournir des données empiriques sur la base des perspectives théoriques ouvertes par les travaux de Spector et Kitsuse. Les résultats de ces recherches ont ainsi permis de formuler de nouvelles questions et d'alimenter la réflexion théorique de la sociologie des problèmes sociaux.¹²

Un des points essentiels soulevé est alors celui de l'accès à l'attention publique. Cette question trouve son origine dans la pensée interactionniste de Blumer pour qui le processus de définition collective est à l'origine de l'émergence des problèmes sociaux, de la manière par laquelle ils sont perçus, abordés et considérés, du type de politique officielle mise en place pour y re-

médier et de son application. La définition collective détermine ainsi la carrière et le sort des problèmes sociaux de leur émergence jusqu'à leur aboutissement (Blumer, 1971). Mais c'est à Gusfield surtout que l'on doit la véritable amorce de cette réflexion. Ses travaux sont intéressants à plus d'un titre. D'abord, parce qu'ils soulignent, dans un ouvrage consacré au problème de l'alcool au volant, le caractère public des problèmes sociaux (Gusfield, 1981). Gusfield en vient même à préférer l'emploi du terme "problème public" à celui de "problème social". Deux raisons viennent motiver cette modification de vocabulaire. La première est qu'il y a dans le terme "problème public" l'idée que certains problèmes peuvent très bien être rendus publics, connus de tous, sans pour autant qu'ils aient été directement vécus par l'ensemble des individus qui en ont connaissance. Si l'on prend, pour illustrer ce propos, l'exemple français des banlieues, définies dans les années 80 et 90 comme un véritable problème social, il est évident que tous les Français n'ont pas été directement victimes de ce qui est supposé être à la base de la définition de ce problème. Certains ont pu être témoins ou subir personnellement quelques manifestations des problèmes généralement évoqués, d'autres peuvent en parler sans jamais avoir mis les pieds dans une banlieue, mais aucun n'a pu être impliqué dans l'ensemble de ce qui constitue les conditions supposées du problème des banlieues. Il s'agit donc bien d'une conscience publique qui ne peut se confondre avec ce que les membres d'une collectivité ont pu individuellement et personnellement expérimenter. Tout l'intérêt d'une analyse des problèmes publics est donc de rendre compte du processus de publicisation qui transforme des expériences indivi-

duellement vécues en ressources publiques utilisables pour rendre compte d'un problème social sur la scène publique.

La seconde raison qui motive chez Gusfield l'emploi du terme "problème public" vient du fait que tous les problèmes sociaux ne sont pas forcément des problèmes publics. Pour qu'un problème social devienne public, il faut en effet qu'il soit l'objet de controverses ou, plus globalement, qu'il soit l'objet d'un débat public quant à sa résolution. Des problèmes sociaux peuvent très bien exister pour certaines personnes sans pour autant être identifiés et reconnus comme tels sur la scène publique. Par contre, on peut dire qu'un problème devient public quand il est l'objet d'un traitement public associatif ou institutionnel qui a pour but de le résoudre ou d'en atténuer les effets. Reprenant l'exemple des banlieues, on peut noter que la mise en place de politiques urbaines, éducatives et sociales dans ces espaces urbains permet d'en reconnaître le caractère problématique. Or le fait que des conditions soient ou ne soient pas des problèmes publics est en soi une question majeure. Ce qui est visible et saillant pour une période ne l'est pas forcément pour une autre. Les questions et les problèmes peuvent aller et venir dans l'attention publique, ils peuvent apparaître ou disparaître. Dans ce contexte, la question de savoir comment un problème émerge sur la scène publique comme quelque chose qui doit être l'objet d'un certain traitement trouve alors une pertinence particulière.

Un autre intérêt de l'approche gusfieldienne est d'avoir mis l'accent sur les qualités dramaturgiques, cérémonielles et rituelles des actions et des politiques publiques. Reprenant à son compte la métaphore théâtrale de Goffman, il considère les actions publiques comme

des pièces de théâtre, comme des œuvres d'art réalisées selon des conventions particulières. Son étude du problème de l'alcool au volant s'intéresse au traitement scientifique de la question et montre, par l'analyse stylistique des formes rhétoriques de documents, comment ceux-ci agissent comme des réalisations qui mettent en scène le phénomène comme une question à la fois morale et cognitive, et qui apparaît comme inflexible et extérieure aux choix et aux intentions humaines. Il montre ainsi, par cette analyse et par celles menées notamment sur les lois promulguées, sur les significations qu'elles incarnent et qu'elles renforcent, que les illusions de cohérence, d'effectivité ou de détachement éthique et politique sont construites comme des réalités alors que sur la scène publique, dans les médias, les études scientifiques, les expertises, ou dans la justice, la sécurité routière, l'alcool, la boisson et la conduite sont des objets de l'analyse et des objectifs politiques. Les "faits" sont choisis, arrangés, éclairés et proposés comme des découvertes dans le contexte de considérations pratiques et particulières de leur découvreurs (op. cit., pp. 19-20).

Cette réflexion sur l'attention publique a été systématisée par Hilgartner et Bosk. Ces deux théoriciens ont intégré la perspective constructiviste de Spector et Kitsuse et l'analyse dramaturgique de Gusfield dans un modèle de l'attention publique. Celui-ci s'appuie sur les connaissances produites dans différents domaines pour se situer dans une perspective écologique (Hilgartner & Bosk, 1988). Ils proposent d'écarter l'approche en terme d'histoire naturelle développée par l'école des conflits de valeurs et reprise dans le principe par Blumer et par Spector et Kitsuse. La volonté des auteurs est de dépasser ces modèles qui, selon eux,

sont encore rudimentaires, trop centrés sur la carrière typique des problèmes sociaux pris isolément, et qui gênent l'analyse de l'interaction entre les différents problèmes rencontrés. Ainsi, au lieu de baser leurs analyses sur un simple problème social et sur sa lutte pour l'accès à l'attention publique, ils portent un intérêt particulier sur la dynamique de compétition entre différents problèmes pour cet accès à l'attention. Définissant un problème social comme "une condition ou un événement supposé qui est étiqueté comme un problème sur les scènes du discours et de l'action publique", ils postulent que l'attention publique est une ressource rare accordée au terme d'une compétition au sein d'un système constitué de différentes scènes publiques. Celles-ci partagent deux caractéristiques : 1) elles ont toutes une "capacité de contenance" qui limite le nombre des problèmes sociaux pouvant être entretenus à un moment donné. Bien qu'un très grand nombre de situations puissent potentiellement être interprétées comme des problèmes sociaux, l'espace public où elles s'adressent est très limité ; 2) pour chaque question, l'accès à l'attention publique dépend d'un ensemble de "principes de sélection" qui vont déterminer quels problèmes seront les mieux appropriés pour apparaître sur telle ou telle scène publique, compte tenu des caractéristiques organisationnelles de chacune. Ces principes sont constitués d'un certain nombre d'éléments tels que la mise en scène, la nouveauté ou la saturation du thème et de sa formulation sur une scène publique, le contexte culturel, les intérêts politiques, etc.¹³.

Si l'on reprend l'interrogation initiale qui présidait à notre analyse : « *qu'est-ce qu'un problème social ?* », nous avons pu montrer que les apports théo-

riques aux débats sociologiques portaient sur la prise en compte privilégiée des scènes du discours et de l'action publique. Ils ont permis une élaboration plus systématique des recherches sur la question des problèmes sociaux et ont contribué à résoudre la question centrale du constructivisme : « *comment les acteurs sociaux sélectionnent des définitions particulières de problèmes sociaux ?* » C'est en tout cas dans cette logique que se situent aujourd'hui de nombreuses recherches dans le champ.

Bien que celles-ci, en France notamment, tiennent dans la problématique de la construction sociale de la réalité un intérêt théorique croissant, la réflexion sur les problèmes sociaux demeure cependant trop peu développée. Elle pourrait pourtant apporter un éclairage nouveau sur des questions liées notamment à la construction de l'ethnicité, à l'émergence des problèmes de banlieue, etc., et mérite de ce fait d'être prise en considération.

Notes

1 Ces deux concepts ont déjà fait l'objet de réflexions séparées avant que Merton ne les présente comme les deux grandes catégories de problèmes sociaux. Le concept de désorganisation sociale a émergé de la construction de la sociologie comme discipline indépendante des autres sciences sociales. Il est centré sur l'idée que la société fonctionne comme un système complexe et organisé dont les parties sont coordonnées entre elles. Ainsi, un événement qui affecte une des parties du système nécessite un ajustement dans les autres parties. L'absence ou l'insuffisance de cet ajustement provoque alors une désorganisation sociale. Le concept de comportement déviant est né d'une réflexion plus empirique menée simultanément par les théoriciens d'Harvard et par les sociologues de l'École de Chicago. Les premiers ont développé une réflexion en terme de structure menée à partir de la théorie durkheimienne de l'anomie

- (Merton, 1939) alors que les seconds se sont intéressés au processus social par lequel certains individus deviennent déviants en s'appuyant sur une théorie de l'association différentielle développée par Edwin Sutherland (1939).
- 2 Les problèmes qui relèvent de la désorganisation sociale et qui font l'objet d'un développement dans l'ouvrage dirigé par Merton et Nisbet sont relatifs à la croissance démographique dans le monde, aux relations ethniques et raciales, à la famille, au travail, aux transports, aux désastres, etc.
 - 3 Les contributions de Albert Cohen et James Short sur la délinquance juvénile (Cohen et Short, 1961) et de Donald Cressey sur le crime (Cressey, 1961) sont de bonnes illustrations des travaux empiriques menés dans le cadre de cette réflexion sur les comportements déviants.
 - 4 Dans sa forme la plus ancienne, cette perspective se constitue sur la métaphore de la société comme un organisme vivant (Smith, 1911). Le fonctionnement normal de la société est considéré comme allant de soi, comme un état de bonne santé de l'organisme. La santé est désirable, donc elle est bonne alors que la maladie est indésirable, donc mauvaise. Dans ces conditions, les problèmes sociaux sont définis comme des violations aux attentes morales. Les personnes, les situations ou les processus sont considérés comme problématiques à partir du moment où il interfèrent avec le fonctionnement "normal" de l'organisme social. Les causes de la pathologie sociale sont attribuées à un échec du processus de socialisation. La société à la responsabilité de la transmission des normes morales aux nouveaux arrivants mais certaines personnes passent à travers ce processus. En conséquence, la seule solution valable que l'on peut apporter aux problèmes sociaux passe par l'éducation (Ellwood, 1919).
 - 5 On pourrait dire la même chose des définitions qui ont précédé celle de Fuller et Myers comme, par exemple, celle de Case — "un problème social signifie toute situation sociale qui attire l'attention d'un nombre considérable d'observateurs compétents dans une société, et qui fait appel à eux, que ce soit pour exiger un réajustement ou pour remédier à telle ou telle chose par une action sociale" (Case, 1924, p. 268) — ou encore celle de Frank — "un problème social apparaît comme une difficulté ou une mauvaise conduite d'un grand nombre de personnes que nous sou-
- haitons dissiper ou corriger, et la solution d'un problème social est évidemment la découverte d'une méthode pour y parvenir" (Frank, 1925, p. 463).
 - 6 A la même époque, James Bossard propose un modèle beaucoup plus détaillé dont les 12 étapes comprennent 1) la reconnaissance du problème, 2) la discussion de son importance, 3) les tentatives de réforme, 4) les suggestions selon lesquelles une étude plus prudente est nécessaire, 5) le changement des personnes intéressées, 6) la prise en compte de plus vastes facteurs, 7) la prise en compte de cas individuels, 8) un autre changement du personnel, 9) un programme constitué par induction, 10) un affinage de la technique d'étude et de traitement, 11) un affinage des concepts, 12) un autre changement du personnel (Bossard, 1941).
 - 7 Voir sur cet aspect la critique très détaillée que formule Edwin Lemert à partir d'un réexamen du même problème social (Lemert, 1951).
 - 8 Ainsi, plutôt que de parler d'un "ordre commun de développement par lequel passe tout problème social", Spector et Kitsuse parleront d'un "développement qui n'a pas besoin d'être en progression linéaire mais qui peut être conçu comme un processus selon lequel la progression d'une étape à l'autre est facilitée ou freinée par divers événements imprévus" (Spector et Kitsuse, 1973, p. 147).
 - 9 Nous avons traduit le terme *claims-making* par l'expression activités de revendication bien que celle-ci ait pris en France une signification plus restreinte liée aux mouvements syndicaux. Dans le contexte de la sociologie constructiviste anglo-saxonne, les *claims-making* renvoient à toutes les formes possibles de revendications et, plus largement, à l'expression de la citoyenneté.
 - 10 Leur ouvrage intitulé « *Constructing Social Problems* » est souvent pris comme référence lorsqu'il est question de la théorie constructiviste des problèmes sociaux (Spector et Kitsuse, 1987, (première parution 1977)).
 - 11 Dans leur étude sur les événements de Carpentras, Barthélémy et Quéré montrent bien comment la profanation d'un cimetière juif qui n'avait pourtant pas été revendiquée, a très rapidement été définie comme un acte politique mené par des groupes d'extrême droite alors même qu'aucun élément de l'enquête ne per-

mettrait de le supposer. Celle-ci a au contraire fini par démontrer qu'il s'agissait d'un acte de vandalisme isolé sans aucun rapport avec la thèse avancée non seulement par les médias, mais aussi par le ministre de l'Intérieur de l'époque et par de nombreuses personnalités du monde politique comme de la société civile (voir Barthélémy et Quéré, 1991).

12 Il serait trop long d'évoquer dans les détails les débats qu'ont suscité cette nouvelle perspective. Mais il nous faut tout de même signaler l'émergence récente d'une division des constructivistes par rapport à la question de l'évaluation sociologique des revendications formulées par les claims-makers (Schneider, 1985). D'un côté, Spector et Kitsuse et leurs successeurs continuent de penser fermement qu'une approche constructiviste considère les problèmes sociaux comme "une sorte d'activité" et non comme "une sorte de condition" (Spector et Kitsuse, 1987, p. 73). De l'autre, une approche plus nuancée, défendue par Joel Best, qui sous le terme de constructivisme contextuel, avance l'idée d'une possible évaluation sociologique des revendications (Best, 1989, p. 247). L'argument de cette dernière tendance s'appuie sur les résultats d'une étude réalisée par Woolgar et Pawluch qui affirme que des éléments d'objectivisme sont encore présents dans la plupart des travaux constructivistes. Ils montrent en effet que, bien qu'elles soient inconscientes chez les auteurs qui les formulent, des hypothèses concernant les conditions sociales sont souvent présentes dans les études constructivistes (Woolgar et Pawluch, 1985). Best, mais aussi certains de ses disciples comme Nicole Rafter (1992, p. 19), voient dans ce constat l'occasion de développer une perspective qui n'est que partiellement constructiviste et qui donne aux chercheurs la possibilité d'analyser et d'expliquer les décalages entre les "faits réels" et les revendications des acteurs (Best, 1989, p. 248). Cette tentative de retour à une certaine forme d'objectivisme a par la suite été très attaquée. Ibarra et Kitsuse en profitent pour rappeler que le constructivisme ne consiste pas à savoir comment des définitions sont produites par les circonstances socio-historiques dans lesquelles elles émergent, mais de savoir comment ces définitions expriment les conceptions "du problème" des membres qui les formulent, comment elles sont affir-

mées comme des revendications, à qui, en mobilisant quelles ressources, etc. (Ibarra & Kitsuse, 1992). Comme le souligne Ronald Troyer dans une critique qu'il adresse à l'article de Rafter consacré à l'étude d'une campagne eugéniste dans les Etats-Unis du début du siècle, la question centrale du constructivisme est la compréhension des définitions de sens commun de la réalité et des activités qu'elles développent en conséquence (Troyer, 1992, p. 36).

13 Amanda Rittenhouse est partie de ce modèle pour mener une étude empirique sur l'émergence du syndrome prémenstruel comme problème social. Etudiant les principes de sélection de l'attention qui ont joué un rôle dans cette émergence, elle relève deux éléments centraux : d'une part, la mise en scène d'événement spécifique — ici, le procès d'une femme accusée de meurtre et reconnue comme étant sous l'emprise du syndrome prémenstruel — ; de l'autre, la prise en compte du contexte culturel dans lequel émerge le problème — le débat sur l'émancipation de la femme (Rittenhouse, 1991).

Bibliographie

- Barthélémy M. & Quéré L., *La Mesure des événements publics*, E.H.E.S.S., Mai 1991.
- Becker Howard S., *Social Problems : a Modern Approach*, (Introduction), New York, John Wiley, 1966, pp. 1-31.
- Best Joel, "Extending the constructivist perspective : A conclusion — and an introduction", in Joel Best (éd.), *Images of Issues : Typifying Contemporary Social Problems*, New York, Aldine de Gruyter, 1989, pp. 243-253.
- Blumer Herbert, "Social Problems as Collective Behavior", *Social Problems*, vol. 18, n° 3, Winter 1971, pp. 298-306.
- Case Clarence Marsh, "What is a Social Problem ?", *Journal of Applied Sociology*, vol. VIII, n° 5, May-June 1924, pp. 268-273.
- Chapoulié Jean-Michel, "Everett C. Hughes et le développement du travail de terrain en sociologie", *Revue française de sociologie*, vol. XXV, 1984, pp. 582-608.
- Cohen Albert K. & Short James, "Juvenile Delinquency", in R. Merton et R. Nisbet (éds), *Contemporary Social Problems*, New York, Harcourt, Brace and World, 1961,

- pp. 21-76.
- Cressey Donald R., "Crime", in R. Merton et R. Nisbet (éds), *Contemporary Social Problems*, New York, Harcourt, Brace and World, 1961, pp. 77-126.
- Ellwood, Charles A., *Social Problems*, New York, Macmillan, 1919.
- Frank Lawrence K., "Social Problems", *American Journal of Sociology*, vol. XXX, n° 4, January 1925, pp. 462-473.
- Fuller Richard C. & Myers Richard R., "Some Aspects of a Theory of Social Problems", *American Sociological Review*, vol. VI, n° 1, 1941, pp. 24-32.
- Fuller Richard C. & Myers Richard R., "The Natural History of a Social Problem", *American Sociological Review*, vol. VI, Juin 1941, pp. 320-328.
- Fuller Richard C., "The Problem of Teaching Social Problems", *American Journal of Sociology*, vol. 44, November 1938, pp. 415-425.
- Gusfield Joseph R., "On the side : Practical action and social constructivism in social problems theory", in Joseph W. Schneider et John I. Kitsuse (éds), *Studies in the Sociology of Social Problems*, Norwood, Ablex Publishing Corporation, Modern Sociology, 1984, pp. 31-51.
- Gusfield Joseph R., *The Culture of Public Problem : Drinking-Driving and the Symbolic Order*, Chicago, University of Chicago Press, 1981.
- Hart Hornell, "What is a Social Problem ?", *American Journal of Sociology*, vol. 29, July 1923, pp. 345-352.
- Hilgartner Stephen & Bosk Charles L., "The Rise and Fall of Social Problems : a Public Arenas Model", *American Journal of Sociology*, vol. 94, n° 1, July 1988, pp. 53-78.
- Hughes Everett, *The Sociological Eye*, Selected Papers, Chicago, Aldine, 1971.
- Ibarra Peter R. & Kitsuse John I., "Vernacular constituents of moral discourse : An interactionist proposal for the study of social problems", in James A. Holstein et Gale Miller (éd.), *Perspectives in Social Problems*, Greenwich (conn.), JAI Press, 1992, pp. 1-67.
- Lemert Edwin M., "Is There a Natural History of Social Problems ?", *American Sociological Review*, vol. 16, n° 2, April 1951, pp. 217-223.
- Merton Robert K., "Social Structure and Anomie", *American Sociological Review*, Vol. 3, October 1939, pp. 672-682.
- Merton Robert K., "Social Problems and Sociological Theory", in R. Merton et R. Nisbet (éds), *Contemporary Social Problems*, New York, Harcourt, Brace and World, 1961, pp. 697-737.
- Mills Wright C., "Situated Actions and Vocabularies of Motives", *American Sociological Review*, n° 6, Décembre 1940, pp. 904-913.
- Rafter Nicole H., "Claims-Making and Socio-Cultural Context in the First U.S. Eugenics Campaign", *Social Problems*, vol. 39, n° 1, February 1992, pp. 17-34.
- Rittenhouse Amanda C., "The Emergence of Premenstrual Syndrome as a Social Problem", *Social Problems*, vol. 38, n° 3, August 1991, pp. 412-425.
- Smith Samuel, *Social Pathology*, New York, Macmillan, 1911.
- Spector Malcolm & Kitsuse John I., *Constructing Social Problems*, New York, Aldine de Gruyter, 1987, 184 p.
- Spector Malcolm & Kitsuse John I., "Social Problems : a re-formulation", *Social Problems*, vol. 21, n° 2, 1973.
- Straus Robert, "Alcoholism and Problem Drinking", in R. Merton et R. Nisbet (éds), *Contemporary Social Problems*, New York, Harcourt, Brace & Jovanovich, 1976, pp. 181-218.
- Sutherland Edwin H., *Principles of Criminology*, Philadelphia, J.B. Lippincott, 1939.
- Troyer Ronald J., "Some Consequences of Contextual Constructionism", *Social Problems*, vol. 39, n° 1, February 1992, pp. 35-37.
- Waller Willard, "Social Problems and the Mores", *American Sociological Review*, vol. 1, n° 6, 1936, pp. 923-933.
- Woolgar Steve & Pawluch Dorothy, "Ontological gerrymandering : The anatomy of social problems explanations", *Social Problems*, vol. 32, 1985, pp. 214-227.
- Merton Robert K., "Social Structure and

Notes de lecture

Passeron (Jean-Claude). - *Le raisonnement sociologique. L'espace non-poppérien du raisonnement naturel.* Paris, Nathan, 1991, 408 p.

par Valérie Erlich

Allocataire-moniteur - UNSA
S.O.L.I.I.S - Nice

Depuis une vingtaine d'années, J.-C. Passeron poursuit la réalisation d'une oeuvre épistémologique qu'il avait commencée dans les années soixante dans *Le Métier de sociologue* avec P. Bourdieu et J.C. Chamboredon (Mouton, 1968). Les auteurs montraient alors que la sociologie pouvait être une "science comme les autres". Face aux débats théoriques et méthodologiques de cette époque, ils marquaient le rattachement à l'esprit scientifique des principes de connaissance du social. Dans *Le raisonnement sociologique*, J.C. Passeron dépasse ce diagnostic enthousiaste, et mène une réflexion constructive qui interroge le "comment" d'une activité de connaissance. C'est à un débat de la scientificité des sciences humaines et sociales, que s'expose son oeuvre, ainsi qu'à la thèse de la "réfutabilité" de Karl Popper, tant débattue dans les réflexions épistémologiques¹.

Peut-on parler de science en sociologie ? Se différencie-t-elle de l'esprit scientifique des sciences de la nature ? Ces questions qui ont alimenté les débats philosophiques sur la nature des sciences humaines pendant des décennies, J.-C. Passeron les pose à nouveau. Ses analyses ne conduisent pas à conclure qu'une sociologie scientifique serait infaisable et avec elle tout travail scientifique, mais l'auteur refuse d'assimiler le statut des sciences sociales à celui des sciences de la nature. Ses conceptions s'éloignent ainsi de P. Bourdieu, pour qui la sociologie "paraît avoir toutes les propriétés qui définissent une science". Et ce n'est pas parce qu'il y a "des systèmes cohérents d'hypothèses, des concepts, des méthodes de vérification, tout ce que l'on attache ordinairement à l'idée de science", (P. Bourdieu, "La sociologie est-elle une science ?", *La Recherche*, 1980, n°112, p. 739), que pour autant la sociologie est une science. Pour J.-C. Passeron, aucune forme du travail scientifique ne défient le monopole de l'esprit scientifique. Plutôt que d'entrer dans ce dilemme, il préfère postuler un statut épistémologique propre aux sciences sociales et examiner si les notions reçues par les sciences de la nature comme celles de réfutation et d'expérimentation sont applicables à la sociologie. C'est à l'analyse pop-

¹ Sous le titre *Le raisonnement sociologique*, se trouvent réunis des publications, des interventions lors de séminaires et des textes plus ou moins anciens de J.-C. Passeron. En fin d'ouvrage, des propositions récapitulatives servent de conclusions théoriques à l'ouvrage. Les textes auxquels nous nous référons sont principalement ceux qui engagent une réflexion épistémologique sur le statut des sciences sociales en général.

périenne de la "réfutabilité" qu'il se réfère plus particulièrement.

Pour K. Popper, toute loi scientifique a un statut hypothétique et se présente sous la forme d'une proposition universelle énoncée sur le mode apodictique (*La logique de la découverte scientifique*, Payot, 1973). Il en résulte qu'aucune théorie ne peut être considérée comme établie et est toujours susceptible d'être remise en cause. Un énoncé universel ne peut être justifié à partir d'un ou plusieurs énoncés particuliers, mais il peut être réfuté par l'un d'eux. Cent mille cygnes blancs ne prouvent pas que tous les cygnes sont blancs, et il suffit d'un cygne noir pour que la loi "tous les cygnes sont blancs" soit infirmée. La connaissance pour K. Popper procède donc par "conjectures et réfutations", l'effort de connaissance se concentrant sur la falsifiabilité des théories, qui devient le critère de la scientificité. Les critères poppériens sont-ils applicables dans les sciences sociales ? Que peut faire le sociologue ? Doit-il déclarer que ses résultats ne sont pas réfutables alors même que le débat scientifique assure sa synonymie dans la réfutabilité, ou doit-il au contraire déclarer la réfutabilité de ses résultats et se "draper dans la toge rigide de la référence poppérienne" ? La thèse des propositions de J.-C. Passeron repose sur la conception suivante : la sociologie et à travers elle, les sciences sociales, énoncent leurs propositions ailleurs que dans l'espace logique du raisonnement expérimental, dans un espace assertorique non-poppérien.

J.-C. Passeron s'efforce de décrire les obstacles auxquels se heurte le raisonnement sociologique pour parvenir au rang de raisonnement scientifique. Selon lui, la vulnérabilité des sciences anthropologiques, tient avant tout à une série de bases empiriques qui les détournent du raisonnement expérimental : d'une part, le raisonnement sociologique énonce des informations sur le cours historique du monde, qui est rebelle à l'expérimentation et aux formes d'argumentation qui en décalquent le modèle ; d'autre part, les conditions de l'observation historique excluent les généralisations et la mise en oeuvre de lois générales, puisque celle-ci a affaire à des configurations non reproductibles qui ne peuvent se répéter régulièrement dans un contexte présumé constant et être réitérées intégralement ; enfin, le raisonnement sur le cours historique du monde ne peut décrire des faits qu'en se référant explicitement au contextualisateur de l'interprétation, c'est-à-dire au contexte spatio-temporel des phénomènes observés. Ainsi, aucune théorie portant sur le monde historique ne peut "fonctionner" comme un paradigme scientifique, c'est-à-dire sous la forme d'un savoir cumulatif.

La fragilité conceptuelle des sciences sociales relève également, selon J.-C. Passeron, des conditions sociales dans lesquelles doit s'exercer l'énonciation sociologique. Le statut logique des mots de la langue sociologique empêche même provisoirement de stabiliser un langage protocolarisé de description et d'interprétation du monde historique (au sens des énoncés protocolaires de R. Carnap), comme on peut le faire en décrivant des mondes matériel ou biologique. Parce que les concepts de la langue sociologique sont soit trop théoriques (concepts polymorphes), ou trop particuliers pour permettre la généralisation (concepts sténographiques), "le lexique scientifique de la sociologie est un lexique infaisable". L'opération conceptuelle à laquelle se réfère la langue sociologique se présente

comme un mixage opératoire entre "noms propres" et "noms communs", entre langue artificielle et langue naturelle. Les sciences anthropologiques ne peuvent donc énoncer leurs propositions finales qu'en langue naturelle, le recours aux langues artificielles ne pouvant être que momentané, puisque les énoncés doivent toujours être retraduits après usage en langue naturelle, pour faire assertion sur le monde historique. Pour illustrer cette argumentation, J.-C. Passeron prend exemple sur les langages statistiques : soit on recourt au raisonnement expérimental que suggère un tableau statistique autonomisé de tout contexte au risque même d'un contre-sens, soit on recourt au raisonnement sociologique en référant au contextualisateur de l'interprétation. La vigilance du sociologue et du statisticien doit être requise dans l'interprétation des données afin de se prémunir contre ce que J.C. Passeron nomme l'"illusion expérimentaliste" de "ce que dit un tableau et ce qu'on en dit". L'énonciation statistique des effets croisés peut bien s'opérer en oubliant la structure de la population de référence, mais l'interprétation des variations, ne peut s'effectuer qu'en restituant aux différentes valeurs prises par une variable, les sens différents qu'elles prennent dans le contexte réel.

Ce sont les bases du raisonnement sociologique qui sont indissociables d'une sémantique naturelle et de coordonnées spatio-temporelles, elles-mêmes inhérentes à toute description du monde historique, qui définissent l'usage que l'on peut faire de ce raisonnement : le raisonnement sociologique dans l'analyse passeronienne est un raisonnement de l'"entre-deux", qui se caractérise par un va-et-vient argumentatif entre raisonnement expérimental et raisonnement naturel. "C'est cela, faire de la sociologie" ajoute J.-C. Passeron. On aura compris qu'une sociologie scientifique, relève selon l'auteur, d'une autre forme de mise en oeuvre de l'esprit scientifique que celle qu'illustrent les sciences de la nature. Le type de scientificité dont il traite est celui des sciences empiriques de l'interprétation. Bien sûr J.-C. Passeron n'est pas le premier à avoir conçu les théories anthropologiques comme des théories interprétatives. Il ne faut cependant pas confondre selon lui, l'interprétation avec la théorie interprétative. La première, à laquelle se réfère K. Popper, intervient après l'observation empirique dont elle ne transforme ni les protocoles, ni les résultats, se contentant d'abonder ou de paraphraser leur sens, à moins qu'elle ne soit herméneutique ou interprétation libre. A contrario, une théorie interprétative engendre de nouvelles connaissances et une nouvelle organisation de l'observation historique. Mais reste à savoir quelle conclusion on tire de la différence logique entre théorie nomologique caractérisant les sciences de la nature et théorie interprétative, construite sur la base de la comparaison historique. C'est pourquoi J.-C. Passeron esquisse une description des formes de l'intelligibilité des théories interprétatives.

Il présuppose qu'il est possible de distinguer en sociologie comme dans tout raisonnement scientifique trois formes de l'énonciation : les énonciations d'"informations" minimales sur le monde empirique, les "effets de connaissance" susceptibles de produire des opérations de re-conceptualisation sur ces informations de base et les "effets d'intelligibilité", que produit la reconstruction systématique des effets de connaissance dans une théorie. Or, du fait des particularités des langages de des-

cription du monde historique, les re-conceptualisations qui mènent aux effets d'intelligibilité théorique sont en sociologie et plus généralement dans les sciences sociales de l'ordre de l'interprétation. Puisque aucun énoncé historique ne peut se comprendre sans contextualisateur, l'universalité des propositions générales des sciences humaines est de l'ordre de l'universalité numérique et jamais de l'ordre de l'universalité au sens strict selon la distinction poppérienne des deux sens logiques employés dans les propositions universelles. Pour K. Popper, seuls les énoncés universels au sens strict ou "énoncés à propos de tous" comme il les nomme, répondent aux exigences logiques de la mécanique falsificatrice, car ils portent sur un nombre illimité de cas et peuvent être démentis par un seul énoncé existentiel singulier. A contrario, une proposition numérique universelle est celle dans laquelle les énoncés ne se réfèrent qu'à une classe finie d'éléments spécifiés dans une région spatio-temporelle limitée. Cette seule différence suffit à exclure les théories sociologiques de la falsifiabilité au sens de K. Popper dès lors que l'on applique rigoureusement sa définition de l'universalité, mais elle ne les soustrait pas pour autant de l'univers empirique.

Selon J.-C. Passeron, l'administration de la preuve ne peut jamais revêtir complètement en sociologie la forme logique de la "falsification" au sens poppérien, puisqu'elle exclut une délimitation stricte des "conditions initiales" de l'observation et la reproductibilité du phénomène. Quand on confronte un modèle à l'observation historique, on peut seulement constater lors du retour à l'enquête une distance ou une proximité entre les valeurs numériques théoriquement attendues par le modèle et les valeurs empiriquement constatées. Mais une confirmation tendancielle ou probabilitaire n'a pas la force de la réfutation au sens poppérien. A l'encontre de K. Popper qui promet un avenir nomologique aux sciences sociales pourvu qu'elles abjurent tout "historicisme" (*Misère de l'historicisme*, Paris, Plon, 1956), J.-C. Passeron reconnaît donc d'autres formes de vulnérabilité empirique qui organisent la scientificité d'un discours sur le monde. On peut trancher du faux et du vrai sur des énoncés sociologiques ou historiques d'observation, mais ces énoncés n'ont pas pour fonction, lorsqu'ils sont vérifiés, de réfuter des propositions universelles. La grille conceptuelle et interprétative de description du monde historique connaît en fonction de son degré de protocolarisation des degrés différents d'exigence qui constituent la force démonstrative d'un raisonnement naturel, reposant sur des opérations qui ne relèvent que de l'exemplification. Pour rendre compte méthodologiquement des formes de l'exemplification mises en oeuvre dans le raisonnement sociologique, et surtout pour les utiliser au mieux, il faut d'abord admettre que le raisonnement sociologique ne peut sortir complètement de l'espace du raisonnement naturel.

J.-C. Passeron en conclut que le lieu où le raisonnement sociologique construit ses présomptions se situe bien dans un espace assertorique non-poppérien, c'est-à-dire qu'elles ne peuvent être vraies universellement et intemporellement. La comparaison historique, qui exclut l'expérimentation, ne peut donner à ses conclusions que le statut logique de la présomption (supposition tenue pour vraie dans la pratique jusqu'à preuve du contraire), distincte d'une méthodologie de la nécessité. La

nécessité qu'assertent des énoncés expérimentaux portant sur le monde empirique supposant la clause "toutes choses étant égales par ailleurs" dans un espace apodictique tel que l'a défini K. Popper, ne peut jamais être maîtrisée rigoureusement dans l'observation du cours du monde historique. Autrement dit, le monde historique c'est le monde logique des assertions possibles et non le monde logique des assertions nécessaires. Cela n'empêche pas que l'on parle encore de science. L'identification de l'espace assertorique du raisonnement sociologique comme espace non-poppérien n'est finalement qu'une manière de dire sa spécificité et sa différence par rapport à l'espace logique où se définit la "réfutabilité" des propositions théoriques propres aux sciences nomologiques.

Dans ces textes décrivant quelques uns des mouvements descriptifs et argumentatifs du discours sociologique, le raisonnement à l'oeuvre dans la synthèse ou la comparaison historique, la lecture minimale ou interprétative d'un tableau statistique, l'énonciation de régularités tendancielles valables dans un contexte ou une période..., J.-C. Passeron a tenté de mettre en lumière le rôle constitutif de l'interprétation conceptuelle dans le sens assertorique de tout énoncé portant sur le monde historique, en même temps que la forme particulière de référence à l'empirie qui en découle et qui, seuls peuvent distinguer un énoncé sociologique d'un énoncé empirique, mais aussi un énoncé sociologique d'une intuition littéraire. On peut résumer l'objet de la réflexion de J.-C. Passeron en deux questions : A quelles conditions et sous quelles contraintes les sciences de l'homme et de la société peuvent-elles fonctionner comme des sciences empiriques ? Comment se définit l'espace logique où prend son sens la valeur démonstrative du raisonnement sociologique tel que l'utilisent toutes les sciences sociales ? En fait, l'auteur dénote la forme logique de tout raisonnement sociologique et plus généralement de tout raisonnement ayant cours en sciences sociales. Son originalité est de reconnaître un régime logique et épistémologique propre aux sciences anthropologiques. J.-C. Passeron a voulu montrer que l'espace assertorique du raisonnement sociologique comme espace non-poppérien n'est finalement qu'une manière de dire sa spécificité et sa différence par rapport à l'espace logique poppérien où se définit la "réfutabilité" des propositions théoriques propres aux sciences nomologiques. Il ne s'agit pas pour autant de présenter l'espace du raisonnement sociologique comme un espace sans contact avec l'espace poppérien, puisque les sciences sociales contiennent des moments du raisonnement expérimental, mais de redéfinir un espace susceptible de prendre acte des contraintes logiques auxquelles sont soumises les sciences sociales et de pouvoir les restituer au sein des théories scientifiques. L'épistémologie poppérienne n'est pas négative dès lors qu'elle s'expose aux sciences exactes, qui furent faut-il le rappeler l'objet des réflexions de K. Popper. La lecture de ses oeuvres n'est donc pas inutile aux chercheurs des sciences de l'homme et de la société, mais ces derniers doivent se garder, selon J.-C. Passeron, de toute application mécanique de ses concepts.

Après lecture, il faut bien avouer cependant que certains points restent encore à éclaircir ou à démontrer. L'argumentation de J.-C. Passeron fait rarement référence à des données empiriques, lesquelles, lorsqu'elles sont présentées, sont peu

détaillées et s'en tiennent aux propres objets de recherche de l'auteur sur la réception des oeuvres culturelles. En outre, ces données empiriques font une large place aux méthodologies quantitatives et aux statistiques, mais fort peu aux méthodologies qualitatives et aux discours des acteurs eux-mêmes. On pourrait également lui reprocher de ne se référer qu'à des auteurs classiques tels M. Weber ou E. Durkheim (le plus souvent pour s'en éloigner), et de négliger les apports d'auteurs plus contemporains, et aussi plus proches d'un point de vue épistémologique. Ainsi comme le constate J. Lautman (*Revue française de Sociologie*, 1992, XXXIII-3, p.463-468), J.-C. Passeron "ne cite guère un bon auteur", tel R. Boudon qui avait déjà repéré il y a près de vingt ans le caractère contraignant des démonstrations sociologiques et en particulier l'impasse que pouvait constituer la recherche de lois générales et de facteurs dominants du changement (*Effets pervers et ordre social*, PUF, 1979). Plus récemment, on pourrait citer d'autres auteurs comme J.-G. Padioleau, pour lequel "la nature stochastique (aléatoire) semble pratiquement inséparable de l'idée d'action sociale" (*L'ordre social, L'Harmattan*, 1986). Enfin, on peut reprocher à J.-C. Passeron de ne se référer qu'au modèle épistémologique "poppérien" des sciences exactes et d'ignorer d'autres conceptions "non poppériennes" de l'épistémologie, telles celles de Kuhn, Lakatos ou Feyerabend.

La réflexion épistémologique des sciences et la spécificité des sciences sociales n'est pas nouvelle. Cependant, comme le rétorque J. Lautman, les éléments qu'apporte J.-C. Passeron entendent aller bien au-delà et si parfois ils peuvent lasser le lecteur, on pourra lui rétorquer qu'il ne saurait faire de la sociologie ou de l'histoire sans s'interroger sur le statut de la science ou des sciences qu'il entend étudier. Cette lecture résumée de l'oeuvre de J.-C. Passeron, - espérons-le -, vise à contribuer à la réalisation même du voeu de l'auteur, tel qu'il l'exprime lui-même dans ses conclusions :

"L'analyse épistémologique ne saurait prescrire, sauf à se déjuger en se faisant philosophie de la connaissance ou prédiction vaine, comment il faut faire de la sociologie. Mais elle peut tenter de montrer aux sociologues ce qu'ils font réellement quand ils travaillent dans le cadre d'une recherche empirique dont ils se réclament. Autrement dit, elle peut au moins empêcher le chercheur en sciences sociales de se leurrer sur le statut logique de ses démarches descriptives et probatoires et, du coup, le dispenser de mimer l'impossible (...)", (p. 358).

Parutions des membres du S.O.L.I.I.S

Philippe Poutignat et Jocelyne Streiff-Fenart, *Théories de l'ethnicité*, Paris, P.U.F, Le sociologue, 1995.

théories de l'ethnicité

philippe poutignat
jocelyne streiff-fenart

suivi de
**les groupes ethniques
et leurs frontières**
fredrik barth

puf

C'est sous sa dimension conflictuelle que l'ethnicité émerge en France à la conscience publique. Qu'il soit utilisé pour évoquer de sanglantes guerres civiles que l'on n'ose plus dire tribales, ou des menaces de fragmentation du corps social engendrées par les revendications identitaires de populations qu'on ne peut plus dire étrangères, le terme « ethnique » s'applique à des réalités hétérogènes. Il crée un malaise théorique que vient encore aggraver sa proximité avec la notion de race.

Si l'on est fondé à repérer et à dénoncer les idéologies ethnicistes, cela ne saurait dispenser les sociologues d'examiner comment une vision ethnique est rendue pertinente pour les acteurs, comment l'ethnicité — en tant que modalité de catégorisation Nous/Eux — devient un principe de division, non nécessairement conflictuel, de la vie sociale. A travers la présentation critique de nombreux auteurs, principalement de langue anglaise, ce livre montre comment une problématique sociologique de l'ethnicité a pu se constituer. Par déplacement d'une conception fixiste du groupe ethnique vers une conception flexible et dynamique pour laquelle les divisions ethniques doivent constamment s'établir et se reproduire. Le texte de l'anthropologue F. Barth que les au-

teurs présentent au public français est, à cet égard, véritablement fondateur.

Thierry Blöss et Alain Frickey, *La femme dans la société française*, Paris, P.U.F, Que sais-je ?, n° 2856, 1995.

que
sais-je?

LA FEMME DANS LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

THIERRY BLOSS
ET ALAIN FRICKEY



PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE

La société française se féminise, c'est une des transformations les plus importantes de ces dernières décennies. Les femmes sont en effet chaque jour plus présentes dans les différents domaines de la vie sociale, constituant ainsi des acteurs économiques et sociaux à part entière. Devenues majoritaires dans le système scolaire, elles exercent désormais une activité professionnelle plus durable, ce qui n'est pas sans effet sur leurs rôles d'épouse et de mère.

Toutefois, les droits que les femmes ont conquis au sein de la famille, à l'école et dans le monde du travail se heurtent à de nombreuses limites et difficultés. Leur émancipation correspond-elle à une démocratisation des relations entre les sexes ?

C'est à cette question que répond cet ouvrage dont l'originalité est de mettre au jour les nouvelles formes de la domination masculine.

Thierry BLOSS est Maître de Conférences à l'Université de Provence.

Alain FRICKEY est Chargé de Recherches au CNRS.



8 Avenue Cyrille Besset, 06100 Nice - France
Tél : 93 84 16 50 - Fax : 93 52 77 53